

Extrait (partie théorique) du document :

ACCOMPAGNER UNE MAÎTRISE ASCENDANTE DES TERRITOIRES

PRÉMICES D'UNE GÉOGRAPHIE DE L'ACTION TERRITORIALE

*Rapport présenté pour l'obtention
de l'Habilitation à Diriger les Recherches
en Géographie et Sciences de l'Aménagement
(23-24^{ème} section)*

le 14 Juin 2002

par Patrick d'Aquino

Université de Provence
Aix-Marseille I
Aix en Provence

Formation doctorale
Espaces, Cultures, Sociétés

RÉSUMÉ

En ce qui concerne la gestion décentralisée de territoires, on peut aujourd'hui considérer qu'après plus de trente années d'efforts la légitimité des acteurs locaux est sérieusement renforcée. Les approches participatives ont élaboré de remarquables supports méthodologiques pour la réussite d'un échange constructif entre les agents techniques et les populations. Les théories et les expériences du développement local ont pour leur part démontré l'efficacité économique, sociale et politique, des dynamiques locales de développement. La décentralisation a posé les prémices d'une reconnaissance étatique et administrative du besoin d'autonomie des acteurs locaux. Comment donc maintenant faciliter l'émergence d'une dynamique autonome et efficace de gestion locale de territoire ? Comment contribuer à ce que cette gestion locale s'appuie sur l'intégration de tous les acteurs locaux, et non pas seulement sur une petite élite de notables ? Comment fusionner, et non plus opposer, société civile et élus locaux, dans une dynamique de gestion concertée des territoires ? Enfin, comment développer cette dynamique depuis le local jusqu'aux échelles englobantes ? Il peut paraître paradoxal que ces questions restent entières, après ces dernières décennies qui ont connu le développement des approches participatives, des projets de développement local et des politiques de décentralisation. Mais la plupart des éléments de réponse sont là, dispersés dans la richesse des expériences et des idées brassées lors ces travaux, et permettent de s'acheminer vers une nouvelle démarche spécifique. La question centrale est toujours dans l'articulation à la fois étroite, souple et démocratique qu'il faut construire entre les différents échelons territoriaux de concertation et de décision. De la Côte d'Ivoire à la Macédoine ou aux Philippines, de l'extrême droite au conservatisme culturel, les événements de l'actualité nous rappellent tous les jours que dans un monde de plus en plus mobile et ouvert, les replis identitaires et xénophobes se multiplient. A cause de notre incapacité à articuler le local et le global, l'affaiblissement de la notion de territoire national, la confusion des esprits sur les territoires infra-nationaux et l'explosion du global dans le local, font naître en chacun de nous des polarisations opposées, entre repli identitaire et aspiration au village planétaire.

Il s'agit alors de construire une démarche opérationnelle qui facilite un processus collectif de prise en charge efficace et démocratique des territoires. Sa conception repose sur trois moments essentiels. Le premier concerne la formalisation d'un processus, et de l'appui qu'il nécessite : c'est l'*appropriation territoriale*, définie comme politique, institutionnelle et identitaire. Le second formalise l'appui à un apprentissage croissant par chaque acteur de son nouveau rôle dans un processus de négociation concertée et continu sur le territoire : c'est la *Planification Territoriale Ascendante*. Enfin, le dernier élément concerne l'élaboration d'outils dont l'enjeu est de libérer la prise de décision collective au lieu de la guider : c'est la *démarche d'accompagnement* à la gestion décentralisée de territoire. Derrière cette recherche, qui se veut finalisée, transparait alors l'itinéraire vers un nouveau paradigme, *les nouveaux territoires*, qui rassemble les problématiques locales et globales sous une seule question, celle d'une connexion sociétale *continue* entre les différents niveaux territoriaux, basée sur la réussite d'une appropriation collective territoriale ascendante, depuis local vers le global. C'est, manifestement, l'invocation d'une géographie particulière, celle de l'action territoriale... "Du terroir à la planète" : voilà une ouverture, à l'aube de ce nouveau siècle, que nous ne pourrons plus éviter, sauf à laisser les instincts prendre le pas sur la solidarité. Elle justifie ici pour le géographe une certaine idéologie de l'action, une *géographie de l'action territoriale* dont un début de conceptualisation est tentée ici.

Les défauts de la pratique

Du développement local à la décentralisation, un bilan mitigé.

N.B. : des extraits des pages 16 à 19 ont été publiés dans deux articles (d'Aquino 2001, d'Aquino et Seck 2002b).

Les quatre dernières décennies ont connu de très considérables évolutions dans la prise en compte des faits locaux par les intervenants du Développement. Cependant, malgré ces avancées méthodologiques, le bilan reste mitigé : le poids des acteurs locaux sur les politiques locales de développement (l'*empowerment* anglophone) reste généralement trop faible, y compris au sein même des nouvelles démarches, approches participatives, programmes de développement local ou politiques de décentralisation.

I. La participation ambiguë.

A l'origine des préoccupations toujours aussi actuelles de prise en compte du "local", se trouve le concept de la *participation* (Uphoff *et al.* 1979, Whyte 1981, Chambers et Belshaw 1973, Beijntjes 1995). Il repose fondamentalement sur la notion d'un partage entre deux groupes, les intervenants extérieurs et les acteurs locaux. L'agent extérieur, facilite, concrétise, ou intègre, selon les cas et les approches, l'action de l'acteur local dans le processus de développement. Depuis la fin des années soixante, la conception de démarches participatives a connu un développement important. Même si l'idée n'est en soi pas nouvelle¹, elle a acquis un droit international de cité ces dernières décennies, dans toutes les institutions internationales du développement² (Lazarev 1993). Dépassant le cadre initial des approches participatives *stricto sensu* (cf. infra), ce concept est maintenant à la base de la plupart des méthodes et des outils mis au point ces dernières décennies pour l'appui au développement (recherche-action, développement local, gestion des ressources naturelles, ...), qu'ils s'en réclament expressément ou pas.

D'abord simples méthodes de recueil d'information auprès des locaux³, les premières expériences participatives ont progressivement intégré une participation de plus en plus active des acteurs locaux (KKU 1985, Bates 1987, Farrington et Martin 1988, Chambers *et al.* 1989, Chambers 1993, Schönhuth et Kievelitz 1994), dans des méthodes toujours plus

¹ L'historique des politiques de développement révèle un balancement incessant entre formes participatives et formes directives (Chauveau 1994, Houée 1996).

² Ainsi, pour l'OCDE, le développement participatif est le moyen d'une participation plus large de l'ensemble de la population aux activités de production avec un partage équitable du fruit de ces activités. Pour le PNUD, le développement participatif est associé au concept plus large de développement humain, processus permettant aux individus d'élargir leurs possibilités de choix et leurs opportunités d'action, et implique ici de permettre aux populations de prendre la responsabilité de leur propre développement et d'influencer les changements de leur propre société. La Banque Mondiale a de son côté défini ce concept comme un processus grâce auquel les populations influencent les décisions qui les affectent (*empowerment*, approximativement traduit en français par "autogouvernement"), c'est-à-dire une démocratisation.

³ Cf. RRA (*Rapid Rural Appraisal*), enquête agricole informelle (Hildebrand 1981, Rhoades 1982, KKU 1985).

formalisées de diagnostic participatif. Ces évolutions ont alors touché simultanément le monde du développement, particulièrement celui de la vulgarisation agricole, et le monde de la recherche. Dans les deux cas, il s'agissait d'améliorer les pratiques des intervenants pour qu'ils prennent mieux en compte les acteurs locaux. Ainsi, du côté du Développement, l'approche participative a rapidement dépassé le diagnostic pour s'instituer en méthode de concertation avec les populations pour l'intervention⁴, jusqu'à aboutir à de multiples outils de planification locale du développement (Bedu *et al.* 1987, Buijsrogge P. 1989, Scoones et Mac Cracken 1990, Ellsworth *et al.* 1992, Beaudoux *et al.* 1992, Collectif 1993, Clouet 1993, Berthomé et Mercoiret 1993, Leurs 1993, Scoones et Thompson 1994, Pretty *et al.* 1995, Waters-Bayer et Bayer 1995). La plus récente orientation, se situant dans la lignée des approches participatives itératives⁵, est constituée par le *Développement Participatif des Technologies* (DPT), méthode de planification itérative où l'évaluation régulière par les acteurs mène à un processus régulier de re-planification, d'action et de réflexion (Reijntjes *et al.* 1995).

Parallèlement, du côté de la Recherche, le même souci a amené à des formes de plus en plus profonde de reconnaissance réciproque et d'implication directe des acteurs dans le processus de recherche : *recherche-action* (Saint-Martin 1981, Avenier 1992, Hochet et Aliba 1995, Resweber 1995, Stringer 1996, Albaladéjo et Casablanca 1997, Lémery *et al.* 1997, Liu 1997), puis *recherche-développement* en milieu rural (CIRAD 1994, Reijntjes *et al.* 1995), *recherche interactive*⁶ (Girin 1987) et enfin plus récemment *recherche-intervention*⁷ (Saval et Zardet 1995, Lémery *et al.* 1997, Barbier 1998, Plane 1999). De nombreux outils, s'appuyant sur des disciplines différentes, ont été expérimentés et finalisés. Le dialogue participatif a puisé dans les enquêtes socio-anthropologiques en les simplifiant (Nguingui 1989). Des méthodes "à dire d'acteurs", associant diagnostic participatif, outils de représentation de l'espace et diffusion de l'information technique, ont été progressivement mises au point (KKU 1985, Brunet 1987, GRAAP 1987, Leach 1991, Clouet 1993, Leurs 1993, Caron et Mota 1996, ICRA 1996, Tonneau *et al.* 1997).

Le support cartographique y montre son efficacité comme outil de représentation, pour dialoguer, comprendre et discuter, tandis que le dialogue social est apparu comme l'élément clé de l'utilisation de ces supports. La mise au point de ces méthodes a été suivie de formations à grande échelle d'animateurs capables de les utiliser dans leur appui au monde rural. Des réseaux de formation et d'échanges se sont créés et ont permis d'améliorer et de

⁴ Cf. PRA : *Participatory Rural Appraisal* (Anonyme 1990, Ellsworth *et al.* 1992), transformée ensuite en milieu francophone en *Méthode Accélérée de Recherche et de Planification Participative* (MARPP).

⁵ PAR (cf. supra), DELTA, GRAAP : l'approche DELTA (*Development Education and Leadership Teams in Action*), issue de la PAR (*Participatory Action Research*), veut organiser une planification autonome des populations. Les agents extérieurs y jouent un simple rôle d'animateur de réunions, de catalyseur et de facilitateur (Chambers 1993). La méthode DELTA, initiée en Afrique de l'Est (Hope et Timmel 1984), et la méthode GRAAP (Groupe de Recherche et d'Appui pour l'Autopromotion Paysanne) du Burkina Faso visent toujours les processus endogènes de conscientisation et de planification, mais spécifient la méthode et le rôle de l'animateur, qui est alors essentiellement chargé d'encourager l'expression collective des conflits de la communauté, en particulier par l'image et le dessin (GRAAP 1987, Leach 1991).

⁶ Les acteurs sont partenaires à part entière dans le processus de construction du sujet et de l'objet de recherche.

⁷ Le chercheur participe directement aux changements dans les organisations étudiées pour mieux en comprendre les mécanismes.

diffuser ces méthodes. De nombreux bilans de ces travaux ont aussi été publiés (Karsenty 1991, Collectif 1992, Gagnon 1994, Schönhutch et Kievelitz 1994, Waters-Bayer et Bayer 1995, Houée 1996).

Ainsi, que ce soit pour la Recherche ou le Développement, la grande réussite de ces évolutions est dans la reconnaissance de la *participation* des populations aux actions les concernant, c'est-à-dire la volonté de remplacer la relation d'assistance entre l'encadrement et les populations par une relation de partenariat, basée sur une reconnaissance des savoirs, des perceptions et de la légitimité des acteurs locaux (Olivier de Sardan et Paquot 1991, Leach 1991, Hope et Timmel 1994, Mercoiret 1994, Reijntjes *et al.* 1995). Toutefois, malgré ces avancées considérables, ces démarches soulèvent encore plusieurs critiques. La première interrogation est dans le réel caractère participatif, sur le terrain, des démarches développées. Actuellement, les approches participatives sont couramment utilisées aussi bien par les ONG, les instituts de recherche, les services de l'Etat ou les experts internationaux... Les outils, certes, mais rarement les principes fondateurs, qui sont souvent, de façon inconsciente, dévoyés dans la pratique par les animateurs de ces démarches. La méthode "participative" telle qu'employée sur le terrain se réduit trop souvent à de simples dialogues "participatifs", échanges ritualisés où les acteurs locaux ne font que valider, au mieux alimenter, les analyses et les choix faits par les agents extérieurs (Okali *et al.* 1994, Pretty *et al.* 1995, Pijnenburg et Cavane 1997, Bierschenk 1988, Nguingiri 1998, Vabi 1998). La mise en œuvre de "diagnostics participatifs" réalisés en commun avec les acteurs locaux lors d'ateliers de travail, en est souvent l'une des illustrations les plus navrantes. La connaissance et le point de vue locaux peuvent être réduits à quelques documents issus de ce diagnostic initial⁸, qui ambitionnent d'avoir synthétisé en quelques mois, voire en quelques jours, la perception et la connaissance locales.

Les outils participatifs sont par conséquent utilisés, en sus de leur emploi initial de dialogue participatif, comme un véritable outil de diagnostic et de programmation des activités de développement. Souvent, ces seuls documents attestent ensuite le caractère participatif à toute la suite des opérations, quelle que soit l'implication ultérieure des populations. Rares sont alors ceux qui continuent à régulièrement échanger avec les populations lors de la poursuite des actions, ces échanges, lorsqu'ils existent, aboutissant souvent à un dialogue à la fois affligeant et cocasse entre des populations abondant de doléances et des techniciens parvenant toujours à y déceler les questions techniques les intéressants⁹. Certains soulignent alors l'effet déterminant du comportement de l'animateur, quel que soit le support méthodologique (Chambers 1992, Clouet 1993, Waters-Bayer et Bayer 1995). Toutefois, une grande partie de ces problèmes est due en fait à l'ambiguïté constitutive du concept de la "participation", qui, par définition, spécifie la présence obligatoire et centrale d'une intervention exogène, à laquelle *participent* les acteurs locaux¹⁰. Ainsi illustre la pratique révélatrice des diagnostics externes, toujours associés dans ces démarches au diagnostic

⁸ Cartes mentales, à dire d'acteurs, diagramme de Venn,...

⁹ Il est ainsi souvent aisé de reconnaître la discipline de ces techniciens à la teneur des recommandations "paysannes" d'un atelier "participatif".

¹⁰ "La formation MARP devrait être [uniquement] réalisée dans des régions où un projet est en cours ou dans une région où une ONG locale a la charge de continuer le travail" (Waters-Bayer et Bayer 1995, 54).

participatif. En effet, à la suite, ou même avant (Berthomé et Mercoiret 1993), le diagnostic participatif, il y a souvent un lourd diagnostic inter-disciplinaire qui mobilise des équipes de techniciens ou d'enquêteurs, en "appui" aux populations, pour une intervention globale sur les problèmes de développement de la zone. La qualité de cet appui technique est d'ailleurs discutable (Schmitz 1995, Bierschenk 1988, Nguingiri 1998, Vabi 1998), ces adaptations allégées de l'enquête interdisciplinaire, effectuées par des animateurs ruraux manquant obligatoirement de compétences disciplinaires, constituant rarement une expertise externe de qualité suffisante, d'autant plus que les services techniques de l'Etat sont souvent peu associés à ces démarches. La participation est ainsi, par essence, différente de l'autonomie¹¹ : c'est toujours la formule d'un agent extérieur qui fait *participer* aux diagnostics et aux politiques de développement les acteurs locaux. Avec sa propre perception et sa connaissance forcément partielle du milieu, l'agent extérieur guide, même si cela peut être inconscient, le processus de réflexion et de décision. Il participe nettement à l'analyse des problèmes et des besoins "par" la population locale, comme en témoigne aussi les multiples outils de diagnostic¹², conçus, dans le cadre de ces démarches, pour les agents d'encadrement. De même, les conseils donnés aux animateurs (Collectif 1993, Berthomé et Mercoiret 1993, Déclaration de Brighton 1994, Waters-Bayer et Bayer 1995), en particulier d'effectuer d'eux-mêmes une analyse fine du contexte social local, d'être bien sensible aux luttes de pouvoir entre les différents groupes, de "trier" dans les "doléances" locales, en sont une autre illustration. Les difficultés de continuité des actions, une fois l'animation externe achevée, en constituent enfin une dernière. L'animateur a donc un rôle central dans ces démarches. Il influe, et souvent guide, le processus de concertation (Schoonmaker Freudenberg 1994, Scoones et Thompson 1994). L'intervenant amène-t-il alors les acteurs locaux à réfléchir et décider eux-mêmes des options politiques fondamentales qui sous-tendent chaque choix technique de développement ? L'animateur pratique-t-il de façon à évacuer sa propre perception, son propre choix de développement, souvent d'origine disciplinaire, afin d'aider la société à choisir d'elle-même son avenir ? L'autonomie des acteurs locaux est en fait loin d'être conséquente, que ce soit dans la formulation des problèmes, dans le choix des priorités ou dans les prises de décision.

La *participation* constitue à la fois la force et la limite de ces démarches. En effet, ce constat peut être considéré comme une réussite au regard des objectifs initiaux : faire évoluer le comportement et les pratiques de l'encadrement vis-à-vis des populations. Ce sont de nos jours des méthodes indispensables dont il est essentiel de doter tout l'encadrement technique. Mais elles sont uniquement efficaces dans cette application initiale, le transfert et le développement de technologies¹³, donc dans un domaine où le conseil technique extérieur *doit* participer à la décision.

Par contre, de par cette responsabilité d'animation qui est de la sorte donnée à l'agent externe, ce rôle d'appui-conseil éclairé qu'il est chargé de jouer, elles ne constituent en aucun cas un

¹¹ Celle-ci est parfois visée, mais à long terme, après un long processus effectué en duo (cf. démarche PAR).

¹² Analyse socio-historique, transects, méthodes à dire d'acteurs, cartes mentales, approche corématique,...

¹³ "Aider les agriculteurs à être eux-mêmes plus efficaces dans le développement de techniques" (Reinjtsjes *et al.* 1995).

cadre conceptuel adapté à l'émergence d'une dynamique locale autonome de décision¹⁴, dont elles sont pourtant aujourd'hui la base implicite. Pour tout le domaine de la gestion collective des ressources naturelles, où la dimension technique n'est souvent pas la plus fondamentale, cela constitue leur limite, constitutive au principe de la participation, c'est-à-dire l'instauration d'un *dialogue* égalitaire entre technicien et populations. En effet, ce partage théorique des responsabilités entre conseil technique et populations n'est d'abord pas réaliste. La responsabilité signifie pouvoir de décision, ce que l'on oublie souvent. Quel pouvoir reste-t-il à des populations associées à des agents techniques dans une prise de décision "commune" ? Le pouvoir technique, que donne la maîtrise de l'information et du savoir technique ? Le pouvoir politique, que donne la proximité avec les décideurs englobants, l'Etat et ses administrations particulièrement ? Le pouvoir financier, que donne la maîtrise de l'accès aux financements ? Aucun de ces pouvoirs n'étant du côté des acteurs locaux dans son dialogue avec les animateurs, il n'y a en réalité pas de partage de responsabilités dans la prise de décision. Les représentants locaux ne sont dans ces cas-là dépositaires que d'un seul pouvoir, celui qu'ils ont sur la population locale : lui faire mieux respecter les diagnostics et les décisions prises (cf. Hubert 2000). En fait, les tenants du concept de la participation ne pensent pas qu'une dynamique locale puisse s'affirmer sans accompagnement extérieur, que cela s'appelle co-gestion¹⁵, animation, concertation, partenariat, partage des responsabilités, appui-conseil, assistance technique, ou autre. Malheureusement, cette influence extérieure condamne par conséquent la démarche à n'être que définitivement participative et interventionniste, voire inconsciemment dirigiste. Lorsque l'on connaît les difficultés d'évolution d'un encadrement technique qui doit transférer une partie de ses pouvoirs et de ses savoirs à la société civile, lorsque l'on assume les difficultés de tout individu à se rendre de moins en moins indispensable à un groupe et lorsque, pour finir, on prend conscience des mauvaises habitudes prises par les acteurs locaux, habitués à considérer l'agent technique et le scientifique comme porteurs de vérités, on évalue bien l'irréalisme d'un partenariat équilibré où les acteurs seraient capables d'exprimer, et de faire valoir, un point de vue foncièrement différent de celui de l'encadrement.

La situation paraît encore plus désespérée si la finalité de l'appui est de disparaître¹⁶, c'est-à-dire d'aider un processus local autonome à émerger. Le dialogue toujours instinctivement condescendant parviendra-t-il à se transformer pour déboucher sur une autonomie locale ? Par quels procédés le technicien parviendra-t-il à se retirer du processus, alors que tous les acteurs sont habitués, depuis des lustres, à lui laisser la majeure partie de la décision¹⁷ ?

¹⁴ Pretty *et al.* (1995) soulignent d'ailleurs que tout ce qui a été écrit sur les approches participatives semble renforcer la notion faible et sociologiquement naïve de communauté (Bell et Newby 1971, Poche 1996).

¹⁵ Cf. l'approche de l'Union Internationale de Conservation de la Nature -UICN- (Acreman et Hollis 1996).

¹⁶ Ce qui n'est pas explicitement le cas de toutes les démarches.

¹⁷ Le transfert de ces méthodes d'animation aux acteurs locaux, comme cela est envisagé depuis peu (IIED 1994, Waters-Bayer et Bayer 1995), pose plus de problèmes qu'il n'en résout : quelle sera l'efficacité dans ce cadre-là d'une méthode d'animation conçue depuis des décennies pour un profil d'animateur rural interdisciplinaire ? Qui se chargera alors de l'appui-conseil technique ? Qui se chargera des relations indispensables entre les dynamiques locales et l'encadrement technique et administratif ? Quelles relations, quelles répartitions des rôles et des pouvoirs entre ces nouveaux acteurs locaux *désignés* (par qui ?) pour animer le développement local et les représentants locaux déjà en place ?

En définitive, quels appuis de ce type ont-ils laissé derrière eux, une fois retirés, des dynamiques locales de concertation autonomes ? Ainsi, en ce qui concerne la gestion locale concertée des ressources naturelles ou la gestion territoriale décentralisée, où le savoir technique peut difficilement se positionner en porteur de solutions, le concept participatif semble peu adapté. Il devrait être réservé à son objectif initial, la formation-action pour l'encadrement, afin qu'il prenne mieux en compte les savoirs, les perceptions et les aspirations locales. Elles restent aussi particulièrement adaptées au transfert de technologies, en y promouvant la participation des populations cibles. Comment alors faciliter une dynamique autonome et locale de gestion ? Quelles bases théoriques et méthodologiques seraient nécessaires ? C'est l'une des questions à laquelle ont tenté de répondre les tenants du développement local, en imaginant des méthodes de planification locale participative.

II. La pratique de planification locale, toujours condescendante

Le développement "local"¹⁸, proche parent des approches participatives mais plus axé sur le développement socio-économique que le développement agricole, a fait l'objet de multiples déclinaisons depuis plusieurs décennies : développement économique communautaire, développement participatif, développement régional, développement "par en bas" (Richardson 1977, Stöhr 1978, Guigou 1983), développement endogène, développement intégré, *agropolitan development* (Friedmann et Douglass 1998), gestion de terroir, développement territorial (INRA 2000),... Toutes ces approches reposent sur une idée commune, celle d'une autonomie nécessaire des acteurs locaux dans leur propre développement socio-économique. Prendre conscience de sa situation, inventorier ses forces et ses faiblesses, agir pour répondre à ses besoins, déterminer de quoi sera fait son avenir,... : le développement local est vu comme un exercice collectif qui conduit la collectivité à induire et soutenir un processus de développement à long terme (Vachon 1993, 99). Aux USA et plus largement en Amérique du Nord, où le concept est apparu au début des années soixante (Hunter 1952, Mills 1956, Dahl 1961, Coleman 1961, Frakenberg 1966, Rémy 1988, Katz 1993), on parle plutôt¹⁹ de "neighbourhood development" ou de "community based development", que l'on a traduit en français par développement économique communautaire (DEC). Le DEC désigne des activités initiées par des citoyens dans le but de revitaliser les communautés marginales²⁰ (Duvernay 1989).

¹⁸ Le "local" est le lieu de l'autonomie, symbole de toute unité sociale dotée d'un projet (Filatre 1992). Si étymologiquement *locus* renvoie à un lieu précis et fermé, le "local" n'est pas un objet en soi mais ne se définit que dans le rapport qu'il entretient avec d'autres espaces et en particulier un espace plus vaste, *englobant*, qui le limite et dans lequel il se différencie (Sfez 1975).

¹⁹ Aux USA, le terme "local development" n'a qu'une connotation spatiale, il ne se rapporte pas à des initiatives de gens de la place et fait presque toujours référence aux actions d'un gouvernement municipal, par opposition à l'Etat et au fédéral (Duvernay 1989).

²⁰ Depuis le début des années soixante, les Etats-Unis ont connu trois générations de DEC : initiés dans les années soixante à partir du mouvement des droits civiques et des droits fondamentaux, ils ont évolué dans les années soixante-dix vers des actions d'aménagement de quartiers plutôt que sur l'ancienne justice sociale, pour se transformer dans les années quatre-vingt en cadres de partenariat de la population locale avec secteur privé (Duvernay 1989).

En France, l'idée de développement local apparaît dans les années soixante-dix avec la montée du régionalisme, puis comme réaction aux égarements d'une décentralisation mal conduite (Pecqueur 1989, Calame 1994, Houée 1996), tandis qu'au Québec, c'est pour lutter contre le retrait brutal de l'Etat que des collectivités locales se mobilisent au début des années 90 (Vachon 1993). Enfin, dans les pays en voie de développement, le développement local est le plus souvent brandi pour s'opposer aux macro-politiques imposées de croissance déshumanisée et à la libéralisation trop brusque des économies (Berthomé et Mercoiret 1993, Clouet 1993, Reijtjnes *et al.* 1995).

Le développement local a donc des racines fortement idéologiques²¹ et s'est toujours construit par opposition à des politiques englobantes et aux tenants d'un macro-développement tout économique²². S'opposant à ces approches exclusivement globales, ses concepteurs soulignent d'une part l'importance des particularités locales et d'autre part l'efficacité des relations "non exclusivement marchandes" (Pecqueur 1989, 19) pour l'installation de dynamiques localisées de développement (Commere 1989, Duvernay 1989, Mengin 1989, Pecqueur 1989, Vachon 1993, Veltz 1994). Remettant en cause la surestimation des possibilités technologiques et de l'intervention strictement économique, ils prônent l'instauration d'un "tandem macro-micro"²³, avec la réhabilitation du facteur humain et la recherche d'une innovation d'abord immatérielle et "locale". Ils préconisent de ce fait une démarche qui cherche à repérer, susciter et faire interagir les potentialités locales, qu'elles soient économiques, sociales ou culturelles. Réseaux et partenariats²⁴, associations d'entreprises, districts industriels et économiques, systèmes productifs locaux (Cujard 1982, Huttin 1982, Pecqueur 1989, Benko et Lipietz 1992, Courlet 1994, Calame 1994, Veltz 1994 et 1997,...) : quelle que soit la forme adoptée et le contexte, le but est d'aider des groupes d'acteurs locaux à se mobiliser pour faire face à des dynamiques globales agressives, voire pour découvrir d'autres moyens de développement prenant mieux en compte les aspects non économiques (Vachon 1993, 92).

²¹ "Construction of a *better* society, where *better* is defined by the people who are part of it and who become consciously and actively involved in helping to bring this *better* society about" (E.A. Cebotarev *in* Vachon 1993); "une nouvelle mentalité, une nouvelle culture [qui] s'inscrit dans un changement lent et en profondeur des mentalités, des modes de raisonnement, des représentations au niveau de l'ensemble de la société" (F. Plassard *in* Commere 1989, 46-47).

²² "Les phénomènes du développement local rendent compte de la capacité de groupes localisés à s'adapter aux contraintes de l'internationalisation de la concurrence à partir de potentiels d'organisation qui leur sont propres" (Pecqueur 1989, 19).

²³ "La micro-économie n'est pas un modèle réduit de la macro-économie, c'est produire et consommer autrement. C'est mettre en place des façons et des moyens de produire qui répondent à d'autres valeurs; c'est faire en sorte que les activités de production contribuent à améliorer la qualité de nos rapports sociaux au lieu de soumettre toute l'organisation sociale à leurs exigences" (Vachon 1993, 83)

²⁴ Le partenariat substitue aux relations de pouvoir des relations de complémentarité. "Etre partenaire, c'est être conscient qu'aucun des pouvoirs n'est dominant par rapport à l'autre mais qu'il faut travailler avec l'ensemble de ces pouvoirs qui ont tous leur légitimité" (Duvernay 1989, 9).

Le développement local vise expressément l'émancipation des populations locales et leur participation active aux politiques de développement de leur région²⁵. Pour ses concepteurs, "le défi historique du développement local est la démocratisation de l'acte d'entreprendre, enjeu fondamental à la fois économique, culturel et politique" (Duvernay 1989, 8). Pour une large part inspirées de la conception américaine du *community power* (cf. deuxième partie), les approches du développement local ont de ce fait comme principe de base, le plus souvent implicite, un militantisme anti-institutionnel et anti-politique, qui cherche autant à contourner les institutions et les responsables politiques locaux que les effets pervers de la mondialisation. Ce type de revendication, d'abord initiée dans des zones défavorisées, a ensuite acquis sa légitimité sur tous les territoires (Duvernay 1989, Benko et Lipietz 1992, Veltz 1994, Calame 1994, Houée 1996). Parfois cependant, en revendiquant opiniâtrement l'autonomie locale ou la nature exclusivement locale d'un "bon" développement²⁶, certains de leurs tenants oublient qu'une réussite locale suppose de fortes interconnexions avec l'extérieur, tant au niveau horizontal entre territoires voisins, que vertical avec les niveaux de décision plus englobants (Gontcharoff 1996).

Réseau, échange, innovation, richesse, ressource, potentialité,... : d'origine revendicative face à la perte de pouvoir du "local", le développement local a rapidement été investi par la pensée économique. "Nouveau regard sur le développement économique" (Pecqueur 1989, 45) dans lequel les échanges locaux et non marchands ont une importance capitale, le développement local s'est précisé, devenant un processus de diversification et d'enrichissement d'un territoire, à partir de la mobilisation et de la coordination de ses potentialités spécifiques (X. Greffe *in* Vachon 1993). La démarche se focalise de la sorte essentiellement sur la mise en place de projets économiques, parfois sociaux, considérés comme moteur et aboutissement essentiels des aspirations locales. Suivant la même idéologie que les approches participatives, les acteurs visés sont le plus souvent la société civile plutôt que les élus locaux : associations de quartiers, groupes d'acteurs économiques, organisations paysannes, etc. Avec la pensée économique, vient le temps de la formalisation de la démarche et de la construction d'outils spécifiques. Pour la plupart des tenants du développement local, l'essentiel est alors de parvenir à donner aux acteurs locaux une capacité de régulation et d'organisation qui leur permettra de s'adapter, voire de modifier, le nouvel environnement que provoque la mondialisation²⁷. Pour y parvenir, la planification, outil économique par excellence, est de ce fait suggérée, dans une version locale et participative permettant l'installation d'une dynamique endogène de développement.

Le besoin de faire émerger une planification locale participative est apparu durant les années

²⁵ "S'appuyer sur une technologie et organisation sociale qui puissent être assurées par la collectivité même" (Vachon 1993, 81).

²⁶ Cf. le "localisme", idéologie anti-étatique très active à la fin des années soixante, qui accorde des vertus éminentes à l'autonomie locale et va trop souvent de pair avec l'isolement et le refus de coopérer avec l'extérieur. Le localisme professe que tout ce qui est fait de façon efficace ne peut venir que de l'action locale et postule que toutes les initiatives locales sont porteuses d'un projet collectif de développement (Brunet *et al.* 1992, Vachon 1993).

²⁷ Nous sommes au début des années 80.

80 à la fois chez beaucoup de praticiens des démarches participatives et chez des tenants du développement local. Partant d'un contexte initial différent, une modification des principes de l'appui à l'agriculture pour les premiers et une reconnaissance des capacités d'innovation socio-économique des acteurs locaux pour les seconds, ils ont ajouté progressivement à leur intention initiale un nouvel objectif, l'organisation d'une "planification locale participative", c'est-à-dire une méthode pour le choix par les acteurs locaux de leur propre programme d'actions : "il faut ré-intégrer des dispositifs de réflexion stratégique intégrant les acteurs (...). La planification territoriale physique²⁸, aujourd'hui moribonde, n'est pas forcément un mauvais candidat" (Veltz 1994, 86). L'idée est alors d'amener les populations locales au même niveau de connaissance et de conscience que les institutions les encadrant. Les acteurs locaux, en maîtrisant une méthode d'analyse et de réflexion sur les conditions de leur développement, deviendront conscients de l'évolution de la situation générale et pourront ainsi l'influencer en fonction de leurs propres aspirations. Presque tous les guides méthodologiques sur le développement local présentent ainsi une longue première partie consacrée à une analyse des évolutions économiques et sociales, qui cherche à éveiller l'intérêt pour une initiative locale de planification (Mengin 1989, Pecqueur 1989, Berthomé et Mercoiret 1993, Vachon 1993, Calame 1994).

Cette insistance sur le besoin d'une analyse locale de l'environnement socio-économique est le premier signe d'une ambiguïté avec l'un des principes fondateurs du développement local : le besoin ne vient pas du terrain, il est lourdement suggéré de l'extérieur, en l'occurrence l'auteur de l'ouvrage. C'est à la suite de cette "conscientisation" (Mengin 1989, Collectif 1993) que l'acteur local découvrira qu'il serait plus judicieux de mettre en œuvre une planification locale. Cette ambiguïté va s'accroître avec ceux qui vont chercher à construire des supports pour la réalisation pratique de cette planification locale. Certains vont élaborer tout un corpus méthodologique et pratique²⁹ pour que des animateurs locaux puissent mettre en œuvre ce nouveau type d'appui (Bates 1987, Anonyme 1990, Berthomé et Mercoiret 1993, Clouet 1993, Leurs 1993, Waters-Bayer et Bayer 1995). Leur *planification locale participative* part alors d'une analyse des mécanismes de sous-développement de la zone et de ses potentialités spécifiques, pour fixer le plus précisément possible les différentes étapes d'un programme d'actions sur plusieurs années. Elle doit aider les acteurs locaux à comprendre les mécanismes internes et externes qui freinent le développement de la société, à apprécier les marges de progrès possibles dans les domaines technique et économique, à fixer les principaux objectifs de développement et à traduire ces objectifs en projets et en modes d'organisation en tenant compte des potentialités et des moyens mobilisables (Berthomé et Mercoiret 1993). Le fameux "Plan de Développement Local" est donc un outil aussi riche et complet que possible, au service d'un projet technico-économique de développement conçu pour des acteurs locaux. Il débute ainsi le plus souvent par une analyse globale et poussée de la problématique de développement de la région, car il est considéré fondamental d'aider les acteurs locaux à effectuer un fin diagnostic de la situation de leur région.

²⁸ Ce que le géographe appelle plus communément l'aménagement du territoire.

²⁹ Le Development Education and Leadership Teams in Action -DELTA- (Hope et Timmel 1984), la méthode du Groupe de Recherche et d'Appui pour l'Autopromotion Paysanne -GRAAP- (GRAAP 1987), la Méthode Accélérée de Recherche et de Planification Participative -MARPP- (Chambers 1993), le Plan de Développement Local -PDL- (Berthomé et Mercoiret 1993), le plan de Gestion de Terroir Villageois -GTV- (Clouet 1993), le Développement Participatif de Technologies -DPT(Reijntjes *et al.* 1995).

En insistant sur un objectif, la planification, non spontanément ressenti par la population, ce type d'approche accentue fortement la première dérive constatée ci-dessus. Le besoin de planification est en effet quasiment toujours externe (Fernandez *et al.* 1991, Grandin 1992, Mosse 1993, Collectif 1993, Waters-Bayer et Bayer 1995). Ce ne sont pas les responsables locaux qui sollicitent une intervention, mais un acteur parmi d'autres, au mieux local, au pire extérieur. De plus, la plupart du temps, cet acteur lui-même ne sollicite l'intervention que pour un problème beaucoup plus concret et ciblé qu'une planification globale.

On lui suggère donc d'abord la réalisation d'un plan, puis on le propose ensuite aux populations et à leurs responsables. Il devient ainsi nécessaire d'expliquer aux populations, comme dans toute démarche tristement classique d'intervention, l'intérêt de ce que l'on veut leur apporter et ce que l'on attend d'eux. Il est remarquable de noter qu'on évoque paradoxalement très peu dans ce type d'approche les besoins que peuvent exprimer d'eux-mêmes, dès les premiers contacts, les acteurs locaux (Vabi 1998). Ceci est encore plus directif dans les versions issues des sciences agronomiques et environnementales, où l'on impose les enjeux agro-écologiques comme sujet prioritaire. L'objectif, plus ou moins explicite, est alors de faire prendre conscience aux populations de l'importance d'organiser une meilleure exploitation et préservation des ressources : c'est l'appui à la *gestion locale des ressources naturelles* (Tobisson et Rudqvist 1991, IIED 1994, Waters-Bayer et Bayer 1995, Winter 1998, Deffontaines *et al.* 2000), qui se penche sur les décisions et les pratiques à organiser localement pour que les ressources ne s'épuisent pas, ne se polluent pas et se renouvellent. Parmi ces approches, celle, francophone, de la *Gestion de Terroir* (Clouet 1991 et 1993, Collectif 1993, Teyssier 1995) s'en distingue par sa priorité qu'elle accorde aux recommandations techniques, qui relègue au rang des contraintes ce qui constitue, pour d'autres intervenants, les enjeux principaux (Clouet 1991) : compétition entre agriculture et élevage, modes de régulation locale, statuts fonciers, reconnaissance étatique d'un pouvoir de gestion local, comportement des services techniques d'appui, etc. Ces dernières approches, mises au point par des équipes agronomiques initiées dans la recherche-action, ne sont pas débarrassées d'une certaine ambiguïté entre une méthode de recherche participative permettant d'accumuler des connaissances et de se référer aux perceptions paysannes et la volonté de constituer un appui opérationnel aux gestionnaires locaux. Elles ont néanmoins à leur actif la sensibilisation croissante des agronomes à une approche globale du développement rural, intégrant en particulier les questions foncières, socio-économiques et institutionnelles.

Ainsi, face à la nécessité, que ces démarches s'imposent, de convaincre les acteurs locaux d'effectuer une planification locale de leur développement, la première étape revient de ce fait à obliger les populations à effectuer dès le départ un diagnostic de leurs problèmes. Comme l'ont déjà souligné de rares auteurs (Darré 1993, Ruault 1996), cela signifie alors malheureusement pour les populations de débiter une démarche "participative" par, au mieux l'intériorisation, au pire l'acceptation, d'abord d'un "besoin", la planification, ensuite d'une action prioritaire, le diagnostic exhaustif de leurs problèmes de développement, enfin d'un "point de vue", l'analyse externe effectuée le plus souvent *au préalable* par les animateurs, ensuite "reprise" dans un diagnostic participatif (Berthomé et Mercoiret 1993, Clouet 1993, Waters-Bayer et Bayer 1995). L'hypothèse centrale de la planification locale est donc que le premier obstacle au développement local est dans le déficit d'analyse qu'ont les acteurs locaux sur le monde qui les entoure (Mengin 1989, Pecqueur 1989, Berthomé et Mercoiret 1993, Clouet 1993). L'espoir de ces méthodes est par conséquent de parvenir à greffer à la population, en quelques mois d'information et surtout de sensibilisation, un besoin de

planification locale non ressenti, que les intervenants externes ont mis eux-mêmes plusieurs décennies à reconnaître. L'analyse, ainsi pressée par la nécessité de réaliser une planification ambitieuse dès les premières étapes, devient manifestement avant tout externe, avant que l'on cherche à en convaincre les acteurs locaux. Parfois même, on établit à l'avance les grandes lignes de ce plan pour la région concernée, à partir de ce diagnostic externe et en préalable au diagnostic participatif³⁰ (Berthomé et Mercoiret 1993, 41-95; Clouet 1991). Pris au piège d'un sujet imposé d'intervention, la planification globale, les intervenants en reviennent involontairement aux défauts des approches antérieures, qui forçaient la participation des populations. Des dons préparatoires sont même prévus (infrastructures, vivres, semences,...), rebaptisés "actions préalables" (Collectif 1993), "plan d'urgence" (Berthomé et Mercoiret 1993) ou autres, pour que les populations daignent "participer" à un exercice exogène de planification. Cette absence d'initiative réellement locale biaise toute la suite de l'intervention et l'enlève dans un contexte interventionniste, voire dirigiste, où tout le processus est porté par des animateurs ruraux, souvent ainsi mis en difficulté (Collectif 1993). Ce sont ainsi les animateurs de la démarche, au lieu des acteurs locaux, qui sont obligés de solliciter les appuis techniques et de traduire les demandes paysannes (Nguingui 1998). La quasi-totalité des tenants du développement local se focalise ainsi instinctivement sur le diagnostic et l'analyse, oubliant ses propres mobiles fondamentaux. Tout cela parce que l'on veut expressément atteindre, aveuglé par l'éclat techniciste des produits de la planification participative, une finalité utopique sur le court terme, la planification intégrée, en sautant la nécessaire et progressive construction sociale qui, seule, peut produire un engagement collectif sur le long terme. Les premiers concepteurs sont en partie responsables de cette dénaturation, s'étant refusés à proposer toute méthode généralisable et formalisée, par refus d'un modèle unique et comme garant de la diversité locale³¹, alors qu'ils étaient les mieux placés pour concevoir une méthode qui évite justement les écueils qu'ils avaient soulignés. Ce refus a laissé les suivants s'égarer dans une priorité donnée aux outils et à une planification préalable de plus en plus technique et exhaustive. Pourtant, ces déviations ont été dénoncées par certains praticiens du développement local, que ce soit en ce qui concerne l'essentielle émergence autonome³² d'une "force endogène" (Vachon 1993) ou sur le fait encore plus fondamental mais oublié dans les déviations supra, que "cette démarche appartient à la collectivité elle-même, elle ne s'impose pas" et qu'il faut "restituer aux collectivités locales leur droit et leur pouvoir d'accomplir leur propre développement" (Vachon 1993, 97). Toutefois, très rarement est évoqué dans la

³⁰ Le diagnostic externe doit permettre "de relativiser et de hiérarchiser les priorités du diagnostic interne" (Clouet 1996, 114). Ainsi, dans la plupart de ces diagnostics externes figure un zonage du territoire, qui par définition dirige et délimite fondamentalement les choix futurs possibles sur le développement de la zone ! Ce type d'approche participative implique une participation active...de l'animation externe.

³¹ "Il serait paradoxal de vouloir fournir un modèle d'application" (M. Allefresde *in* Commere 1989, 62). "Jusqu'à présent, les expériences de développement local ont démontré qu'aucune n'était transmissible d'un cas à l'autre; il n'existe ni recette ni mode d'emploi universel" (Vachon 1993, 92). Il faut accepter l'idée du particulier et reconnaître que chaque territoire puisse avoir des outils et choisir des voies de développement qui lui soient propres (J. Gagnon, *in* Duvernay 1989, 54). "Ni mode, ni modèle, le développement local est une dynamique" (Pecqueur 1989). Le développement local est donc un laboratoire privilégié d'apprentissage, par le plus grand nombre, des lois de la complexité, donc de la démocratie et participe en cela à une mutation culturelle, qui exige obligatoirement un processus long d'apprentissage (Plassard *in* Commere 1989, 49).

³² "Ce n'est qu'en accédant à une certaine autonomie qu'une collectivité sera en mesure d'établir ses conditions d'existence et le niveau de qualité de vie qu'elle souhaite atteindre, et d'expérimenter, par une économie plus informelle, une conception différente de la production et de la consommation" (Vachon 1993, 96).

démarche de planification locale le besoin que peuvent, ou non, ressentir les populations vis-à-vis de ces objectifs d'analyse et de planification qui leur sont proposés.

De nouveau, nous sommes là au cœur du défaut conceptuel de la *participation* dans le cas de l'appui à l'installation d'une dynamique locale responsable. Si le qualificatif de "local" ou de "participatif" apposé à ces démarches veut désigner un transfert de responsabilités vers des décideurs locaux, ce ne devrait être que les populations de la zone, ou leurs représentants officiels, qui sollicitent réellement l'action. Une dynamique responsable durable, c'est-à-dire ce que l'on recherche pour la gestion territoriale décentralisée, semble incompatible avec une analyse ou un besoin d'origine externe auxquels on s'associe ensuite (Nginguiri 1998, d'Aquino *et al.* 1999a, d'Aquino *et al.* 2001, Hubert 2000). Dès le départ, l'action doit être la plus indépendante possible d'une animation extérieure, même participative. D'autre part, en accord avec l'idéologie implicite anti-institutionnelle et anti-politicienne de ces démarches, les services techniques et les autorités locales sont rarement associés à ces opérations, la plupart du temps effectuées en parallèle des circuits classiques et d'appui au développement³³. Pourtant, l'ambition de ce type de planification globale ne peut se contenter de l'appui d'animateurs ruraux et exige un conseil technique inter-disciplinaire permanent et de qualité, réunissant toutes les compétences mobilisables localement. Tout ceci influe fâcheusement sur la pérennité de ces expériences. En ne s'intéressant qu'aux populations locales, voire micro-locales, et peu aux autres acteurs institutionnels locaux (élus, administration territoriale, services techniques,...), ces démarches n'abordent pas la question, pourtant centrale, de l'environnement institutionnel local. Au contraire, celui-ci, pourtant indispensable à la réussite et à la pérennité des actions, est le plus souvent relégué au rang des contraintes. Dans un tel environnement non impliqué, même les acteurs locaux associés, habitués à une co-animation du processus, auront beaucoup de mal à poursuivre seuls leur réflexion, ce qui est pourtant la seule finalité acceptable pour un programme qui vise l'émergence d'une planification locale. Rares sont alors les dynamiques locales qui se perpétueront une fois le "projet" ou l'intervention achevés. A l'opposé de cet anti-institutionnalisme latent, l'évolution de l'environnement institutionnel local est à l'inverse au centre des politiques de décentralisation territoriale expérimentées depuis les années quatre-vingts.

III. La décentralisation, inachevée

Fondamentalement, la décentralisation est une politique étatique visant à mieux associer les administrés aux prises de décision les concernant. Processus de délégation de pouvoir, la décentralisation peut être l'objet de plusieurs lectures différentes mais formant souvent un tout (Bourdin 1990). D'un point de vue économiste, la recherche en économie publique tente ainsi, à partir de la théorie des biens collectifs (Samuelson 1954), d'intégrer la dimension spatiale. Elle s'intéresse de la sorte aux biens collectifs "impurs", caractéristiques des biens publics locaux, qui sont des biens dont les effets externes sont limités à une aire géographique. Dans la lignée de la théorie de la régulation, la crise du régime fordiste remettant en cause les modes de régulation étatiques, particulièrement les procédures de planification centralisée, tandis que le gigantisme de l'Etat keynesien pousse à la décentralisation des pouvoirs et des compétences, l'état se désengage de responsabilités qu'il ne peut plus assumer. Le renvoi au

³³ Ces approches sont généralement pratiquées par des ONGs, des équipes de recherche-développement ou des projets, très peu liés aux services d'encadrement de l'Etat et aux pouvoirs politiques locaux.

local facilite la mise en concurrence, donc la flexibilité, des économies locales et des marchés du travail, et mobilise les ressources locales au bénéfice de cette flexibilité (Preteceille 1991). D'un autre point de vue, technique, la décentralisation est surtout un ajustement administratif, qui adapte les modes de gestion collective aux transformations que connaît la société. Du point de vue politique, elle constitue un cadre "commode" d'éducation politique à la citoyenneté, y compris pour l'apprentissage des cadres politiques locaux (Debbasch 1989). Enfin, au niveau sociologique, la décentralisation représente l'instauration ou le renforcement de "niveaux intermédiaires de solidarité et de sociabilité" (Debbasch 1989), permettant de mieux relier l'individualisme triomphant de nos sociétés aux valeurs collectives humanistes et démocratiques.

Des politiques de décentralisation ont été expérimentées dans de nombreux pays, en Europe (Danemark, Espagne, France, Scandinavie,... cf. le *welfare state*), aux Amériques (Argentine, Brésil, Mexique, USA, Venezuela), en Afrique, en particulier de l'Ouest et du Centre, où à ce jour près de 20 pays ont adopté des lois de décentralisation, en sus du seul état fédéral de la Région, le Nigeria. Enfin en Asie, où des politiques de déconcentration administrative ont été mises en œuvre depuis plusieurs décennies sous des formes variées (Bangladesh, Inde, Philippines, Thaïlande). Toutefois, les définitions francophones et anglophones de la décentralisation sont sensiblement différentes. Dans les pays francophones, la décentralisation est globalement comprise comme le transfert à des collectivités locales³⁴ d'un certain nombre de compétences exercées auparavant par l'Etat central. Elle se définit ainsi comme la reconnaissance d'un certain degré de responsabilité sur la gestion des affaires par rapport à l'échelon central. Cette décentralisation suppose l'existence d'une communauté locale d'intérêts entre les populations, pour des affaires locales ou la défense d'un point de vue local à l'extérieur. Elle doit permettre d'assurer l'existence de libertés et d'autonomies locales qui feront contrepoids aux pouvoirs de l'Etat. Dans les pays anglo-saxons, la décentralisation recouvre un concept beaucoup plus large et comprend la déconcentration administrative³⁵, la délégation de pouvoirs³⁶, l'octroi d'autonomies locales (*local self-government*), alors beaucoup plus poussé que dans une décentralisation à la française³⁷, et même la privatisation. C'est cette conception qui est dominante au sein de l'Union Européenne et dans la plupart des pays non francophones (Maetz et Quieti 1987, J.P. Elong Mbassi in CFD 1998).

La décentralisation territoriale, qui nous intéresse particulièrement ici, s'est distinguée progressivement du développement local par l'accent qu'elle a mis sur le territoire et sur les

³⁴ Assemblées de personnes, élus par les citoyens d'une portion d'un territoire national et à qui sont déléguées certaines compétences sur cette portion territoriale.

³⁵ La déconcentration consiste en une redistribution par l'Etat de certaines de ses responsabilités à des niveaux géographiques inférieurs de sa propre administration (région, province, communes,...).

³⁶ La délégation de pouvoirs consiste en une redistribution par l'Etat de certains de ses responsabilités à certains de ses propres agents situés à un niveau inférieur de prise de décision.

³⁷ Cette notion de "gouvernement local" s'applique particulièrement aux Etats-Unis, où la scène politique locale constitue un ensemble spécifique s'autorégulant, centré sur la toute puissance d'élus locaux très autonomes vis-à-vis du pouvoir central et des structures politiques (partis, etc.).

institutions, mais leurs origines sont communes : mêmes lieux, mêmes époques. En France, c'est dans les années soixante³⁸, avec l'apparition de la notion de "pays"³⁹, que l'idée d'un découpage de la France en territoires locaux se manifeste.

C'est même sur cette prise de conscience territoriale, plutôt que sur le projet, que les premiers acteurs du développement local se sont focalisés, posant les prémices d'une décentralisation version francophone. Ce n'est que beaucoup plus tard chez ces acteurs que le projet passera avant le territoire, distinguant le développement local de la décentralisation. Mais le mot décentralisation ne s'affirme réellement dans la vie publique française qu'en 1982 et 1983, avec les lois de la décentralisation qui transfèrent officiellement un certain nombre de pouvoirs aux collectivités locales. Néanmoins, la répartition de ces pouvoirs, malgré la volonté d'attribuer des compétences en blocs, est toujours restée imprécise et s'est traduite par l'exercice de compétences conjointes, superposées, voire concurrentes, avec en particulier la pratique des financements croisés (Madiot 1996). Outre un gaspillage financier dû à la surenchère des collectivités et une inefficacité latente, cela a conduit à un manque de lisibilité de l'action publique par le citoyen. Par ailleurs, en France cet enchevêtrement des compétences s'est doublé d'un empilement de différentes structures, en particulier à la suite de l'encouragement de l'intercommunalité⁴⁰ (loi ATR de 1992), puis du pays (loi LOADT de 1995), qui ne coïncident pas forcément avec ceux de l'action administrative (Territoires, janvier 1996). La décentralisation française reste ainsi à la fois imparfaite et inachevée. Inachevée, car, en l'absence de réforme de la fiscalité locale réduisant les inégalités considérables entre communes, sans la création d'un statut de l'élu facilitant l'accès des salariés modestes aux fonctions de responsabilités publiques et sans réforme des institutions locales renforçant les mécanismes de contrôle des citoyens, elle n'a pas encore instauré de véritable citoyenneté locale (Preteceille 1991, Rousseau 1995). Le constat est aussi mitigé dans les pays du Sud⁴¹, où on assiste à une dérive générale vers la généralisation⁴² de modèles européens ou américains (OPCF.1996), malgré les discours sur la recherche d'adaptations.

³⁸ Mais on peut aussi faire remonter les origines de la décentralisation à l'apparition des collectivités locales, issues en France de la Révolution de 1789, le XIX^{ème} siècle connaissant ensuite des mouvements de balancier entre des périodes de régimes autoritaires et centralisés et de régimes parlementaires et plus décentralisés.

³⁹ En France, jusque dans les années 50, le terme exprimait principalement le territoire des paysans, la petite région agricole (les géographes du XIX^{ème} siècle dénombraient ainsi environ cinq cents petits pays en France). Cependant, ce mot a pris une nouvelle signification avec la montée en puissance du développement local et du régionalisme dans années 60-70 : c'est alors devenu un territoire à forte identité, où tous les acteurs conçoivent et mettent en oeuvre un projet de développement local (Gontcharoff 1996).

⁴⁰ Intercommunalité qui existait depuis 1890.

⁴¹ En Amérique Latine, la décentralisation-déconcentration s'est traduite par la mise en place d'organisations semi-autonomes peu efficaces. En Afrique, la décentralisation n'en est qu'à ces débuts (elle ne couvre en particulier pas la totalité du territoire de nombreux pays) et ne sera complétée qu'à moyen et long terme. En Asie, la participation directe et indirecte des populations à la planification et à la gestion du développement n'existe qu'au Népal, en Inde et à Sri Lanka.

⁴² A laquelle la formation au Nord des élites, mais aussi une coopération décentralisée sans gardes-fous méthodologiques, contribuent fortement (OPCF.1996).

Pourtant, cette dérive est en opposition avec l'essence théorique de la décentralisation, c'est-à-dire une instrumentation *adaptée* à une société qui veut renforcer son degré de démocratie locale. En fait, au Nord comme au Sud, en se cantonnant à la sphère législative et réglementaire, les politiques de décentralisation ne peuvent installer qu'un cadre institutionnel, plus ou moins favorable selon la qualité des décisions prises, à l'installation de dynamiques locales territorialisées. C'est tout. Sans l'organisation d'un appui pour l'émergence de dynamiques locales, tout cela ne reste qu'une structure administrative creuse, utilisée on ne sait comment (même par ceux qui l'utilisent) et dans quels buts. On ne décrète pas le découpage du pays en dynamiques locales, même si un cadre législatif et politique est nécessaire. On ne remplace pas non plus des processus de décision par des outils de gestion. Beaucoup de textes et de procédures sont conçus, trop sûrement, au lieu de se concentrer sur des dynamiques.

Ainsi, la décentralisation francophone met l'accent sur les outils de planification et d'aménagement du territoire⁴³, qui sont sensés résoudre les problèmes de concertation collective. Mais comme pour la planification locale participative, à travers ces procédures, c'est souvent le technicien ou l'Etat qui formule et hiérarchise la demande (Alliès 1986), c'est parfois l'élu local qui prend seul les décisions sans dialogue et contrôle réels de la population. De fait, paradoxalement, la reconnaissance de pouvoirs aux collectivités locales n'a pas un impact certain sur la démocratie locale (Balme 1996, Balme *et al.* 1999), avec le double risque d'une dérive technocratique⁴⁴ d'un côté, la décision locale étant en réalité aux mains des services techniques locaux, et despotique de l'autre, par la distribution de tous pouvoirs à des politiques locaux (Grémion 1976, Rondin 1985, Meny 1992) ou à des responsables coutumiers dans les pays du Sud (Magassouba 1984). En définitive, un recul de la démocratie, en la faisant uniquement reposer sur la délégation de pouvoirs que représente la démocratie électorale, sans se pencher sur les processus de décision collective décentralisée permettant la transparence et la participation.

Ainsi, si la décentralisation constitue une incontestable promotion du pouvoir du local, elle reste toutefois le plus souvent un simple cadre juridique, institutionnel et réglementaire imposé aux populations, qui se traduit par un enchevêtrement inextricable de compétences et d'interventions (I.D.D. 1996, Madiot 1996). Or, la finalité de la décentralisation devrait être, plutôt que dans une simple instrumentalisation de la politique territoriale, dans la formalisation et le renforcement d'une *pratique* collective, de libre débat, de recherche de solutions conformes à l'intérêt général, d'organisation et d'action concertées (OPCF.1996).

⁴³ Multiples plans (Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols, Plan d'Aménagement du Territoire, Plan d'Aménagement Foncier, Plan Local de Développement, Zone d'aménagement Concerté, Plan d'Aménagement Rural,...), schémas directeurs (Schémas National et Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire, Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme, schémas sectoriels d'aménagement et d'investissement, directives territoriales d'aménagement, schémas d'organisation et de déconcentration des services publics,...) et instances formelles de décision (Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire, conférence régionale pour l'aménagement et le développement, comité régional de développement, comité départemental de développement, commission départementale de coopération intercommunale, groupement d'intérêt public d'observation et d'évaluation de l'aménagement du territoire, charte intercommunale de développement et d'aménagement, comité de bassin d'emploi, contrat de pays, convention de développement,...) ! La dernière loi française sur la décentralisation comprend ainsi neuf schémas, directives et procédures de concertation (revue Territoires, janvier 1996).

⁴⁴ Appelée D.A.D. par les anglophones (*Decide, Announce, Defend*).

Son but ultime ne devrait-il pas être dans l'émergence d'un "espace de citoyenneté" (Territoires janvier 96, LOADT février 95), de forme spécifique à chaque société considérée⁴⁵ et qui conjuguerait dynamiques locales et procédures électorales ? Cependant, en ayant oblitéré l'essentiel, l'apprentissage par tous d'une nouvelle pratique, la décentralisation reste malheureusement pour l'instant une démarche essentiellement administrative et institutionnelle qui délaisse l'enjeu fondamental, la structuration progressive et ascendante d'un processus de décision localisé et démocratique concernant la gestion de territoire. C'est un défi qui concerne par conséquent autant l'encadrement technique, les élus et les citoyens.

IV. Conclusion : une démarche spécifique à construire.

Les avancées de ces dernières décennies sont visibles dans cette évolution, sûrement irréversible contrairement aux fluctuations du passé (Chauveau 1994), vers une meilleure prise en compte par l'environnement technique et administratif des facteurs locaux, sociaux et territoriaux. On peut aujourd'hui considérer qu'après plus de trente années d'efforts la légitimité des acteurs locaux est sérieusement renforcée. Les approches participatives ont élaboré de remarquables supports méthodologiques pour la réussite d'un échange constructif entre les agents techniques et les populations. Les théories et les expériences du développement local ont pour leur part démontré l'efficacité économique, sociale et politique, des dynamiques locales de développement. La décentralisation a posé les prémices d'une reconnaissance étatique et administrative du besoin d'autonomie des acteurs locaux. Comment donc maintenant faciliter l'amorce d'une dynamique autonome et efficace de gestion locale de territoire ? Comment contribuer à ce que cette gestion locale s'appuie sur l'intégration de tous les acteurs locaux, et non seulement sur une petite élite de notables ? Comment fusionner, et non plus opposer, société civile et élus locaux, dans une dynamique de gestion concertée des territoires ? Comment organiser un appui efficace aux acteurs locaux et à leurs partenaires techniques pour le développement de ce type de prise de décision responsable ? Enfin, comment développer cette dynamique depuis le local jusqu'aux échelles englobantes ? Il peut paraître paradoxal que ces questions restent entières, après ces quatre décennies qui ont connu le développement des approches participatives, des projets de développement local et des politiques de décentralisation. Mais la plupart des éléments de réponse sont là, dispersés dans la richesse des expériences et des idées brassées lors ces travaux, et permettent de s'acheminer vers une nouvelle démarche spécifique. Le premier pas en serait que le concept participatif, à la base des comportements de tous les intervenants, est inadapté à l'installation d'une dynamique locale; le deuxième, qu'une nouvelle méthode d'intervention, à la croisée de la décentralisation et du développement local, devrait s'attacher aux processus plutôt qu'aux outils et cibler autant les collectivités locales que la société civile. Enfin et surtout, le bond crucial à faire est dans le bouleversement du mode de penser et d'agir de l'encadrement technique, scientifique et administratif. Si le développement local a comme enjeu la "démocratisation de l'acte d'entreprendre" (Duvernay 1989, 8), la gestion territoriale décentralisée aura comme finalité la démocratisation du processus collectif de décision.

Il s'agit par conséquent de construire une démarche opérationnelle qui facilite un processus

⁴⁵ Cela peut alors consister en grande partie à revivifier et enrichir certaines pratiques sociales et culturelles antérieures, dans les pays du Sud par exemple (OPCF.1996).

collectif de prise en charge efficace et démocratique des territoires. Sa conception repose sur trois moments essentiels. Le premier concerne la formalisation d'un processus, et de l'appui qu'il nécessite : c'est l'*appropriation territoriale*, définie comme politique, institutionnelle et identitaire. Le second formalise l'appui à un apprentissage croissant par chaque acteur de son nouveau rôle dans un processus de négociation concertée et continu sur le territoire : c'est la *Planification Territoriale Ascendante*. Enfin, le dernier élément concerne l'élaboration d'outils dont l'enjeu est de libérer la prise de décision collective au lieu de la guider : c'est la *démarche d'accompagnement* à la gestion décentralisée de territoire. Mais derrière cette recherche, qui se veut finalisée, transparait aussi un itinéraire vers un nouveau paradigme, *les nouveaux territoires*, qui rassemble les problématiques locales et globales sous une seule question, celle d'une connexion sociétale *continue* entre les différents niveaux territoriaux, basée sur la réussite d'une appropriation collective territoriale ascendante, depuis local vers le global. C'est, manifestement, le paradigme d'une géographie de l'action territoriale.

De la pratique à la théorie.

Vers un nouveau paradigme : les *nouveaux territoires*.

Rien n'est plus pratique qu'une bonne théorie

Wolfgang Goethe

N.B. : des extraits de la page 32 ont été publiés dans un article (d'Aquino 2002b), des pages 34 à 36 et de la page 66 dans un autre article (d'Aquino 2002a).

Toute innovation, pour être intégrée ou pour émerger de la société, nécessite la création d'un environnement favorable (Boserup 1970, Gourou 1973, Tiffen et Mortimore 1994, Le Bras 1995, Péliissier 1995, Weber 1995). C'est ce que P. Péliissier (1995, 4) évoque dans "la supériorité des structures" et P. Gourou (1973, 26) dans les "techniques d'encadrement". Particulièrement en ce qui concerne la gestion de territoires, où les éléments en prendre en compte sont autant sociaux que techniques, l'innovation ne constitue pas "la" solution aux besoins de développement mais ne peut qu'accompagner ou suivre un processus social. C'est un phénomène qui concerne alors autant l'environnement politique (la reconnaissance d'un pouvoir local), l'instrumentation technique et administrative (la mise en retrait de celui-ci vis-à-vis d'un processus local de décision) et la (re)mobilisation sociale des acteurs locaux. Pourtant, pour l'instant, peu de démarches se sont prioritairement penchées sur un traitement de concert de ces trois facettes. C'est l'objectif de nos recherches.

I. Vers une appropriation territoriale.

I.1. la dimension politique du nouveau territoire.

La finalité d'un appui au processus de décision sur un territoire doit donc être dans l'émergence de cet environnement favorable. Son premier objectif est par conséquent de créer localement un terrain institutionnel et comportemental favorable, pour que les acteurs puissent exprimer leurs perceptions, enrichir leurs savoirs, affirmer leurs compétences et peser sur le processus de développement. Il apparaît ainsi nécessaire de reconnaître la place centrale, qu'elle soit explicitée ou non, des dimensions politiques et institutionnelles de tout appui à une gestion décentralisée de territoire. En effet, toute action "pour le développement" amène son idéologie politique implicite. Face à ce qui représente toujours une vision subjective des enjeux de société⁴⁶, l'hypocrisie qui consiste à afficher une soi-disant neutralité est récusée ici.

Cela fait partie du travail scientifique que de poser des questions sur la nature même du

⁴⁶ "Analysts can perceive [reality] only through prisms fashioned by their past experiences and present values as well by their training and methodological discipline" (Rosenau 1990, 33).

regard dit scientifique (Bourdieu 1994, 225). La "science" pour le développement de la société, ni libre entreprise ni action neutre, requiert de ce fait d'être précise sur les desseins à l'origine de sa présence dans l'action, d'être claire sur les biais et les hypothèses, toujours relativisables, qu'elle pose au préalable comme utopie sociétale (Rosenau 1990). Par-dessus tout, cela exige d'alerter les interlocuteurs et les acteurs (mais aussi les lecteurs) de ces options préalables et de juger de leur pertinence avec eux⁴⁷. C'est une affirmation claire, qui permettra de contraindre ensuite consciemment, donc de façon plus sûre, cette part de position personnelle, grâce à une méthodologie de ce fait plus minutieusement construite (Rosenau 1990). C'est ce que nous nous proposons d'engager ici. Toute démarche d'appui à une gestion territoriale décentralisée constitue un processus de changement social⁴⁸ et contient une certaine volonté de changement politique⁴⁹, dans lequel exclure le politique de l'analyse amènerait à "tomber dans un angélisme complètement irréaliste" (Friedberg 1993). Quelle que soit l'approche, elle aspire à l'installation d'un processus local de décision "le plus participatif", le plus large ou "le plus juste" possible.

Ainsi, la question de la gestion locale d'un territoire est indissociable, implicitement ou explicitement, des différentes perceptions d'une démocratie locale. Même les économistes reconnaissent que le développement régional est avant tout une question éthique et politique (Weaver 1983, 180), une "intention politique de la recherche du bien commun" (Mercier 1989, 70), et il ne serait pas rigoureux de refuser cet état de fait. Il est au contraire impératif de savoir reconnaître et expliciter d'abord les choix politiques sous-entendus par l'intervention, ensuite l'essence politique profonde contenue dans le concept même de développement territorial décentralisé. Cela signifie une réhabilitation claire de la dimension politique dans la question de la gestion locale des ressources (Calame 1994, 8), au lieu de l'absence d'explicitations et de débats avec les acteurs concernés et les responsables politiques locaux, qui caractérise le plus souvent les approches sur ce thème. La politique est ici appréhendée comme une pratique sociale spécifique, exercice du pouvoir ou affirmation de souveraineté, ensemble de relations entre agents individuels ou collectifs qui briguent une position de pouvoir, qui s'opposent ou s'associent pour *faire prévaloir leur conception de "la chose publique" et faire advenir leur ordre du monde* (P. Fritsch in Bourdieu 2000, 7), ce que nous appellerons ici leur "idéologie".

Pour leur part, les tenants du développement local et des approches participatives ont le plus souvent pour idéologie, consciente ou inconsciente, l'approche américaine du pouvoir local : la "société civile"⁵⁰ est leur champion. Cette approche est née aux Etats-Unis à partir de travaux sociologiques culturalistes des années cinquante, qui ont souligné l'influence des

⁴⁷ "In this way, science insures that its finding can be checked and, if need be, revised or rejected" (Rosenau 1990, 33).

⁴⁸ Vu comme un processus progressif d'évolution des modes d'interactions entre les différents acteurs.

⁴⁹ "Il ne saurait non plus être question de laisser aller le cours des choses sans que nous y portions projet, sans que ne soient définis des actes politiques fondateurs " (Viard 1994, 95). Le développement local, c'est d'abord un processus de changement des sociétés locales (Mengin 1989, 21).

⁵⁰ Ce terme, flou, fait certes référence à une totalité, par opposition aux parties qui la composent (classes sociales, organisations socioprofessionnelles,...), mais surtout à une entité économique et sociale par opposition à un environnement politique (Hermet *et al.* 1994).

réseaux informels notabiliaires dans les prises de décision politique (Hunter 1952, Mills 1956, Dahl 1971, tous cités par Rémy 1988). Ces analyses montraient que les élites socio-politiques locales, influentes dans l'ombre, constituaient malgré leurs différences et leurs oppositions des réseaux informels de négociation efficacement connectés avec l'extérieur⁵¹ (Hunter 1952, Mills 1956). Ces réseaux d'influence, "jeu social invisible" (Dahl 1971) en coulisse⁵² de la scène publique locale, sans connections directes au niveau de l'opinion publique ni de contrôle politique, faussaient totalement l'expression du jeu démocratique. L'approche "communautariste" américaine (*community organization movement*) est ainsi née de la volonté de créer un contre-pouvoir local et populaire à ces réseaux d'influence, qui aurait une base territoriale⁵³. Liée à l'idée d'un changement social à assumer et à orienter, elle cherche à favoriser un processus où le groupe s'organise et se renforce, en accomplissant des tâches communes et en intervenant vigoureusement dans les processus politiques informels de décision. Le modèle de la *community* (Bell et Newby 1971, Stein 1972) est profondément anti-politique et anti-institutionnel : c'est "l'anti-thèse de l'Etat" (Grémion 1976, 264), la finesse des dynamismes sociaux s'opposant à la "mollesse" (*id.cit.*) de ses formes institutionnelles⁵⁴. L'acteur-citoyen, hostile à l'interventionnisme de l'Etat, s'investit dans la vie associative⁵⁵, le *self-help* (Katz 1993) et les réseaux d'influence, les médiations et les compromis avec le pouvoir (Lassale 1991). L'Etat et l'administration doivent sans cesse faire la preuve de leur légitimité et de leurs compétences face à d'autres légitimités concurrentielles, et sont constamment tenus de rendre compte à leurs mandants (*accountability*⁵⁶).

Il y a dans cette perception américaine de la démocratie et du pouvoir local un choix idéologique d'auto-régulation socio-politique, comme en économie⁵⁷ : c'est la "société automatique", que décrit Tocqueville (1986). La décision politique y est considérée comme un équilibre "raisonné" (Grémion 1976, 265) du pouvoir entre les groupes. La théorie du pouvoir qui lui est liée est davantage une théorie de l'influence (Grémion 1976), principe constitutionnel des *checks and balances*, orgueil de la démocratie américaine. "C'est là sa valeur et sa limite" (Grémion 1976, 265). Sa valeur, car cette définition relationnelle et behaviouriste du pouvoir valorise la pression et l'opinion publiques, l'organisation sociale libre, déconnectée des structures contrôlées par les réseaux notabiliaires ou le pouvoir central.

⁵¹ Frakenberg (1966) a approfondi cette analyse sur la Grande Bretagne.

⁵² Cf. la métaphore de Goffman (1973 et 1979), déjà visible chez Marx, distinguant la scène et les coulisses dans l'environnement politique américain.

⁵³ *Community power structure* (Coleman 1961).

⁵⁴ "Les médiations et les compromis correspondent souvent mieux aux micro-mutations sociales qu'une égalité de traitement abstraite" (Lassale 1991).

⁵⁵ Cf. les *community based organizations*.

⁵⁶ Idée selon laquelle ceux qui exercent le pouvoir à quelque niveau que ce soit (gouvernants, élus, nommés,...) ont l'obligation de rendre compte de leur action à leurs mandants (les citoyens) et de leur fournir la preuve de la conformité de leur action aux normes morales ou juridiques qui doivent la régir (Hermet *et al.* 1994, 8-9).

⁵⁷ Cf. la "main invisible" du marché, d'Adam Smith.

C'est cette valeur qui a fait du "*community power*" un mode de mobilisation sociale exemplaire, inspirant en particulier les concepteurs des approches participatives et du développement local.

Mais ce modèle de l'influence est par contre critiquable en tant que mode de gouvernement, car il contient par définition les mêmes vices que les réseaux notabiliaires qu'il veut combattre. Aux Etats-Unis, les groupes de pression "citoyens" ont été construits sur le même modèle que ces réseaux, avec des *Civil Leaders*⁵⁸ médiateurs entre la scène et les coulisses, donc eux aussi sans contrôle visible sur la scène publique, celle-ci étant en fait plus ou moins désinvestie et dévalorisée par les différentes parties. Tout se passe en coulisse, où les processus de négociation permettent à des intérêts structurés, qu'ils soient "citoyens" ou notabiliaires, d'exercer une influence qui peut être disproportionnée⁵⁹. "Le modèle se rapproche (...) de la perfection si la distribution du pouvoir (...) est assez fluide pour permettre une participation ouverte des différents intérêts de la communauté" (Grémion 1976, 265). Mais ce n'est pas le cas : la démocratie directe est une utopie, très dangereuse car elle empêche de rechercher une voie plus indirecte mais plus réaliste. On laisse tomber l'opinion majoritaire au profit d'un pouvoir d'influence qui repose sur autre chose que l'effectif concerné et qui est opposé à toute régulation institutionnelle. Ce libéralisme social s'activant "en coulisse" ne produit pas de choix collectif explicite, visible et délibératif de valeurs et ne garantit donc pas le respect de ces valeurs. Certains points importants sont ainsi soulevés par le refus d'une l'institution régulatrice : la légitimité démocratique, qui est sûrement plus dans les institutions "sur la scène" que dans des réseaux "en coulisse", et la double question, qui lui est liée, de la responsabilité de définition d'un "intérêt général" et de la présence d'une régulation sociale oeuvrant pour le préserver ensuite. En refusant de se référer à toute institution formelle de délibération et de décision collective, on écarte la possibilité d'un choix explicite de valeurs démocratiques et un contrôle légitimé du respect de ces valeurs. La légitimité sociétale du politique doit certes être testée (cf. *accountability*) mais préservée, car c'est elle qui "permet à une société de transformer ses contradictions en projet commun, à des unités sociales poursuivant des buts divergents de vivre ensemble" (Lévy 1994, 88). La "société automatique" de Tocqueville n'est pas automatiquement démocratique.

C'est ce modèle américain du *community power*, fondamental pour comprendre la perception américaine de la démocratie⁶⁰ (Grémion 1976, 264), en particulier locale, qui a profondément influencé les concepteurs et les praticiens du développement local et des démarches participatives. Il y a ainsi souvent une ambiguïté non tranchée, voire une opposition, entre les tenants du développement local et participatif et les politiques de décentralisation⁶¹. Beaucoup de leurs adeptes restent détachés et méfiants vis-à-vis des collectivités territoriales

⁵⁸ "Ainsi que le signalait déjà Myrdal en 1944 dans *An American Dilemma*, l'insistance sur la liberté, sur l'égalité d'opportunité, sur l'individualisme, coexiste aux USA avec une fascination pour le 'leadership' " (Rémy 1988, 32).

⁵⁹ Problème bien senti par certains dès la fin des années 50 (par ex. : W. Long, 1958, cité par Rémy, 1988).

⁶⁰ Que ce soit dans leur représentation du système politique, leur conception du pouvoir et de la justice.

⁶¹ "Admettons que la clarification des rôles se fera progressivement, à mesure de l'approfondissement et du renforcement des processus de décentralisation et la spécification des projets de développement local" (J.P. Elong Mbassi in CFD 1998).

décentralisées, pouvoir politique local institué par un Etat central. Pour eux, la valorisation des initiatives locales, la reconnaissance et la participation des populations impliquent la remise en cause du rôle des institutions politiques, même locales, dans la régulation et la gestion des affaires locales.

Celles-ci représentent un obstacle à un lien social plus harmonieux et libéré, voire sont considérées comme des instruments forgés par certains groupes sociaux pour assurer leur domination sur les autres⁶². Toutefois, il peut être très dangereux de faire l'impasse sur l'établissement de forums institutionnalisés, "sur la scène", garantissant des valeurs collectives, au nom d'une méfiance et d'un libéralisme politiques qui risquent fort de se transformer en dérégulation totale ou en communautarisme xénophobe. Ainsi, dans l'appui aux pays en voie de développement, les intervenants les plus progressistes écartent souvent les collectivités locales, soupçonnées de dérives politiques, au profit des organisations coutumières, qui ne sont pas toujours ni plus participatives, ni plus équitables ou démocratiques (Ela 1982, Magassouba 1984), mais qui ont le bénéfice exotique de l'authenticité. Plus authentique encore, l'échelon "villageois" est souvent préféré, quelle que soit la place qu'il occupe réellement dans l'organisation politique coutumière (d'Aquino 1996). Est-ce le niveau le plus adéquat pour la gestion des ressources et des territoires ? Certains tenants du développement local restent dubitatifs, sans trancher mais penchant pour le village face aux collectivités locales (Felix in CFD 1998). D'autres préconisent de passer par celles-ci, mais en leur recommandant de transférer la plupart des droits fonciers et des responsabilités aux villages (Winter 1998, 15). Il y a dans cette frilosité vis-à-vis des responsables politiques locaux un transfert de points de vue occidentaux sur une opposition entre société civile et institutions politiques qui peut être très dangereux pour l'avenir de jeunes démocraties toujours fragiles.

Pour sa part, la perception institutionnaliste, en particulier française, de la démocratie s'attache plutôt à l'adhésion à des valeurs collectives clairement définies (équité, justice,...), qui sont garanties par les institutions. L'opposition fondamentale est en fait dans l'approche de "l'intérêt général"⁶³. Pour le *community power*, l'intérêt général est défini à partir d'une confrontation et d'un compromis où l'Etat n'est qu'un des acteurs parmi les autres pouvoirs influents (Lassale 1991). Ainsi, la participation citoyenne à l'américaine (Lassale 1991, Katz 1993) signifie surtout défendre efficacement son influence (y compris de contrôle), donc son intérêt particulier, la somme de ces intérêts divergents devant induire ensuite naturellement une décision conforme aux valeurs collectives de la société. En France à l'inverse, l'intérêt général est imposé par un arbitrage du pouvoir central⁶⁴, à qui est délégué par élection le droit de décider "une égalité de traitement abstraite" (Lassale 1991), avec ensuite une participation peu reconnue des citoyens au processus de décision (Rousseau 1995). Alors que la société américaine semble considérer le processus démocratique en termes d'affrontements au bout duquel les vainqueurs imposent ses idées aux vaincus (Johnson 2000), en France on considère

⁶² Idée très présente dans la pensée anglo-saxonne.

⁶³ Que nous définirons comme une satisfaction conventionnellement susceptible de concerner l'ensemble de la collectivité.

⁶⁴ Le modèle d'action politique français se base sur l'"expression institutionnelle d'une unité géopolitique [l'Etat] (Grémion 1976, 265). "L'Etat n'est pas seulement une unité politique, un cadre institutionnel, un centre de contrôle, il est également une modalité permanente de l'action collective"(Grémion 1976, 267).

la démocratie comme un processus permettant à l'Etat de choisir des compromis, même au risque de ne satisfaire pleinement personne (*id.cit.*). La citoyenneté française se résume de la sorte à l'élection de représentants des populations et à une pression circonstancielle, souvent désordonnée (grèves).

C'est une forme de démocratie strictement représentative, voire simplement procédurale⁶⁵, "où les élus s'expriment au nom du peuple qui n'a pour faculté que de les désigner et de les révoquer périodiquement" (Hermet *et al.* 1994, 80). Contrairement au *community power*, il y a donc une certaine méfiance envers les initiatives "désordonnées" d'une société civile non contrôlée : l'énergie des acteurs locaux est de ce fait contrainte et canalisée "dans des constructions préétablies et rationalisées limitant leur autonomie" (Lassale 1991).

Il peut ainsi y avoir des interprétations sensiblement différentes des notions de citoyenneté⁶⁶, de valeurs démocratiques et de démocratie locale. D'un côté, la mise en cause des institutions régulatrices garantes des valeurs démocratiques, d'un autre la dévalorisation du droit à la décision des citoyens : deux idéologies opposées qui peuvent être dangereuses pour l'avenir de la démocratie locale. Elles contribuent à développer une fracture grave entre société civile et élus, qui aura ainsi été inconsciemment encouragée. Même en restant très pragmatique, une opération en faveur d'une gestion locale des ressources ne peut ignorer ce débat : ces choix politiques sous-entendus ou explicites sont l'essence même de l'intervention et motivent les comportements de tous les acteurs concernés, en particulier des intervenants. Ils induisent, le plus souvent implicitement, la définition des principes de la démarche, des conditions de réussite ou d'échec d'une "dynamique locale". Ils sont à l'origine des ambiguïtés qui polluent les interventions. Alors que les démarches participatives (développement local inclus) sont sous-tendues par le libéralisme politique du *community power*, les politiques de décentralisation œuvrent au contraire au renforcement des autorités institutionnelles, particulièrement des élus politiques locaux. Lorsque les deux co-existent, la gêne s'installe donc : dynamique locale, démocratie locale, chacun s'en réclame avec un positionnement vis-à-vis de l'autre qui reste flou (Territoires 1996, CFD 1998). Le terme de "dynamique locale" peut en effet recouvrir des idées très différentes. Ainsi pour la plupart des concepteurs du développement local, la dynamique locale n'est pas forcément l'émanation d'un projet collectif de la société locale, mais signifie plutôt l'association de certains acteurs locaux se rencontrant conjoncturellement autour d'intérêts communs (Pecqueur 1989). Le développement local s'adresse ainsi à tout groupe d'acteurs locaux ayant un projet socio-économique et la part belle est faite aux initiatives individualisées, aux ONGs, à des activités ou à des secteurs particuliers, à la société civile. Dans ce cadre, la dynamique locale est une dynamique "privée" qui se crée en dehors des "pouvoirs publics", qu'ils soient locaux ou

⁶⁵ Au sens péjoratif (Sandel 1996) d'une perspective critique suggérant que les régimes démocratiques peuvent ne s'inscrire que dans un ensemble de procédures instrumentales qui dévalorisent en fait la démocratie en tant que valeur ou que projet. Il est aussi repris par certains spécialistes des transitions démocratiques dans une acceptation positive ou résignée, comme procédure d'installation progressive de la démocratie.

⁶⁶ La citoyenneté est née en Angleterre entre le XVI et le XVIII siècles. C'est une utopie créatrice en fonction de laquelle les différences subjectives qui séparent les individus s'effacent devant leur égalité en ce qui concerne les droits et la participation politique. Ce principe pose que par delà les différences existe une égalité de dignité. F. Constant (1998) décèle quatre composantes dans la citoyenneté : la nationalité, les droits (historiquement d'abord civils, puis politiques, enfin sociaux), la participation à la vie de la cité et les devoirs (vote, solidarité, etc.).

étatiques, et qui concerne une simple fraction d'acteurs locaux regroupés autour d'un projet commun. Toutefois, la gestion locale d'un territoire doit à l'inverse concerner tous les acteurs présents sur l'espace concerné et pas seulement un groupe porteur d'un projet ou un secteur d'activité, même prépondérant.

Une nouvelle approche semble de ce fait utile, qui cherchera clairement à rapprocher société civile et élus au lieu de les opposer, en reprenant par conséquent les références américaines du pouvoir citoyen d'influence et de contrôle (*accountability*), mais en le projetant sur la scène et non plus en coulisses, avec un arbitrage légitimé des collectivités locales comme garantes des *valeurs*⁶⁷ collectives et de ce que l'on appellera la "pondération démocratique", c'est-à-dire de l'assurance que l'opinion de la majorité de la population, et non seulement de groupes minoritaires influents, a été prise en compte. La démocratie n'a de sens que si elle implique la gestion ou l'association de la grande majorité des personnes soumises à l'autorité représentative (Human et Zaaiman 1996). L'intérêt général est en conséquence ici le fruit explicite d'une négociation et d'une délibération entre tous les acteurs locaux, et pas seulement des réseaux "citoyens" organisés du *community power*. La citoyenneté est ici vue comme l'exercice de libertés publiques qui donnent un sens à la participation politique. Sa définition minimale est que les individus du territoire local puissent élire ceux qui sont chargés de le gérer, mais elle ne doit pas s'arrêter là. Comme toute instrumentalisation de concepts politiques, la démocratie occidentale, disons la démocratie *constitutionnelle*, n'est qu'un outil, ni exclusif ni surtout suffisant, au service de cet idéal démocratique. Pour J. Habermas (1988) comme pour Norberto Bobbio (1993 et 1996), l'authenticité de la démocratie se mesure de ce fait moins à la nature formelle de ses institutions qu'à la qualité d'un *espace de débat* précédant les décisions, impliquant l'ensemble de la société civile et assurant la fonction délibérative essentielle à la démocratie (Badie 1997, 19). Encore faut-il parvenir à relier société civile et collectivités locales au lieu de les opposer. Aujourd'hui, la crise de la société moderne nous interroge fortement sur la nécessité de lier beaucoup plus étroitement monde politique et société civile (P. Nardin *in* Territoires janvier 96, 45). Ainsi, la société civile, au lieu de constituer des réseaux en coulisses, doit-elle investir la scène publique et renforcer même le pouvoir de celle-ci vis-à-vis des réseaux⁶⁸. La façon la plus légitime et la plus efficace d'organiser ce débat "sur la scène" est alors de le confier aux collectivités locales, plutôt que de les marginaliser.

Tous les citoyens doivent pouvoir s'exprimer au sein d'un "espace de citoyenneté"⁶⁹ légitimé explicitement, qui conjuguerait dynamiques locales et procédures électorales et impliquerait le citoyen dans tout le processus de décision des élus. Les élus locaux gèrent en effet la seule "scène" constituée à partir d'une procédure véritablement démocratique, l'élection. Ils sont ensuite, au contraire de tout forum dit "civil", officiellement investis de la responsabilité de garantir les valeurs collectives et peuvent donc être tenus pour compte de leur efficacité sur ce thème (cf. *accountability*). Enfin, parmi les différents pouvoirs réunissant ces premiers

⁶⁷ En sciences politiques comme en sociologie, la valeur (Kluckhohn 1951) désigne une conception du désirable communément partagée, de façon explicite ou implicite, à l'intérieur d'une collectivité sociale.

⁶⁸ C'est sûrement l'un des grands enjeux d'une géographie de l'action territoriale.

⁶⁹ Pour reprendre une expression introduite récemment dans les débats sur la décentralisation française (Territoires janvier 96, LOADT février 95).

critères, comme certains pouvoirs juridiques aux Etats-Unis, les collectivités locales ont une spécificité déterminante : leur référence à l'espace, au territoire. En effet, même à l'ère de la connexité, la proximité spatiale demeure une modalité indispensable pour la démocratie.

En accord avec Max Weber⁷⁰, ce type de proximité est considéré ici comme la plus démocratique, car rassemblant une diversité des points de vue réunie dans une finalité commune, la prise en charge de la politique locale. Il est alors remarquable de constater que cette prise en compte de la dimension territoriale, qui transforme une adhésion individualiste à des valeurs (démocratie) en une identification collective à une référence spatiale commune (démocratie territoriale), renvoie au débat, toujours délicat, sur la certaine ambiguïté de fait, fortement accentuée dans le cadre de la démocratie locale⁷¹, entre deux aspirations démocratiques contradictoires, la liberté de choix individuelle et la régulation collective. "Nous ne voulons ni d'une société atomisée, où les individus sont isolés avec leurs projets, coupés les uns des autres, privés de références communes et de valeurs partagées pour l'action concertée, ni d'une communauté fermée, dont les membres sont (...) pris dans des contextes mécaniquement solidaires d'actions collectives, sans que cela puisse être regardé comme le résultat d'un libre contrat supposant l'autonomie de conscience individuelle" (Ferry 1995, 113). La gageure politique du XXI^{ème} siècle, et de la démocratie locale, pourrait être bel et bien de penser cette nouvelle articulation entre liberté individualiste et valeurs collectives, que nous suggérons de nommer *humanisme communautariste*.

C'est une forme "moderne" de communautarisme non culturaliste, qui ne renonce ainsi pas à l'idée de "la raison pratique" (Ferry 1995) d'un "sens commun" (Bourdieu 1980), c'est-à-dire l'idée d'une universalité possible dans le domaine éthique, mais qui est en désaccord méthodologique avec l'individualisme libertaire, autrement dit l'humanisme classique, et pointe chez ce dernier une "certaine incapacité de se représenter le collectif" (Ferry 1995, 118). Une référence conséquente est donc maintenue à l'universel, mais "présupposée à une pratique (...) qui mobilise les ressources de sens dont dispose une communauté (...) en problématisant les contenus au cours de discussions qui se présentent comme des procès d'argumentation" (Ferry 1995, 119). En fait, c'est *humanisme communautariste* qui prend ses racines dans une longue tradition philosophique où, face l'individualisme libertaire des droits de l'homme et du "libre arbitre", abordant la dimension collective uniquement sous l'angle *négatif*⁷² des conditions de limitation de chaque liberté individuelle, certaines idées avaient

⁷⁰ Le territoire est un mode d'accomplissement de la fonction de domination plus dépersonnalisée que les autres (liens personnels, communautaires, tribaux,...), donc un élément décisif de modernité politique d'après Max Weber (Hermet *et al.* 1994), qui l'oppose au modèle "patrimonial" (domination traditionnelle fondée sur le pouvoir absolu et personnalisé du chef).

⁷¹ Cf. le jacobinisme exacerbé ou les dérives localistes et xénophobes.

⁷² Sans énoncer aucune obligation positive et morale, mais seulement des limites négatives aux libertés individuelles (Ferry 1995).

⁷³ Il y a alors un lien conceptuel qu'il est intéressant de noter entre liberté individualiste et modèle instrumentaliste de la rationalité formalisée dans la théorie des jeux (Ferry 1995, 115) : l'espace de contraintes est le plus neutre possible, afin de libérer l'activité stratégique d'acteurs qui doivent entrer en concurrence...cf. l'instrumentalisme de la rationalité tel qu'on peut le constater dans l'individualisme méthodologique de la sociologie.

déjà introduit un certain trouble (Ferry 1995), que ce soit la notion de *corps moral consensuel* de J.J. Rousseau, la *base sociale réconciliée* de K. Marx, la *moralité objective assurée par l'Etat* chez Hegel, ou la *culture de la citoyenneté civile* chez Tocqueville.

Néanmoins, la notion de démocratie locale, si elle se définit bien comme la participation active des citoyens locaux à la formulation et au choix explicite de valeurs collectives, accroît ce grand écart entre un culturalisme communautaire à tendance localiste et un humanisme universaliste qui refuse la contextualisation de ses valeurs.

Les principes de la démocratie locale invitent à un **humanisme communautariste**, nouvelle compréhension anthropologique et interactionniste s'appuyant sur conception intersubjective de la rationalité⁷³ (Ferry 1995, 118), *fondements méthodologiques* d'une nouvelle approche de l'humanisme et basés sur les principes de relation (Bourdieu 1997), de discussion et d'argumentation collective (Habermas 1988, Apel 1987, Ricoeur 1993, Wellmer 1989). "Ainsi, à la question de savoir si la vertu est possible, on peut se substituer la question de savoir si l'on peut créer des univers dans lesquels les gens ont intérêt à l'universel" (Bourdieu 1994, 166).

Ces choix fondamentaux sous-tendent toute la démarche d'appui à la décentralisation territoriale. En effet, bien que de portée philosophique, cette perspective est très concrète et très ouverte lorsqu'on l'envisage dans le cadre du processus décisionnel *à portée universaliste* de la "démocratie locale"... Tant de cultures différentes, comparables peut-être uniquement par leur même désir de décider ensemble localement de leur avenir, en respectant les désirs et les besoins des "autres" ? C'est par conséquent une vision minimaliste de l'universalisme qui pourrait remettre en cause la formulation classique et individualiste des droits de l'homme⁷⁴, pour la relativiser et la réduire à des valeurs peut-être plus naturellement partagées dans chaque "localité" de notre Terre.... Et si progrès démocratique signifiait sagesse locale⁷⁵ et "sens commun"⁷⁶ autant que modernisme ?

Ainsi, si certains principes démocratiques nous paraissent universels, leurs formulations politiques, coutumières ou modernes, sont plurielles, s'adaptant à chaque contexte et à chaque

⁷⁴ Que ce soit de façon volontariste ou inconsciente : laisser les populations choisir leurs valeurs collectives ne revient-il pas à s'exposer à des choix autres qu'universalistes ?

⁷³ Il y a alors un lien conceptuel qu'il est intéressant de noter entre liberté individualiste et modèle instrumentaliste de la rationalité formalisée dans la théorie des jeux (Ferry 1995, 115) : l'espace de contraintes est le plus neutre possible, afin de libérer l'activité stratégique d'acteurs qui doivent entrer en concurrence...cf. l'instrumentalisme de la rationalité tel qu'on peut le constater dans l'individualisme méthodologique de la sociologie.

⁷⁴ Que ce soit de façon volontariste ou inconsciente : laisser les populations choisir leurs valeurs collectives ne revient-il pas à s'exposer à des choix autres qu'universalistes ?

⁷⁴ Que ce soit de façon volontariste ou inconsciente : laisser les populations choisir leurs valeurs collectives ne revient-il pas à s'exposer à des choix autres qu'universalistes ?

⁷⁵ Respect de l'intégrité de chacun ? Paix sociale ? Autre ?

⁷⁶ "Un fond d'évidences partagées par tous qui assure (...) un consensus primordial sur le sens du monde" qui rend possible la confrontation, le dialogue, la concurrence, voire le conflit (Bourdieu 1997, 118).

culture (Barber 1997b). Les procédures de la démocratie locale sont de ce fait à inventer, ou plutôt à ré-inventer, dans chaque contexte et culture différente, à partir de principes constitutifs minimalistes de légitimité, de responsabilité et d'association de toutes les catégories de population (Rousseau 1996). Dans le cas particulier des Pays en Voie de Développement, on accuse souvent la démocratie d'un individualisme forcené qui s'oppose aux conceptions communautaires profondément hiérarchisées. Au contraire, par opposition à une société industrielle qui s'est repliée sur la seule rationalité instrumentale et aux rétrogrades qui se sont figés dans les seules valeurs non instrumentales, une forme originale de démocratie locale pourrait permettre (Human et Zaïman 1996) un mode d'organisation de la prise de décision essayant de ré-équilibrer la référence entre la rationalité instrumentale du savoir technique et la rationalité sociale du savoir empirique, toutes les deux indispensables. La définition de la démocratie est ici élargie à tout processus collectif de décision, coutumier ou moderne, qui permet à la population d'effectuer ensemble un choix explicite de valeurs et de participer activement à la gestion des affaires publiques.

Le terme de **collectivité locale** se réfère alors toute instance collective et locale de décision ayant la responsabilité de conduire et coordonner le développement d'une collectivité tout en étant soumise au contrôle et à l'influence permanents de ses administrés⁷⁷.

En conclusion, le choix idéologique que nous revendiquons est donc bien de viser l'installation d'un fonctionnement démocratique pour les prises de décision, mais cela n'indique pas le transfert d'une forme d'organisation donnée. C'est en conséquence un "nouveau" territoire que le géographe peut contribuer à faire émerger au sein de cette société locale actuellement écartelée entre dynamiques civiles et pouvoir institué. En effet, les systèmes de relations et les réseaux a-territoriaux sont certes des cadres sociaux qui permettent souvent que s'expriment les énergies locales (Allaire 1988), mais seul un territoire réhabilité, site primordial de la souveraineté démocratique (Hauriou 1965, Duverger 1948, Manin 1985, Perrin *in* Blanque 1983, Cohen 1989, Miller 1992, Sautter 1993, Lévy 1996), permettra le débat entre ces réseaux rassemblés par un lien spatial. C'est en effet le lien spatial qui procure au territoire le statut irremplaçable d'espace de citoyenneté et de garant de la "pondération démocratique" (cf. supra). Pourtant, le territoire n'est ni un lieu⁷⁸, ni un terroir, et constitue plus un construit social (Pellegrino *et al.* 1983, Di Méo 1998) à forte teneur institutionnelle et politique qu'un espace délimitable et mesurable (Bonnemaison et Cambrézy 1997). Sa référence spatiale n'est ainsi pas dans la limite, mais dans la *proximité spatiale* (Reymond 1981, Lévy 1993). Seule cette relation de proximité physique entre les différents acteurs est synonyme d'une diversité sociale, d'une pluralité d'enjeux et d'intérêts qui ramènent le processus de décision dans une arène démocratique, contrairement aux réseaux a-spatiaux ne rassemblant que de mêmes familles d'acteurs.

La **collectivité territoriale** est alors définie dans un sens très large, dépassant le cadre strict de la démocratie constitutionnelle, comme tout pouvoir local légitimé chargé d'animer la concertation d'une population rassemblée par une proximité spatiale, pour la prise en charge de leur territoire.

⁷⁷ Cf. *Accountability*.

⁷⁸ "L'évidence naturelle du lieu est un piège" (Allaire 1988).

C'est ainsi cette proximité spatiale qui distingue notre territoire des autres types d'organisations sociales, politiques ou économiques. Rappelons que pour la géographie, le territoire a d'abord concerné (Claval 1997) l'appropriation collective de l'espace par un groupe, puis s'y est ajoutée l'idée de souveraineté, donc du contrôle et du lieu de pouvoir, enfin la dimension symbolique, de l'espace vécu au *sense of place* des anglophones (Tuan 1977, Sack 1988, Entrikin 1991). Le territoire en géographie oscille depuis entre appropriation et appartenance, construction humaine réflexive où chacun des deux acteurs, société et espace, influe l'un sur l'autre (Brunet *et al.* 1992, Claval 1997). Cependant, reconnaissons qu'il existe de multiples approches du territoire et autant de définitions, le concept ayant été intégré par de nombreuses disciplines. Notre propre approche du territoire est par conséquent à replacer dans le cadre d'une problématique spécifique, consistant à définir le cadre conceptuel de l'accompagnement à un processus démocratique pour la gestion de l'espace. Dans cette optique, le territoire est un ensemble d'interactions sociales spatialisées (Frémont 1984) et un élément essentiel de la construction et de la reproduction du lien social (Bayart 1996, Debarbieux 1996, Bonnemaïson et Cambrézy 1997).

En ce sens, notre approche géographique du territoire se distingue en ayant une importante dimension symbolique, institutionnelle et politique, voire idéologique (c'est-à-dire une certaine définition de la démocratie). Nous sommes donc à l'opposé d'une approche technico-économiste définissant le territoire comme l'espace d'une activité ou d'une dynamique particulière. Implicitement, le territoire y a en effet été simplement intégré en tant que *base spatiale* (Passet 1979, Thireau 1993), "systémique", des phénomènes socio-économiques du développement local (Pecqueur 1989, Courlet 1994, Calame 1994, Veltz 1997), qu'ils s'appellent systèmes productifs locaux (Caujard 1982, Huttin 1982), systèmes agraires (Brun 1982), formations socio-spatiales (Di Méo 1991), etc. Ce sont ainsi des démarches très structuralistes et systémiques, proches de l'idéologie du développement local, qui privilégient ainsi l'appui aux acteurs les plus dynamiques et la mobilisation économique de la société civile, en se penchant surtout sur des entités spatio-économiques d'une certaine originalité (Benko et Lipietz 1992, Di Méo 1998). Elles évacuent ainsi la dimension politique, qui est confondue avec des "structures politico-administratives" décrétées en crise et émietées et se focalisent sur le développement technique plutôt que sur la qualité des processus de décision.

Cette méfiance envers le politique et l'institutionnel se retrouve dans la vocation ambiguë du territoire chez les adeptes du développement local. D'un côté le territoire apparaît souvent comme partie essentielle (Pecqueur 1989, Vachon 1993, Calame 1994, etc.). D'un autre, les instances qui sont chargées de le gérer et de le transformer sont le plus souvent négligées. Les élus locaux, les collectivités locales ou les responsables coutumiers des territoires locaux sont rarement évoqués dans ces approches, si ce n'est comme l'un des partenaires périphériques du processus. Le territoire est donc ici un espace non géré, si ce n'est selon les objectifs partiels d'une action collective particulière, celle soutenue par le processus de développement local, qui ne regroupe toutefois pas tous les intérêts d'un territoire. Le territoire y est de ce fait perçu comme un critère de densité de relations sociales et économiques, où la proximité géographique est alors moins significative en elle-même que comme condition de telles relations. Mais, entre activités économiques et espace géographique, il semble alors difficile de définir un niveau territorial pertinent qui puisse superposer assez justement les limites d'un espace géographique avec celles d'un ensemble de systèmes sociaux de production (Huttin 1982).

Les tenants de la modélisation systémique des activités agraires⁷⁹ ont évacué le problème en définissant *a priori* des échelles géographiques (exploitation, village, terroir, région, etc.), dans lesquelles ils ont ensuite appliqué l'analyse systémique. Derrière la volonté d'aménagement du territoire, c'est l'organisation de l'espace technico-économique qui est recherchée de la sorte. En suivant les corrélations des répartitions spatiales des activités, on parviendrait ainsi à déceler des territoires. Ainsi la *Formation Socio-Spatiale* (FSS) de G. Di Méo (1985, 1998), qui se particularise par sa dimension économique, constitue en quelque sorte une maille d'intervention, pour un aménagement du territoire au-dessus des communes, qui n'arrivent plus selon lui à exercer la médiation avec l'englobant et ne répondent que très médiocrement aux aspirations de la population. De même, c'est avec une perception très proche, et à peu près en même temps, que certains agronomes ont conçu une approche articulant filière et territoire (Vissac et Benoit 1993, Deffontaines *et al.* 1994, Pernet *et al.* 1994). Cette dernière repose sur l'hypothèse que les processus localisés de développement sont les produits d'une articulation entre des dynamiques régionales, effets obligés de tendances globales, et des particularismes locaux.

C'est par conséquent une approche géographique et économique qui cherche à réaliser la jonction entre l'étude des dynamiques régionales d'intégration au global et l'étude des dynamiques locales. Ces dernières sont appréhendées par le *Système Rural Localisé* (Pernet *et al.* 1994), concept issu de l'économie industrielle sur les systèmes productifs locaux (Benko et Lipietz 1992). Le *Système Rural Localisé*, défini à partir d'indicateurs statistiques agro-économiques et de la transcription spatiale de faits socio-économiques, est perçu comme un moyen de compréhension de la société locale, à l'interface entre dynamiques globales et capacités locales (Deffontaines *et al.* 1994). En définitive, ces approches technico-économiques ne se situent pas dans la même *idéologie de l'action* que la perspective des nouveaux territoires : alors qu'elles cherchent à identifier un cadre cohérent à l'intervention technique, évacuant, dans la lignée du développement local, la dimension politique, nous nous situons à l'inverse pour notre part dans l'appui à une réhabilitation de la dimension socio-politique dans toute décision sur le développement d'un territoire. Notre territoire est l'espace socialisé de toute une société locale, non celui d'une activité.

I.2. Du territoire politique au champ territorial.

Contrairement à l'approche américaine du *community power* et aux démarches de gestion locale des ressources qui en sont issues, le dynamisme social n'est pas considéré ici comme nécessairement lié à une "mollesse" (Grémion 1976, 264) des formes institutionnelles. Une certaine organisation sociale formelle, l'institution, est au contraire considérée indispensable, en tant que médiatrice entre les rapports de force et pour aboutir à une harmonisation ou à un compromis local sur des valeurs collectivement reconnues. Notre approche territoriale est donc institutionnelle. L'organisation au niveau local d'un environnement socio-politique et institutionnel favorable, indépendant de toute intervention ponctuelle, est considérée comme le terreau indispensable dans lequel peuvent s'ancrer des dynamiques locales endogènes et durables. Bien que la vigilance permanente et le dynamisme des groupes sociaux de base soient indispensables, la *médiation institutionnelle* (Godard et Ceron 1985) n'est pas à

⁷⁹ Formulation préférable à celle de "système agricole", le système n'étant qu'une construction intellectuelle, un modèle parmi d'autres, d'une réalité (Landais 1994, J. Weber, comm. pers.).

proscrire, en particulier pour la planification d'un développement localisé. L'*institution*⁸⁰ n'est pas prise ici selon la définition du courant marxiste⁸¹, mais dans le sens anthropologique⁸² d'Eisenstadt⁸³, comme tout un ensemble d'actions ou de pratiques organisées de façon stable et reconnues par tous (Hermet *et al.* 1994), comme un champ de relations sociales convergentes et légitimées (Allaire 1988, 182). Elle est définie par des règles, des codes de conduite, des normes de comportement, mais aussi la manière dont ces conventions sont appliquées (Ostrom 1990, Putmann 1993, Weber et Reveret 1993, Clarke 1995). Les institutions, utiles pour réguler la vie économique et sociale (March et Olsen 1990), changent alors avec le temps, s'adaptent, mais selon des voies en large mesure conditionnées par leur propre passé et leurs propres tendances lourdes⁸⁴. Notre approche territoriale s'appuie ainsi sur le concept d'*institutionnalisation*, tel qu'employé par la sociologie du changement social et en particulier la science politique développementiste⁸⁵, c'est-à-dire désignant l'institution comme un pré-requis important des processus de développement et de modernisation politique d'une société. Nous ne sommes pas naïfs au point de croire que cela signifie obligatoirement un développement équitable et durable, mais cela constitue un premier environnement favorable à leur émergence. L'efficacité de l'institution locale étant ensuite constamment menacée par la bureaucratisation ou par la mainmise d'une coalition d'intérêts pour un projet de pouvoir personnalisé (Godard et Ceron 1985), ce sont les étapes suivantes (cf. *infra*) qui devront s'employer particulièrement à limiter les risques de dérive.

⁸⁰ Pour l'analyse juridique (Hermet *et al.* 1994), l'institution définit les structures fondamentales qui permettent d'identifier un régime politique et qui se distinguent des effets contractuels et interindividuels de la simple volonté des acteurs sociaux. Dans ce sens, l'institution politique, ou publique, peut être vue comme une structure stabilisée d'interactions juridiquement ou administrativement réglées et codifiées. Dans la suite de l'ouvrage, nous désignerons par institutions publiques de ce type d'institution.

⁸¹ Pour qui c'est une super-structure qui comprend tous les organismes destinés à maintenir et perpétuer un ordre social établi.

⁸² En anthropologie, l'institution représente généralement tout dispositif organisé visant au fonctionnement ou à la reproduction de la société et résultant d'une adhésion plus ou moins tacite à sa légitimité supposée. Une institution comporte alors nécessairement des valeurs et des normes explicites (qui peuvent être coutumières, réglementaires ou codifiées), auxquelles les membres du groupe sont supposés se conformer et qui servent de repère pour juger de la conformité des pratiques. Ce n'est pas nécessairement une organisation formelle, les systèmes d'autorité pouvant être totalement confondus dans les rapports sociaux (Augustins 1991, 378).

⁸³ "Entité dont le principe régulateur organise la plupart des activités de ses membres dans une société ou une collectivité et selon un modèle organisationnel défini qui est étroitement lié soit aux besoins de cette société (...) ou à quelques-uns de ses buts" (Eisenstadt 1971).

⁸⁴ Cf. *path dependence*.

⁸⁵ Les premières théories du développement politique postulaient une convergence politique vers une modernité unique, par l'institutionnalisation (Huntington 1968), et valorisaient le rôle de l'Etat. Huntington y définissait les caractéristiques d'une institution fonctionnelle et performante : adaptabilité, complexité, autonomie, cohérence avec les valeurs et les attentes des gouvernés. Puis, à la fin des années soixante-dix, le néo-développementisme insiste sur la société civile et le désengagement de l'Etat (rôle des ONG en particulier). Enfin, le post-développementisme critique l'hypothèse d'une convergence, mettant en évidence la pluralité des histoires, le rôle diffractant des cultures et l'effet des pratiques sociales. Le post-développementisme se veut alors comparatif et s'intéresse aux conditions de l'invention politique, qu'elle vienne par le bas ou par la diffusion de modèles exogènes plus ou moins appropriés (March et Olsen 1990, Badie 1994).

C'est donc une perception du processus local de décision démocratique différent de la notion de *gouvernance*⁸⁶. Comme elle, c'est d'abord un changement de style dans le mode de gouvernement, un processus socio-politique considéré comme incertain. C'est certes aussi un ensemble de règles, de procédures, de conventions et de principes (Rosenau 1992), qui attire l'attention sur la pluralité des acteurs relevant de logiques différentes, s'enchevêtrant à des niveaux différents⁸⁷ et intervenant tous dans un processus de décision interactionniste (Benko et Lipietz 1992). C'est de même une certaine "capacité différente de réappropriation du politique" (Bottazzi 1991, 84), basée sur une régulation des relations de pouvoir et de coordination (Benko et Lipietz 1992, 31). Enfin, il y a en commun le même principe de *réflexivité* (Jessop 1998), qui pose que les acteurs réagissent en permanence aux effets de leur action collective⁸⁸ : en tirant les leçons des précédents et des échecs, ils avancent dans un dialogue permanent en vue d'un consensus. Néanmoins, derrière ce fond commun, la gouvernance est un concept polysémique, dont la majorité des interprétations souhaite que

⁸⁶ Etymologiquement, la notion suggère l'action de guider ou de diriger dans un environnement incertain (pilotage de bateaux). Contemporainement, c'est l'introduction par les économistes à partir des années soixante-dix de la sphère politique dans la discussion sur le développement localisé. Puis, le concept a pris forme dans l'étude des rapports inter-entreprises (Storper et Walker 1989, Dunford 1992). Cette notion, qui au départ sert à désigner le mode ou la manière de gouverner, va ainsi devenir progressivement synonyme de réforme profonde, voire de remise en cause, de l'Etat (cf. l'"Etat minimal", qui s'inspire de la théorie des choix publics). Dès la fin des années soixante-dix, la quête de la "bonne gouvernance" par les institutions internationales (Banque Mondiale, OCDE) va même jusqu'à une redéfinition du rapport entre pouvoir public et administrés, qui ne sont plus appréhendés en termes de citoyens mais d'usagers, voire de clients ou de consommateurs (cf. théorie des choix publics). Chacun va alors récupérer la notion à sa propre perception d'une réforme gouvernementale. Pour les institutions internationales, parler de gouvernance plutôt que de réforme de l'Etat leur permet de traiter de questions politiques alors qu'elles n'ont en principe aucun mandat pour le faire. Plus diffusément, elle laisse la possibilité d'imaginer une troisième voie entre la coordination des échanges par le marché et la coordination étatique. L'autre usage de la gouvernance, qui nous intéresse plus ici, est dans les transformations du pouvoir local et de ses rapports avec le pouvoir central qu'elle sert à rendre compte. En sciences politiques, la gouvernance désigne alors (Hermet *et al.* 1994, 116) l'ensemble des procédures institutionnelles, des rapports de pouvoir et des modes de gestion publics ou privés formels aussi bien qu'informels qui régissent notamment l'action politique réelle. Cette perspective postule que les instances politiques reconnues, comme le sont l'Etat ou les organisations intergouvernementales, ne détiennent pas le monopole de la conduite des affaires publiques. L'arrivée des conservateurs au pouvoir en Angleterre, en 1979, est à l'origine de cet usage, en leur permettant de traduire (*urban governance*) l'idée d'effacer les frontières entre public et privés afin de mettre en commun compétences et ressources. En France, elle s'est transformée en l passage d'un système d'administration centré sur l'Etat à un système de gouvernement centré sur les élus locaux, faisant un plus large recours au marché, à la délégation, etc. La gouvernance est donc une notion polysémique, au point qu'on peut parler de gouvernance au pluriel (Collectif 1998a), qui peut en particulier être utilisée dans un usage descriptif (rendre compte de changements), analytique (les interpréter), normatif (préconiser). Cette polysémie est problématique parce que les usages sont trop contradictoires, en ce qui concerne le rôle de l'Etat et de la société civile en particulier. Pour les uns, elle signifie une démocratisation du fonctionnement étatique et ouvre le champ aux initiatives et à de nouvelles mobilisations civiques. Pour d'autres, elle signifie d'abord une revalorisation du rôle des acteurs économiques et la remise en cause de l'interventionnisme étatique (Allemand 2000b). La traduction française en est donc délicate. "Governance" est plus large que le terme "gouvernement", qui concerne plus exclusivement une structure politique territoriale. Mais le terme de "régulation" embrasse pour certains trop manifestement les phénomènes économiques (Boyer 1986, Canghilem 1989, Bottazzi 1991, Boyer et Saillard 1995), tandis que celui de "régulation politique" peut renvoyer trop spécifiquement à la forme étatique. C'est pourquoi le choix du néologisme est le plus souvent retenu : la "gouvernance" (Benko et Lipietz 1992).

⁸⁷ Cf. *Multi-level governance*.

⁸⁸ Au contraire de la rationalité procédurale, définie en fonctions des moyens, et de la rationalité substantielle, orientée explicitement vers des buts (Jessop 1998).

dans des sociétés de plus en plus complexes et fragmentées, les mécanismes de pouvoir privés ou associatifs comblent les carences de l'exercice vertical de l'autorité et en définitive le remplacent (Rosenau 1992, Hermet *et al.* 1994, 116). Alors que dans notre approche, la dynamique privée garde un caractère démocratique seulement si elle s'exprime au sein d'un espace délibératif, le territoire, conçu pour respecter au mieux l'égalité et la justice et pour s'entendre sur des valeurs collectives. De même, les tenants de la gouvernance mettent aussi le plus souvent l'accent sur la rationalité individualiste de l'acteur (Rosenau 1992, Jessop 1998), tandis que nous penchons plutôt ici pour une perception relationnelle, où le processus collectif de décision est envisagé comme une *pratique collective* (Bourdieu 1980), certes pas réductible aux lois immanentes des structures mais pas non plus à des actions rationnelles d'intérêt individualiste.

Nous sommes ainsi proches de ceux qui reprochent à la gouvernance d'évacuer la dimension politique et de privilégier l'intérêt particulier par rapport à l'intérêt général, le poids des acteurs privés les plus influents et de cacher en définitive une idéologie néo-libéraliste (Allemand 2000b). Notre approche territoriale s'appuie donc sur une définition relationnelle et behaviouriste du pouvoir proche de celle du *community power*, mais en y associant, au lieu d'y opposer, le besoin d'une expression institutionnelle régulante, les collectivités locales, au sein d'un espace géopolitique régulant : le territoire⁸⁹.

Le pouvoir y est donc défini comme une capacité à agir, une puissance de création collective appartenant à un groupe (Arendt 1972) à la fois caractérisée par des processus d'interactions entre individus (Russ 1994) et des contraintes normatives imposées par les pouvoirs en place (Bourdieu 1980). C'est cette approche de la "dynamique locale" qui est au centre de notre démarche d'appui à l'émergence de territoires.

Ainsi, si la proximité spatiale est au cœur de la spécificité territoriale est à l'origine de son intérêt pour la démocratie (cf. chapitre précédent), elle n'est néanmoins pas synonyme de proximité sociale, "structurale"⁹⁰ (Gallais 1976) ou identitaire, qui fonde réellement un territoire. Elle n'est donc que la première étape de la construction d'un "nouveau" territoire, *via* un processus graduel d'émergence d'une identité territoriale : *l'appropriation territoriale*. Cette appropriation, pur phénomène de représentation⁹¹ par lequel les groupes humains pensent leur rapport à un espace matériel, ne peut se construire que par l'intégration progressive d'un sentiment "local", au travers d'un processus mental collectif (Poche 1983). Toutefois, pour l'expression de cette identité territoriale, l'espace vécu seul a montré ses limites (Di Méo 1985, Brunet 1990). De même, l'émergence d'une identité territoriale ne peut non plus se résumer à une activité économique, sociale ou culturelle commune sans existence politique ou administrative reconnue. En effet, si la facette économique du territoire peut sembler préférable pour l'identification de territoires avérés (Di Méo 1998), elle n'en

⁸⁹ Le concept spatial est ici pris dans le sens du *spatium* latin, le lieu indéterminé, à l'inverse de *locus*, un lieu précis et fermé. L'espace n'a ici de sens que pour autant qu'il inscrive l'action sociale (Ledrut 1987).

⁹⁰ La "distance structurale" (Gallais 1976) est représentée par la densité de relations, des relais, et de la solidarité. C'est ce qui s'appliquait à certaines sociétés coutumières tropicales (Gallais 1976, Raison 1977) et qui peut de nos jours s'appliquer aux sociétés modernes en réseaux.

⁹¹ La représentation étant "une création sociale d'un schéma pertinent du réel" (Guérin 1984).

constitue une étape ni génitrice⁹², ni constitutive (Preteceille 1991). Ce type d'action de l'homme sur l'espace, et les logiques de structuration et d'organisation spatiales qui en découlent, sont plutôt considérées ici comme les produits, et non les origines, de l' "idée" territoriale. Enfin, l'identité territoriale ne se réduit pas d'avantage à une identité politico-juridique ou à l'enracinement dans un lieu : il y faut un peu de tout cela et quelque chose de plus, les sentiments d'appartenance (Brunet *et al.* 1992). L'histoire de chaque identification territoriale peut par conséquent être très différente et provenir de phénomènes et de contextes très variables. C'est pourquoi, plutôt que de privilégier l'une des dimensions dans la définition du phénomène identitaire territorial ou de s'hasarder dans une distribution du poids de ces différents éléments en son sein, nous préférons ici, en accord avec notre idéologie de l'action, réfléchir à un processus croissant d'émergence d'une nouvelle identité territoriale *active* : l'accompagnement étape par étape à une dynamique d'*appropriation territoriale*, par une responsabilisation initiale sur l'espace qui aboutira *in fine* à son appropriation.

Il s'agit ainsi de faire d'abord émerger un véritable espace politique local (Lévy 1991), dont les acteurs se sentent responsables du devenir et où se jouent des relations de pouvoir⁹³ pour son appropriation (Raffestin 1980).

"Pour que les suffrages expriment autre chose que les individus, pour qu'ils soient animés dès le principe d'un esprit collectif, il faut que le collège électoral élémentaire ne soit pas formé d'individus rapprochés seulement pour cette circonstance exceptionnelle, qui ne se connaissent pas, qui n'ont pas contribué à se former mutuellement leurs opinions (...). Il faut au contraire que ce soit un groupe constitué, cohérent permanent (...). Alors chaque opinion individuelle, parce qu'elle s'est formée au sein d'une collectivité, a quelque chose de collectif" (Durkheim 1969, 138). Cette longue citation décrit parfaitement les enjeux de l'appropriation territoriale. Cette "identité politique" (Lévy 1994, 97), donc élaborée collectivement sur la base d'une unité préalable, se traduit alors par une prise collective de pouvoir sur le territoire et son avenir. Premier élément d'une identité plus complète, elle est ici perçue comme le préalable indispensable à toute velléité de gestion locale décentralisée. L'émergence d'un véritable *lieu politique* (Lévy 1994), combinaison de pratiques politiques à un contexte local, est donc la première étape, cruciale, du processus d'appropriation territoriale, induite par un sentiment collectif d'un pouvoir possible sur "son" territoire.

Mais l'interventionnisme géographique que nous revendiquons ne peut se contenter de n'importe quelles dynamiques politiques locales, face aux menaces de localisme et de régionalisme xénophobes qu'elles peuvent engendrer : la qualité démocratique du processus local décisionnel est expressément recherchée. Or, l'*efficacité démocratique* (A. Zaïman, *in* Human et Zaïman 1996) du processus local de décision passe par la reconnaissance de sa légitimité et la qualité de son fonctionnement. La légitimité rassemble les principes et les

⁹² L'activité économique n'est ici considérée que comme l'un des produits d'un territoire fonctionnel, contrairement à d'autres auteurs (Di Méo 1985 et 1998, Pecqueur 1989, Benko et Lipietz 1992), qui considèrent que la facette économique est originelle, ou tout au moins essentielle.

⁹³ Nous sommes toujours dans le cadre de notre perspective interactionniste et régulationniste : "pas de société sans règles, pas de règles sans pouvoir" (Georges Burdeau).

*valeurs*⁹⁴ auxquels les acteurs font appel pour justifier leur choix (Boltanski et Thévenot 1990) ou leur pouvoir. D'essence interactionniste, elle découle à la fois de principes de nature symbolique, inculqués par la société locale, et de pratiques individuelles re-validant ou invalidant régulièrement ces références. Un pouvoir légitime fonde son action non sur la coercition mais sur le consentement réputé libre de la population qui s'y trouve soumise (Hermet *et al.* 1994).

La légitimité des institutions constitue de ce fait l'un des problèmes centraux de la démocratie⁹⁵, en particulier locale (Friedberg 1993, Human et Zaïman 1996), mais que les programmes de gestion locale des ressources naturelles ont très souvent ignorée. Ce n'est pas une intervention technique, externe et ponctuelle qui peut imposer une telle légitimité et modifier les schèmes incorporés par les individus à l'origine des valeurs légitimement reconnues localement (Bourdieu 1980). Dans un processus d'organisation locale de l'utilisation de ressources naturelles, le médiateur, *in fine* l'animateur du processus de décision, ne peut être que celui qui est *localement* reconnu légitime pour effectuer cet arbitrage. La légitimité la plus forte, qui peut être moderne ou coutumière, dépendra par conséquent du thème abordé et de l'échelle de référence : ce n'est pas la même instance qui sera légitimée selon que l'on traite de l'installation d'une infrastructure dans un village ou de la concertation entre agriculteurs et chasseurs dans une région.

Entre le citoyen et le représentant de la population, la légitimité politique est le fruit interactionniste de négociations et de compromis sur la définition et l'explicitation de valeurs collectives, qui aboutissent progressivement à une *convention*⁹⁶ (Boltanski et Thévenot 1990). L'appropriation territoriale est donc appréhendée comme un processus continu interactionniste de délibération et d'établissement de conventions sur les valeurs collectives, constituant ainsi un transfert socialisé et régulièrement refait de légitimité entre citoyens et représentants : c'est ce que nous appelons l'institutionnalisation (cf. infra), qu'il s'agit alors d'encourager par des supports d'information et de concertation spécifiques (cf. troisième partie). L'efficacité et la créativité d'une démocratie locale dépendent à la fois des rapports de force existant entre les acteurs, de la qualité des formes conventionnelles qui permettent de les gérer et de la culture locale⁹⁷ à l'origine des pratiques sociales et politiques (De Carlo 1999).

Après la légitimité, le second élément de l'efficacité démocratique concerne la qualité de

⁹⁴ Les valeurs orientent de façon diffuse l'activité des individus en leur fournissant un ensemble de références idéales et du même coup une variété de symboles d'identification qui les aident à se situer eux-mêmes et les autres par rapport à cet idéal (Boudon et Bourricaud 1986).

⁹⁵ "La démocratie désigne un mode d'organisation du pouvoir politique dont la légitimité requiert qu'il reconnaisse pleinement le primat de la souveraineté populaire et qu'il s'assigne pour objectif son renforcement effectif, mais dont l'agencement réel se fonde toujours pour l'essentiel sur une délégation de pouvoir" (Hermet *et al.* 1994, 78).

⁹⁶ Objet économique, la convention (Silem et Albertini 1999) est une forme d'accord entre individus. Résultats de leurs actions, elle est, en même temps, un cadre s'imposant à eux et contraignant la coordination de leurs comportements (cf. le courant de l'économie des conventions, variante de l'économie institutionnelle : F. Eymard-Duvernay, O. Favereau, A. Orléan, R. Salais, L. Thévenot, P.Y. Gomez et H. Leibenstein).

⁹⁷ Autrement dit des "habitus de classe" de P. Bourdieu (1994).

fonctionnement des institutions (A. Zaïman, *in* Human et Zaïman 1996). Il s'agit d'un processus indispensable de réhabilitation, ou de renforcement, du sentiment de responsabilité, que ce soit au niveau des populations, des intermédiaires ou des élus locaux⁹⁸. L'enjeu est d'amener les différents acteurs à agir civiquement, non seulement de par leur propre qualité intrinsèques, mais grâce aussi aux interactions issues des nouveaux compromis sociaux qui sont favorisés par le processus d'appropriation territoriale. C'est en quelque sorte une transformation du lieu politique en "*champ*"⁹⁹ *démocratique*", qui est induite par l'installation, autant chez les populations que leurs différents représentants, de nouveaux types d'identification individuelle qui valorisent les actes démocratiques et citoyens¹⁰⁰. Le champ démocratique n'est pas un environnement où les comportements et les actions sont naturellement positives et civiques mais une arène sociale où le jeu des interactions sociales conduit l'acteur à avoir un comportement de citoyen ou de politicien responsable. Ainsi pour Pizzorno (1990), les multiples formes de l'engagement politique sont motivées par la quête de son identité et de la reconnaissance par les autres, qui passe par le partage avec d'autres d'une *interprétation de la réalité* (Pizzorno 1990), c'est-à-dire de l'insertion dans un même champ de valeurs¹⁰¹.

"Sans cette volonté de reconnaissance réciproque, il ne peut y avoir d'action collective" (Pizzorno 1986). Dans cette optique, tout acteur, en particulier l'homme politique, n'est pas considéré comme "bon" ou "mauvais", mais comme un agent dont le comportement, responsable ou irresponsable, est conditionné en grande partie par le contexte, c'est-à-dire le *champ*¹⁰² socio-politique local. Nous considérons en effet ici que chaque individu a un comportement et une stratégie différents selon le champ dans lequel il évolue : le même homme peut afficher une stratégie propre à sa fonction d'élu et manifester simultanément un comportement différent dans le cadre de ses fonctions de chef d'entreprise ou de ménage (Thireau 1993, 242). C'est donc bien un *champ* relationnel au sens bourdieusien¹⁰³, espace social de domination et de conflit possédant sa logique propre, lieu structuré de rapport de forces avec ses propres règles, dans lequel les individus agissent en fonction de leurs positions respectives dans le champ considéré et se disputent l'accès au "capital" qui y est valorisable. Par conséquent, favoriser notre "champ démocratique", signifie développer la reconnaissance et l'efficacité¹⁰⁴ sociales, et surtout publiques, d'un *capital* symbolique de type

⁹⁸ Cf. l'"apprentissage de la citoyenneté" de la démocratie participative de B. Barber (1997).

⁹⁹ Au sens bourdieusien (Bourdieu 1980).

¹⁰⁰ Pour Pizzorno (1990), l'engagement politique comme le vote (un bulletin perdu dans la masse n'a aucun autre effet que l'identification collective à l'appartenance à une certaine communauté de valeurs) sont motivés par la recherche identitaire.

¹⁰¹ Ainsi la corruption est plus facile si l'on est isolé, si l'on flotte entre plusieurs milieux, plusieurs champs d'identification : appartenir à un "cercle fort de reconnaissance" implique un coût moral plus fort pour une corruption (Pizzorno 1986).

¹⁰¹ Ainsi la corruption est plus facile si l'on est isolé, si l'on flotte entre plusieurs milieux, plusieurs champs d'identification : appartenir à un "cercle fort de reconnaissance" implique un coût moral plus fort pour une corruption (Pizzorno 1986).

¹⁰² Toujours au sens bourdieusien.

¹⁰³ "Penser en termes de champ, c'est penser relationnellement" (Bourdieu 1992, 72).

¹⁰⁴ Comme tout "capital" bourdieusien, celui est évidemment transformable en pouvoir personnel.

bourdieusien¹⁰⁵, constitué par la valeur civique et bénéfique pour l'intérêt collectif¹⁰⁶ du comportement d'un individu, depuis l'acteur de base jusqu'au responsable. L'action de l'homme politique suppose certes la prise en compte des intérêts réels ou présumés de la collectivité, mais ces intérêts n'ont de chance d'être intégrés que d'abord s'ils épousent les intérêts spécifiques du mandataire et ensuite s'ils correspondent à ses propres valeurs et choix de société (P.Fritsch *in* Bourdieu 2000, 16). Voilà le premier enjeu de notre "champ démocratique": l'amorce d'un champ de relations et de pression permettant de rapprocher ces deux derniers éléments des intérêts exprimés par la collectivité. Mais le *champ démocratique* est aussi un champ d'inter-relations qui donne à chaque individu une responsabilité ressentie sur son avenir, donc sur une capacité nouvelle à influencer les processus sociaux : on peut dire d'un individu "qu'il existe dans un champ quand il y produit des effets" (Bourdieu 2000, 38).

Toutefois, la prétention n'est pas de "construire" *sensu stricto* un champ¹⁰⁷, mais de modifier suffisamment la nature des interactions et des enjeux de pouvoir au sein des champs socio-politiques locaux existants. Le concept est plutôt utilisé pour forger une approche du territoire où il devient à la fois plus motivant pour les populations d'exercer une pression sur leurs décideurs et plus judicieux pour l'élu d'avoir une attitude responsable : comment transformer la "division du travail politique" de telle manière que l'accès au processus politique soit élargi et que davantage de gens puissent exercer des effets dans ce champ (Bourdieu 2000, 74) ?

C'est une volonté qui est en conséquence à rapprocher du *processus organisationnel*¹⁰⁸ de E. Friedberg (1993), cherchant à "ouvrir de nouvelles opportunités de comportements" que les acteurs doivent ensuite saisir et "actualiser" en de nouveaux modes de comportements (Friedberg 1993, 321). C'est ainsi l'enjeu qui est démocratique, pas la forme : la nature institutionnelle et politique de l'instrumentation peut être très diverse selon le contexte et la notion de champ démocratique se penche sur l'homme et ses motivations personnelles, plutôt que sur la forme instrumentale, en cherchant en fait à modifier progressivement la nature du capital le plus valorisable dans le champ public de la gestion d'un territoire. Il s'agit en quelque sorte de contextualiser la démocratie (cf. *infra* le concept d'humanisme communautariste), par une plus grande valorisation politique et sociale de l'acte démocratique. C'est donc une interprétation du champ bourdieusien qui n'est pas exclusivement déterministe, comme d'ailleurs chez P. Bourdieu lui-même¹⁰⁹ (Bourdieu

¹⁰⁵ "Le capital symbolique est un crédit, mais au sens le plus large du terme, c'est-à-dire une espèce d'avance, d'escompte, de créance, que la croyance du groupe peut seule accorder à ceux qui lui donnent le plus de garanties matérielles et symboliques" (Bourdieu 1980, 203-204).

¹⁰⁶ Mais donc aussi pour l'intérêt personnel, par l'accumulation de ce type de capital rendu valorisable.

¹⁰⁷ "Le champ n'est pas le produit d'une création délibérée" (Bourdieu 1992, 72).

¹⁰⁸ "La réflexion organisationnelle cherche à étudier les processus par lesquels sont stabilisées et structurées les interactions entre un ensemble d'acteurs placés dans un contexte d'interdépendance stratégique" (Friedberg 1993, 15).

¹⁰⁹ "L'habitus, comme tout art d'inventer, est ce qui permet de produire des pratiques en nombre infini, et relativement imprévisibles (...), mais limitées cependant dans leur diversité" (Bourdieu 1980, 93). En effet chez P. Bourdieu, contrairement à ce que certains ont écrit, les dispositions acquises (*l'habitus*) ne sont pas immuables et sur-déterminées, mais contiennent une inertie qui rend leur modification lente. Leur influence sur

1992). Agissant dans un environnement social et un contexte spatial *appropriés*, l'individu peut alors parvenir à participer dans une certaine mesure à leur transformation (Thireau 1993, 242).

Lorsque cette première étape de l'appropriation territoriale aboutit ensuite à une décision et une action communes, cela devient un espace gouverné (Andrade 1995), un *espace institutionnalisé*, c'est-à-dire un mode légitimé collectivement de contrôle sur les personnes, les processus ou les relations sociales (Sachs 1986). Ainsi, après la dimension politique, c'est la dimension institutionnelle d'un futur territoire qui s'affirme, avec la reconnaissance collective d'une règle commune sur l'espace. C'est cette règle des hommes sur un espace qui constitue la première liaison symbolique forte entre la dimension sociale et la dimension spatiale du futur territoire. L'émergence d'un territoire local est ainsi liée à l'apparition d'une institution collective distincte de l'Etat-nation et *régulant* symboliquement¹¹⁰ une portion locale de l'espace : notre territoire est d'abord collectivement façonné par des règles communes. Sans une police extrême, on ne respecte que ce que l'on s'approprie : l'accord sur la règle "fait" quelque part ce territoire, celui-ci émergeant en partie comme espace d'une réglementation commune et légitimée, autrement dit comme *espace d'une institution commune*. C'est ainsi avant tout un espace d'arbitrage et de médiation entre activités, qui regroupe ces différentes bases spatiales et partielles d'activités socio-économiques, que le développement local appelle territoire, autour de valeurs et de règles communes sur l'utilisation et la gestion de l'espace. Il devient ainsi progressivement un espace de référence qui offre aux acteurs sociaux un *champ institutionnel*¹¹¹, un "jeu" (Friedberg 1993) de références communes, "une certaine communauté de droits et d'obligations" (Gaudemar 1990).

En accord avec les néo-institutionnalistes (March et Olsen 1990, Ostrom 1990, Putmann 1993, Clark 1995), cette dynamique est alors perçue comme un *processus progressif d'institutionnalisation*, jamais achevé et en constante évolution. L'affirmation de cette dimension institutionnelle, en développant les interactions entre individus et entre l'individu et l'espace, mais aussi en favorisant la reconnaissance du collectif dans le regard de l' "autre" (pouvoir central, services publics, collectivités locales voisines,...), contribue ensuite à faire progresser cette identification territoriale qui, comme toute construction identitaire, s'établit par rapport à l'autre¹¹². On passe ainsi graduellement du champ démocratique initial, basé sur l'adhésion à des valeurs collectives, à un champ démocratique *spatialisé*¹¹³, ou *champ*

l'évolution des champs est ainsi toujours possible, bien que relativement limitée, et dépend essentiellement de la position des individus dans le champ concerné (Bourdieu 1992).

¹¹⁰ La règle, "production demi-savante", n'est pas envisagée ici comme une pratique réelle (Bourdieu 1994) mais comme un acte collectif symbolique d'officialisation (cf. troisième partie).

¹¹¹ L'institution, "un champ de relations sociales convergentes" (Allaire 1988, 182).

¹¹² "L'expression 'nos droits sur les ressources' est souvent utilisée pour fonder une identité culturelle" (Sandberg 1993, 323).

¹¹³ Pour Raffestin (1980), le territoire désigne une fraction de l'espace organisée dans une relation de pouvoir, "une relation sociale spatialisée de pouvoir".

¹¹³ Pour Raffestin (1980), le territoire désigne une fraction de l'espace organisée dans une relation de pouvoir, "une relation sociale spatialisée de pouvoir".

territorial, à identification collective plus forte matérialisée par le sentiment de responsabilité collective sur un espace. Le sentiment territorial collectif qui émerge doucement ainsi est un élément fort, qui structure le "groupe social"¹¹⁴ local en véritable sujet collectif, "en fonction du processus qu'il retient comme pertinent par rapport au territoire et au monde matériel" (Poche 1996, 123). Nous sommes ici proche de la notion de "groupe de localité" de B. Poche (1985), structure sociale locale composée d'individus qui ont un intérêt si commun à se *situer* dans un territoire qu'ils en évacuent les conflits qui peuvent les opposer par ailleurs et qu'ils mettent en acte un certain nombre de comportements pour lesquels la notion de territoire intervient de façon significative (Poche 1985).

Le "nouveau" territoire est donc d'abord politique, puis institutionnel, enfin, seulement, identitaire.

Nous appréhendons ici l'**appropriation territoriale**¹¹⁵ en tant que construction progressive d'une identification collective *active*. Selon les cas, elle consiste à transformer le sentiment diffus existant d'identification territoriale¹¹⁶ en une responsabilité active ou à induire une identification à partir d'une prise initiale de responsabilités. Pour cela, elle transforme la proximité spatiale entre individus d'abord en proximité politique (responsabilité d'agir sur le lieu), puis institutionnelle (règle collective sur un lieu), enfin identitaire (appropriation collective d'un espace physique¹¹⁷), jusqu'à aboutir à une cohésion sociale essentielle à la dynamique future du nouveau territoire.

L'identité collective est donc ici indissociable de la dimension politique, c'est-à-dire de l'émergence d'une volonté d'agir au sein d'un collectif (Pizzorno 1986, Bayard 1996, M. Dinet *in* Territoires 1996). La psychologie sociale a déjà mis en évidence cette importance complémentaire pour la construction d'identités communes des dynamiques de "recatégorisation"¹¹⁸, rassemblant des groupes au départ différents, et du besoin de valorisation individuelle (Yzerbyt et Sharon 1996). La production de territoire est donc envisagée ici dans le cadre d'une compréhension interactionniste s'appuyant sur les acquis de la psychologie sociale et où la dimension politique est réhabilitée (Raffestin 1980, Lévy 1996), l'expression du politique comprenant ici la dimension institutionnelle (Lévy 1991 et

¹¹⁴ Cf. B. Poche (1996).

¹¹⁵ Dans une toute autre perspective beaucoup plus psychologique et sémiologique, C. Raffestin (1986) a proposé une autre forme de genèse territoriale, l'*écogenèse territoriale*, associée à des principes génériques qui seraient ordonnateurs de l'arrangement des objets et des phénomènes sur un territoire.

¹¹⁶ "Ma région", "L'Europe", "La Terre",...

¹¹⁷ Même si les limites en sont le plus souvent floues.

¹¹⁸ A partir des travaux exploratoires du psychologue américain M. Sherif dans les années 50, consiste à favoriser la mise en place d'une identité commune à l'ensemble de protagonistes par la référence à jeux d'objectifs communs uniquement atteignables par la coopération.

1993). Il faut revenir à "une idée simple" (Badie 1997, 19) : "le"¹¹⁹ politique, meilleur moyen de transcender les cultures, est la science de la coexistence entre les hommes dans leur diversité. Au contraire des approches qui ignorent les questions de légitimité et de responsabilité politique, nous nous situons donc ici dans le cadre d'une certaine géographie politique, qui se penche sur les "processus de production de légitimités sociétales" (Lévy 1991, 119).

En définitive, tout l'enjeu de la démarche est d'appuyer l'installation de nouveaux champs d'expression et de pouvoir de la société sur un espace. Cela passe par la constitution initiale d'un véritable *lieu politique* (Lévy 1991), qui représente l'étape initiale fondamentale d'émergence du "nouveau" territoire. Ensuite, cette prise de conscience collective d'une responsabilité commune sur un groupe social (cf. champ démocratique) produit en se matérialisant sur un espace un *champ territorial*. Le processus s'approfondit alors et se renforce, en particulier par l'action concertée sur le territoire, jusqu'à ce que s'affirme un véritable champ identitaire collectif, parachevant l'avènement du "nouveau" territoire. La base essentielle de l'amorce et du maintien de ce sentiment croissant de territorialité est donc ici dans le pouvoir de décision et d'action sur ce "moment du monde", ce fragment d'espace-temps avec lequel on lie des liens réflexifs d'appartenance (Ferrier 1998). Adhésion des individus à la fois à un groupe social et à un espace, la prise en charge collective d'un espace local et de son avenir est ainsi à l'origine d'un véritable processus de socialisation (Brunet *et al.* 1992, 481), qui associe progressivement à une base matérielle un système de valeurs à significations multiples et combinées (Debarbieux 1996). Le fait social total que l'on devine autour du phénomène territorial ne s'affirme de la sorte qu'à ce stade, avec l'expression croissante d'une territorialité, définie comme territoire intégralement socialisé (Sack 1986). Avant cela, le fait territorial existe (cf. lieu politique), est opérationnel (cf. champ institutionnel et territorial), mais ne constitue pas un fait total¹²⁰. De la constitution du lieu politique à l'affirmation d'un champ territorial, les premières étapes de l'appropriation territoriale ainsi précisées sont alors une manière peut-être plus opératoire d'envisager les sentiments et les raisons mêlés qui fondent un territoire et sa genèse.

Osons dans ces conditions une formalisation abstraite des premières étapes de cette dynamique d'appropriation :

Soit m un espace matériel,
 Soit l une société locale, i un individu, v une valeur collective (démocratique),
 Soit t la valeur temporelle,
 de t_a à t_{a+1} , pouvoir $_i$ (l) = lieu politique
 de t_{a+1} à t_{a+2} , lieu politique (v) = champ démocratique
 de t_{a+2} à t_{a+3} , champ démocratique (m) = champ territorial

Le territoire émerge donc ici d'une construction socio-institutionnelle, arène démocratique qui permet la régulation en une cohérence commune de dynamiques locales, toujours diverses,

¹¹⁹ "le" politique n'est pas seulement un ensemble d'institutions et de rôles (*la* politique), mais un ensemble de lien qui dessine, à leur manière, la société" (Lévy 1996, 74), " une méthode opératoire d'un vivre-ensemble" (Lévy 1996, 72).

¹²⁰ Cette distinction pourrait peut-être aider à clarifier les débats sur le territoire et son appréhension.

parfois contradictoires (Lévy 1993). Il n'est donc plus un impératif "tenu pour biologiquement nécessaire", un ensemble naturel ou spontané dont les frontières s'imposent d'elles-mêmes, (Gottmann 1973, Sack 1986) mais émerge graduellement d'un espace politique, puis institutionnel, enfin identitaire. Espace finalisé¹²¹, il est le résultat jamais identique (Raffestin 1980) d'un processus social, dans lequel la légitimation d'une dynamique institutionnelle commune a eu un rôle primordial (Allies 1980). La mémoire et l'épaisseur historique (Marié 1982, Di Méo 1991) n'y semblent plus essentielles. L'intérêt croissant pour le "devenir local" (Amphoux et Ducret 1985, Allaire 1988) est le signe d'une vitalité et d'une adaptation de la société locale qui peuvent faire naître une nouvelle identité territoriale. C'est ainsi ce qui semble se passer pour les régions administratives françaises, l'activisme de leurs responsables sur ce thème ayant réussi à ancrer en moins de vingt ans le territoire régional dans l'identité collective locale (Dumont 1997, Dedie et Genieys 1998). C'est aussi l'exemple de l'apparition d'une identité régionale dans des régions pluri-ethniques africaines (Pillet-Schwarz 1997).

Le territoire est donc ici artificiel, "nouveau", nouvel *espace du politique* (Lévy 1991) qui émerge d'un engagement commun. C'est d'ailleurs avant tout un champ plus qu'un espace¹²², c'est-à-dire une construction sociale aux limites floues (Bourdieu 1992), mais aussi jamais "pleine", complète et exhaustive (Lévy 1994, 388). C'est un territoire vivant, changeant, qui peut apparaître ou disparaître au gré des dynamiques sociales. Si la géographie se doit bien de transformer un objet naturel en objet socialisé en produisant de la valeur sociale ajoutée (Claude et Georges Bertrand 1992, 110), nous sommes en conséquences ici au cœur d'un enjeu géographique, dont le spectre de la territorialité constitue la fin ultime.

I. 3. L'ultime territorialité.

Le processus d'appropriation territoriale se poursuit donc, s'approfondissant graduellement vers l'expression collective d'une véritable territorialité géographique. La territorialité est d'origine éthologique (H.E. Howard 1920), où elle signifie la conduite caractéristique adoptée par un organisme pour prendre possession d'un territoire et le défendre contre tous les membres de sa propre espèce. Reprise en géographie et en sciences politiques, elle a d'abord signifié un ensemble de lois et de règlements s'appliquant aux habitants d'un territoire donné, avant de devenir une notion plus théorique concernant le rapport de l'individu et du groupe social à un territoire considéré comme approprié. "Expression des structures sociales et donc

¹²¹ "Tout système spatial à fonction identitaire se définit (...) non pas par sa culture, c'est-à-dire par son acquis pré-existant, mais par ce qu'il en fait, c'est-à-dire par sa finalité" (Poche 1983, 8).

¹²² Nous ne retenons pas non plus une perception organisationnelle du territoire, en tant qu'*organisation territoriale* structurée, complète et globale, intégrant les sphères économiques, politiques et sociales et culturelles (Passet 1990, Thireau 1993). Le territoire est plutôt pour nous un champ social de forces, un *champ territorial*, basé sur des références sociales et politiques communes.

¹²³ " La France", "ma maison",...

¹²² Nous ne retenons pas non plus une perception organisationnelle du territoire, en tant qu'*organisation territoriale* structurée, complète et globale, intégrant les sphères économiques, politiques et sociales et culturelles (Passet 1990, Thireau 1993). Le territoire est plutôt pour nous un champ social de forces, un *champ territorial*, basé sur des références sociales et politiques communes.

¹²³ " La France", "ma maison",...

des rapports entre sociétés et territoires" (Allaire 1988, 180), la territorialité est reliée à la *compréhension*¹²³ subjective d'un espace et fait une large place à la notion de pouvoir et de contrôle sur cet espace (Raffestin 1977, Sack 1986). Néanmoins, malgré ces précisions, c'est toujours un concept qui semble flou, relation polyforme mêlant phénomènes de contrôles, de représentations, et de pratiques (Lévy 1993, 114), peut-être encore trop influencée par son origine biologique. Dans la perspective de notre travail, nous distinguerons la notion de lieu politique et de champ territorial de celle de territorialité, ce qui restreint considérablement la définition de cette dernière.

La **territorialité** est ici uniquement l'étape finale, bien que toujours évolutive, d'un processus graduel d'appropriation territoriale, qui voit d'abord apparaître successivement un lieu politique puis un champ territorial. Cette distinction temporelle entraîne une restriction du concept de territorialité. Les phénomènes de pouvoir et de contrôle sont alors attribuables aux deux premières étapes, en amont de l'installation d'une territorialité, tandis que cette dernière couvre les aspects symboliques et imaginaires, en définitive identitaires, qui apparaissent de façon croissante au cours du temps.

Alors que le lieu politique est avant politique et le champ territorial institutionnel, la territorialité constitue ainsi la facette anthropologique de cette interprétation culturelle large que l'homme fait de son interaction avec "son" (cf. appropriation) Monde, stade ultime de l'appropriation territoriale. On retrouve là l'idée de territorialisation progressive de J.P. Ferrier (1998, 26). La territorialité représente ainsi la relation profonde que le territoire entretient avec le temps. En osant une formule chronologique simplificatrice, on peut de ce fait ajouter une nouvelle ligne à nos formalisations précédentes :

Soit m un espace matériel,
 Soit l une société locale, i un individu, v une valeur collective,
 Soit t la valeur temporelle,
 de t_a à t_{a+1} , pouvoir _{i} (l) = lieu politique
 de t_{a+1} à t_{a+2} , lieu politique (v) = champ démocratique
 de t_{a+2} à t_{a+3} , champ démocratique (m) = champ territorial
 de t_{a+3} à $t_{+\infty}$, champ territorial (t) = (nouvelle ?) territorialité

Ainsi installée, cette territorialité, locale, collective et partagée, est de ce fait prégnante dans toutes les relations que chaque individu crée et entretient avec la terre. C'est dans ces conditions une voie différente qui s'ouvre pour le traitement de la question foncière, élément incontournable et souvent (trop ?) privilégié de tout interventionnisme sur le territoire.

En effet, dans le cadre de cette dynamique collective que constitue *in fine* l'appropriation territoriale, les relations collectives à un espace modulent inévitablement les utilisations individuelles qui peuvent en être faites. Si l'on veut œuvrer à la réussite d'une territorialité bénéfique, qui offre à la fois une ouverture sur le Monde et une responsabilité locale efficace pour une préservation de ce Monde, il paraît indispensable d'intégrer la question particulière

¹²³ " La France", "ma maison", ...

du foncier¹²⁴ dans une approche plus globale de responsabilisation d'une société locale vis-à-vis de son espace (d'Aquino 1998b). En d'autres termes, la question foncière est dans ces conditions indissociable du processus de territorialisation, qui concerne autant l'espace matériel que les différentes ressources naturelles qui y sont présentes. Elle ne se réduit par conséquent plus au concept individualiste de propriété, c'est-à-dire à l'accès aux biens possédés et à leurs modalités de transfert¹²⁵, mais concerne la façon dont les individus d'un groupe social s'approprient et utilisent leur nature (Weber 1995). L'instrumentation foncière qu'organise un groupe social vis-à-vis de ses ressources bio-physiques est de ce fait considérée comme une simple traduction *temporelle*, répondant à des enjeux circonstanciels toujours périssables, et *objectivée*, car ciblée sur les ressources (voire sur certaines ressources), de la territorialité. La question foncière est donc plutôt ici appréhendée comme *mode d'appropriation des ressources*¹²⁶ de J. Weber (Weber 1991, Weber et Reveret 1992, Weber 1995), simple état conjoncturel d'un système évolutif et global de relations entre nature et société (Weber et Reveret 1992). Dans le processus de territorialisation, les modes d'appropriation des ressources apparaissent alors comme une conjugaison spécifique et circonstancielle de la territorialité, appliquée aux relations d'appropriation entre l'individu et les ressources naturelles du territoire.

Soit r une ressource naturelle,

Soit t la valeur temporelle,

de t_{a+3} à t_{a+4} , champ territorial (t) = (nouvelle ?) territorialité
 territorialité (r) = modes d'appropriation

¹²⁴ Le terme de foncier renvoie à l'ensemble des terres vues sous l'angle, le plus souvent individualisée, de leur appropriation et de leur occupation (Brunet *et al.* 1992).

¹²⁵ Au contraire, par exemple, de la *théorie des choix publics*, qui a inspiré l'idée anglo-saxonne de l'*Etat minimal*. Celle-ci stipule que la nature des "biens" et leur mode d'usage détermine la forme de propriété (publique ou privée) ainsi que l'échelle géographique à laquelle cette propriété s'applique. Leurs concepteurs voient alors dans la multiplication d'agences publiques et privées coopérant sur la base de contrats la solution aux problèmes de l'action publique. C'est une formalisation institutionnelle statique, débouchant sur des typologies figées, de ce qui est considéré plutôt ici comme un processus social évolutif.

¹²⁶ Ils comportent cinq niveaux (Weber 1995) : les représentations ou perceptions, les usages alternatifs, les modalités d'accès et de contrôle de l'accès, les modalités de transfert ou des fruits tirés des ressources, pas nécessairement marchandes, les modalités de répartition ou de partage des ressources ou des fruits que l'on en tire.

¹²⁷ Au sens strict, le terroir est un lieu défini par des qualités physiques particulières (Brunet *et al.* 1992, 482). Employé par certains géographes tropicaux dans le sens de finage (c'est-à-dire une étendue de terre appropriée et plus ou moins complètement exploitée par une communauté agricole), il évolue alors vers une construction spatiale et sociale restreinte et physiquement délimitée, qui intègre particulièrement le point de vue agro-écologique (Moscovici 1970, Teyssier 1995). Echelon juste au-dessus de l'exploitation agricole, il est très lié à une symbolique agraire qui met l'accent sur la mise en valeur de l'espace physique. En conclusion, le terroir représente le niveau micro-local de la forme territoriale sédentaire paysanne, qui semble à dépasser au regard des évolutions sociétales actuelles.

¹²⁸ Voire restreinte à certaines nationalités. Par exemple, en France : nationalité française au niveau supra-local, européennes au niveau local.

¹²⁹ Autrement dit, un humanisme communautariste (cf. supra et Ferry 1995).

L'approche des nouveaux territoires invite donc à envisager la question foncière comme l'une, parmi d'autres, de ces conventions collectives basées sur des choix de valeurs, qui forment la traduction matérielle de la territorialité dans les relations de l'homme à "son" Monde. Plutôt que de se focaliser sur une approche instrumentale du foncier, c'est une perception de la question foncière qui invite à laisser une place importante au cadre collectif local dans le processus de régulation des formes d'usage des ressources du territoire, depuis les droits d'usage les plus modestes jusqu'aux droits de propriété les plus étendus (Sandberg 1993). La maîtrise du foncier est ainsi appréhendée comme la capacité d'une collectivité à décider des formes d'occupation de son territoire (Brunet *et al.* 1992). Ainsi, en ce qui concerne les Pays en Voie de Développement, œuvrer à la "sécurisation foncière" consiste par conséquent avant tout à garantir la légitimité et la capacité locales de régulation et de définition des modes d'usage *adéquats* de la terre, au regard des choix collectifs issues d'un véritable dialogue entre le local et le global (cf. chapitre suivant) et de leur contextualisation dans chaque situation locale (cf. l'humanisme communautariste). La question foncière ne constitue donc pas ici une entrée intéressante pour l'appui au développement, mais seulement l'un des produits futurs d'un environnement socio-politique et institutionnel d'abord à (re)favoriser. Celui-ci, en réduisant les incertitudes et les instabilités, mais aussi les "coûts de transaction" des économistes, produira une plus sûre sécurisation foncière que n'importe quelle instrumentation appliquée.

Se matérialisant graduellement à partir du champ territorial, la territorialité est donc ici envisagée comme le produit social et symbolique d'une construction collective progressive et continue. La métrique continue, la contiguïté et l'exhaustivité associées habituellement à la territorialité (Sack 1986, Lévy 1993) restent-elles valables dans cette nouvelle optique ? Nous ne le pensons pas. Depuis l'émergence initiale de son champ territorial, construit social faisant référence à un espace matériellement flou, le nouveau territoire affirme sa non exhaustivité, sa non continuité et sa pluralité. Espace d'une institution commune, il peut être discontinu ou polarisé, tout en se distinguant toujours par la proximité spatiale entre ses membres. Dès la fin des années soixante, R. Brunet disait déjà, à propos des campagnes toulousaines, que la notion de pays semblait de moins en moins fructueuse et devrait être remplacée par celles d'axes et de foyers diffusants. De nos jours, la proximité spatiale ne se restreint déjà plus au lieu de résidence et, selon les situations (Piolle 1991), se réfère plutôt au lieu de travail, de vie,... Cette diversité et surtout cette *simultanéité* d'appartenances, toutes d'intensité variable, justifient à elles-seules l'abandon d'une vision contiguë et exhaustive des espaces territoriaux, que ce soit horizontalement ou verticalement. A la territorialité sédentaire et emboîtée des siècles précédents, au "terroir"¹²⁷ agraire, semble se surimposer

¹²⁷ Au sens strict, le terroir est un lieu défini par des qualités physiques particulières (Brunet *et al.* 1992, 482). Employé par certains géographes tropicaux dans le sens de finage (c'est-à-dire une étendue de terre appropriée et plus ou moins complètement exploitée par une communauté agricole), il évolue alors vers une construction spatiale et sociale restreinte et physiquement délimitée, qui intègre particulièrement le point de vue agro-écologique (Moscovici 1970, Teyssier 1995). Echelon juste au-dessus de l'exploitation agricole, il est très lié à une symbolique agraire qui met l'accent sur la mise en valeur de l'espace physique. En conclusion, le terroir représente le niveau micro-local de la forme territoriale sédentaire paysanne, qui semble à dépasser au regard des évolutions sociétales actuelles.

¹²⁸ Voire restreinte à certaines nationalités. Par exemple, en France : nationalité française au niveau supra-local, européennes au niveau local.

¹²⁹ Autrement dit, un humanisme communautariste (cf. supra et Ferry 1995).

doucement une territorialité nomade (Piolle 1991), qui conjugue les proximités spatiales selon une large gamme de métriques et retrouve ainsi certains éléments d'une territorialité pastorale séculaire (Gallais 1976, Bourgeot 1981, Marty 1993, d'Aquino 1996).

Avec ce point de vue, l'organisation administrative du *territoire étatique*, forme parmi d'autres de la diversité des territoires, n'est que le produit conjoncturel d'une structure politico-administrative. Elle est l'une des expressions les plus répandues de cette forme territoriale paysanne et sédentaire, donc hiérarchique et centralisatrice (Balligand et Maquart 1990), qui a été pendant une certaine période dominante et qui s'efface de nos jours doucement devant les mobilités matérielles et virtuelles de nos sociétés.

Contrairement à ce que perçoivent certains auteurs (Alliès 1980, de Koninck 1993, Badie 1995), l'affaiblissement de ce territoire étatique ne signifie donc ni la disparition du concept de du territoire, ni la disparition de la démocratie (Guéhenno 1993). A l'extrême, les révolutions de l'information de ce nouveau siècle peuvent un jour amener à l'instauration de champs territoriaux reposant uniquement sur une configuration en réseaux. Instinctivement, il ne paraît pas alors impossible qu'une territorialité symbolique et identitaire s'y crée, à partir de champs territoriaux institutionnalisés reposant sur une base spatiale en réseaux.

Que devient dans ces conditions la territorialité ? Elle reste toujours la même symbolique d'abord identitaire, puis culturelle, rattachant l'homme à un espace matériel, de quelque configuration qu'il soit : contigu, réticulaire, voire punctiforme. Même si l'on peut, peut-être, noter actuellement un affaiblissement du rôle de la proximité spatiale dans la constitution du lien social (Piolle 1991), de même que l'on peut, peut-être, parallèlement noter un affaiblissement des valeurs démocratiques dans la société, la proximité géographique est de toutes façons encore bien prégnante, comme l'attestent les survalorisations régionalistes actuelles. Elle doit être soutenue par la reconnaissance, y compris institutionnelle et même constitutionnelle, de nouvelles territorialités nomades. Arriverons-nous en effet vraiment un jour à une territorialité a-spatiale ? Dans ce cas, pour ne pas sombrer dans une "citoyenneté des réseaux" (Offner 1994, 4) sans pondération démocratique, où la fin de toute territorialité marquerait la véritable fin de la démocratie, de nouveaux territoires, virtuels, devront émerger, exigeant de nouveaux types de liens capables de rassembler, autour d'une volonté politique de décider ensemble, des groupes sociaux d'intérêts différents...Sera-ce possible sans un dénominateur commun spatial, qu'il soit global ou local ? Plus raisonnablement, et surtout à beaucoup plus brève échéance, il est crucial de favoriser une évolution du concept territorial, si l'on ne veut pas son remplacement par des appartenances uniquement sociales (réseaux, groupes d'intérêts,...), au risque de la véritable fin de la démocratie. C'est pourquoi, face à ces évolutions, l'instrumentalisation politico-administrative actuelle de la collectivité territoriale, se basant uniquement sur le lieu de résidence¹²⁸, paraît inadaptée. Elle doit parvenir à élargir la définition de son dénominateur commun spatial, c'est-à-dire la proximité spatiale, afin de prendre en compte ces nouvelles formes de territorialité nomades.

Le *nouveau territoire* pourrait alors être considérés comme un nouveau type de culture territoriale, dans la continuité d'*Antée 2* (Ferrier 1998) : un nouveau type de rapport entre l'homme et son environnement, fondé non sur des référents historiques ou raciaux mais sur un

¹²⁸ Voire restreinte à certaines nationalités. Par exemple, en France : nationalité française au niveau supra-local, européennes au niveau local.

¹²⁹ Autrement dit, un humanisme communautariste (cf. supra et Ferry 1995).

rapport au monde et à l'autre où la place de la responsabilité humaine est centrale. Nous sommes là au cœur de cette "recherche territoriale" (Ferrier 1998, 31), à l'interface entre homme, nature et culture. C'est dans cette optique qu'il faut entendre le qualificatif de "nouveau" que nous appliquons à ce territoire : un nouvel "usage" de chaque culture particulière, un nouveau comportement culturel, vécu "comme composante particulière d'une aventure universelle"¹²⁹ (Ferrier 1998, 64), depuis le local jusqu'au global. L'efficacité d'une prise en charge citoyenne de la Terre suppose en effet, certes des relations fortes au niveau local, mais aussi avec tous les pouvoirs englobants ou transversaux, afin de constituer une interdépendance globale de la prise de décision à laquelle chaque niveau prend réellement part. C'est la gageure des nouveaux territoires, à travers leur nouvelle perspective d'appropriation territoriale ascendante, "du local au global".

II. Du local au global, une démocratisation ascendante.

II.1. Continuité sociétale, discrétisation politique et territoriale.

Existe-t-il vraiment des niveaux territoriaux qui soient pertinents à tous points de vue (économique, social, culturel, naturel,...), et qui, de surcroît, atteignent une taille capable de porter un projet structurant et durable ? Y-a-t-il jamais eu de territoires autres que fabriqués¹³⁰ ? Il y a toujours eu une confusion entre espace d'appartenance et territoire, qui a amené à évoquer des territoires naturels ou spontanés. C'est cet espace d'appartenance qui est naturel ou spontané. L'espace d'appartenance (Piolle 1991) se crée par les liens sociaux qu'accumule progressivement un individu au cours de son vécu, et en particulier au cours de ses trajets spatiaux. A l'inverse, quelle que soit l'époque et la situation, dans quel territoire l'individu a-t-il parcouru tous les points de l'espace ainsi délimité ? Le territoire n'est pas un espace parcouru mais *déclaré*. Il a toujours été un *construit* social symbolique, accepté par l'individu parce qu'il se sent adhérer à un groupe social, non pas parce qu'il connaît ou qu'il se représente "naturellement" les différents points de l'espace ainsi défini. En tant que construit social, il est le résultat d'une affirmation volontariste, même si elle peut être inconsciente, d'un groupe d'individus. C'est pourquoi, en sus de son caractère construit qui s'oppose au phénomène plus spontané de l'appartenance, la notion territoriale se distingue aussi de cette dernière par sa connotation collective, qui s'oppose à l'ego de l'appartenance. On peut difficilement se considérer au centre d'un territoire. La territorialité n'est jamais un simple rapport entre individus et espace, mais toujours un rapport collectif avec les autres acteurs (Raffestin 1980, Sautter 1993, Poche 1996). A l'inverse, même si un espace d'appartenance peut être collectif, c'est toujours par rapport autour d'un point de vue égocentrique. La mobilité croissante actuelle des personnes et l'individualisme moderne n'ont fait que dévoiler un fait avéré depuis toujours : la différence entre l'espace d'appartenance, produit individuel, et le territoire, choisi collectif. Si l'espace d'appartenance est un espace de *préférence* individuelle, le territoire est pour sa part un espace de *référence* collectif.

L'autre différence concerne le rapport à l'espace. Produit des relations sociales d'un individu, l'espace d'appartenance ne se réduit pas à la dimension spatiale et peut même être irréductible

¹²⁹ Autrement dit, un humanisme communautariste (cf. supra et Ferry 1995).

¹³⁰ "Diviser l'espace en unités possédant une certaine individualité s'est fait de tout temps. La nécessité s'en est d'abord fait sentir sur le plan politique" (Claval 1968, 285).

à l'espace cartésien (Piolle 1991). A l'inverse le territoire, adhésion d'un individu à une convention collective matérialisée par un espace de référence, est ainsi, par définition, d'essence spatiale. Il serait par conséquent plus clair de ne pas qualifier de territoire un processus de production de lien social "dont la matérialité nécessaire" peut se passer de l'espace géographique (Piolle 1991, 184), mais le nommer plutôt dans ce cas-là "lieu" (Berdoulay et Entrikin 1998), qui, comme "local", a une connotation autant sociale que spatiale. Cette dualité appartenance/territoire pourrait peut-être permettre de mieux distinguer la vieille dualité entre espace perçu et vécu (Moles et Rohmer 1972, Bertrand *et al.* 1976, Holly 1978). En effet, l'espace vécu est fortement référencé par rapport à la dimension temporelle et connaît une évolution constante et importante (Bertrand *et al.* 1976). Il est la source principale de la construction d'espace d'appartenance (à un réseau, un groupe, etc.).

Pour sa part, l'*espace perçu* (Gallais 1976, Blanc-Pamard 1981, Sautter 1983, Blanc-Pamard et Chatelin 1986, Raison 1988, Brunet *et al.* 1992, Pélissier 1995)¹³¹ est une construction totalement symbolique, profonde, qui se modifie très lentement, autant en fonction des actions et des représentations des autres et de la teneur de l'environnement que de soi-même : c'est une construction sociale individualisée : à l'espace perçu le territoire, à l'espace vécu l'appartenance ?

En définitive, le territoire comme *référence sociale spatialisée* versus l'espace d'appartenance comme *préférence individuelle localisable*.

L'oubli de cette différence, peut-être à cause de la signification initiale du territoire en éthologie, conduit à confondre cette racine "territ-"¹³² avec la racine "appart-". Pourtant, cette triple originalité milite pour que le concept soit conservé et distingué, car elle souligne ce qui fait son intérêt spécifique, la diversité sociale des individus qu'il rassemble, et lui confie ainsi la fonction noble et irremplaçable de pondération démocratique (cf. supra). Cela nous amène à la dernière différence fondamentale que nous voyons entre les deux concepts, qui nous convainc de distinguer définitivement les deux couples "territoire/appropriation" et "lieu (ou local)/appartenance". L'appartenance concerne une identification passive à un ensemble : ce n'est pas une responsabilité, une action, sur un objet, mais un sentiment d'y "être". L'appropriation, au contraire, sous-entend une responsabilisation, donc une action, sur un espace...l'espace d'une responsabilité, donc territoire.

Cependant, "conserver" le concept territorial signifie de nos jours "re-crée", car cela implique aussi de réussir la mutation d'un territoire sédentaire en un territoire nomade (cf. supra). C'est l'optique évidente d'une géographie de l'action, qui ne peut se contenter d' "une rhétorique de l'éclatement" (Berdoulay et Entrikin 1998) et d'épithètes prédisant simplement l'écroulement prochain du pilier de la démocratie, mais qui œuvre à l'inverse pour accorder, par le "détour géographique et collectif" du territoire, un supplément de démocratie (Sautter 1993, 145). Dans ce cas, si l'on accepte la nature construite du fait territorial, le débat sur le

¹³¹ La notion d'espace perçu est issue d'une "psychologie de l'espace" (Moles et Rohmer 1972), où il y est représenté comme une série de coquilles emboîtées ("ville centrée", "région", "vaste monde") perçues par l'individu.

¹³² En latin, *territorium* signifie morceau de terre approprié.

niveau le plus "vrai" de territoire paraît condamné à être indéfiniment stérile¹³³. Il ne semble y avoir aucun niveau adéquat, aucune bonne définition spatiale, mais plutôt de multiples phénomènes territoriaux correspondant à des géographies variées (Claval 1968), la territorialité se manifestant à toutes les échelles spatiales (Raffestin 1980). Toute structuration en niveaux territoriaux paraît de ce fait artificielle, ou tout au moins circonstancielle, face à une société civile qui semble "continue"¹³⁴, du local au global et dont les discontinuités socio-spatiales (Lévy 1991) sont vivantes. A l'inverse, les niveaux territoriaux sont pensés et construits selon un concept de limites absolues et contiguës, que ce soit dans leur découpage spatial, exhaustif et exclusif, ou pour la distribution des compétences et des pouvoirs qu'ils attestent, toujours sous forme de blocs séparés.

Dans ce cadre, la décentralisation de ce qui n'est qu'une structure politico-administrative territoriale est une organisation toujours hiérarchisée, qui accorde des pouvoirs de décision et de gestion aux échelons des niveaux inférieurs¹³⁵. Mais cette organisation territoriale, cadre rigide et instrumentalisé de l'administration publique¹³⁶, et le processus sociétal de décision et d'action sur l'espace ne se réduisent pas l'une à l'autre (Allaire 1988, Friedberg 1993). La démocratie constitutionnelle n'est pas à confondre avec l'organisation¹³⁷ démocratique d'une société (Tocqueville 1986)¹³⁸.

Toutefois, bien que l'expression des rapports, y compris de pouvoir, entre sociétés et territoires est relativement autonome vis-à-vis de la structure (Maurel 1984), il ne faut pas opposer ces deux modes d'action¹³⁹, qui sont indissociablement liés, "tantôt s'épaulant, tantôt s'affaiblissant mutuellement" (Friedberg 1993, 153). En effet, lorsque l'organisation étatique ou coutumière choisit des modes de déconcentration politique, elle fixe la forme et la localisation des espaces d'expression et de rencontre de la société avec le pouvoir central et l'administration. Même si la structure politico-administrative territoriale ne peut être considérée ni comme le moteur ni comme le garant d'un processus sociétal démocratique, cet "investissement de forme" (Boltanski et Thevenot 1986), illustrée en particulier par la "décentralisation", que nous préférons appeler déconcentration politique¹⁴⁰, permet souvent

¹³³ Cf. le débat en France entre commune, intercommunalité, pays et région (Territoires janvier 1996, Kotas 1997,...), en Afrique celui entre le terroir villageois et le territoire communal (CFD 98).

¹³⁴ Cf. le concept de *démocratie continue* (Rousseau 1995) et les travaux sur la société du micro au macro (Rosenau 1990).

¹³⁵ Différents niveaux de collectivités territoriales, parfois trop comme en France, sont même créés.

¹³⁶ Nous rassemblons sous ce vocable l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes produisant des services non marchands financés par l'Etat ou les collectivités locales (Silem et Albertini 1999).

¹³⁷ L'organisation, "processus de construction d'un ordre" (Friedberg 1993, 29), n'est pas réductible à son ordre formel et ne correspond jamais à l'ordre figé qu'un organigramme pourrait suggérer (Friedberg 1993, 14).

¹³⁸ Tocqueville a été le premier à distinguer ce qu'il nommait "les institutions" des "conditions" de la démocratie.

¹³⁹ Contrairement aux approches dérivées du communautarisme américain (cf. premier chapitre).

¹⁴⁰ Nous préférons réserver le terme de décentralisation à l'organisation d'un processus de décision collectif créant une inter-dépendance entre les niveaux locaux et globaux (cf. troisième partie).

de "déverrouiller"¹⁴¹ le processus de décision (Friedberg 1993). En effet, la société pourra difficilement transformer un niveau territorial en champ démocratique, puis en nouveau territoire, si aucune forme de pouvoir local n'est reconnue, administrativement ou coutumièrement, par le pouvoir englobant. L'influence fondamentale de ce cadrage législatif et institutionnel sur la nature, la forme et la qualité de l'expression démocratique n'est donc pas discutable, mais cette armature institutionnelle figée est loin de représenter toutes les dimensions, en particulier territoriales, d'un processus démocratique de décision sur l'espace. "Le rôle clair des caractéristiques formelles d'une organisation n'est donc pas de déterminer directement les comportements, mais de structurer des espaces de négociation et de jeu entre acteurs" (Friedberg 1993, 150).

Avec cette perception, la démocratie représentative est, parmi d'autres, l'une de ces formes d'organisation publique produisant des niveaux territoriaux, "espaces de négociation" (*id. cit.*) convertissables en nouveaux territoires. Voilà le rôle restrictif d'une *instrumentation publique*¹⁴² de la démocratie : aménager des lieux d'expression obligés, les différents niveaux territoriaux, dont la société civile, oubliée et parfois niée par cette organisation publique territoriale, doit s'emparer¹⁴³ au lieu de les éviter¹⁴⁴ (Lacoste 1997). Cette perception, en libérant le politique et ses espaces du monopole étatique incrusté dans le territoire sédentaire et jacobin, en posant ainsi les éléments d'une nouvelle citoyenneté multi-territoriale (multi-niveaux territoriaux), dégage la voie vers un "nouvel âge du politique" (Lévy 1991). C'est la fin de cette "auto légitimation" longtemps entretenue entre l'Etat, le territoire et le politique (Bailly 1991), qui réclame alors la "mise à jour de notre idéologie publique" (Némery et Watcher 1994, 5) et de nouvelles organisations politiques (Balligand et Maquart 1990), qui offriront une meilleure coïncidence entre lieux d'existence, lieux de délibération et lieux de décision.

Dans cette optique, du local au global, quelle organisation politique pourrait-elle émerger ? Le principe originel du fédéralisme paraît incontournable (Lévy 1994). Théoriquement, celui-ci vise une pluralité des échelles politiques de plein exercice, dont les différentes forces sont équilibrées et dont les rapports sont réglés par le droit commun (Lévy 1994, 383). Mais en pratique, ce principe ne semble pas suffisant, en particulier en libérant trop les entités fédérées des liens et des valeurs sociétaux avec l'entité fédérante. Certains dysfonctionnements politiques actuels des états fédéraux, que ce soit au regard des valeurs

¹⁴¹ S'il est bien vrai que l'on ne change pas la société par décret (cf. le titre d'un livre de M. Crozier en 1971), on ne la change pas non plus sans décret (Friedberg 1993, 153).

¹⁴² Expression sous laquelle nous regroupons ici structure politico-administrative, constitution politique et institutions publiques. Elle est à rapprocher de l'*organisation formelle* de E. Friedberg (1993, 155), "forme la plus artificielle, intentionnelle et construite de la classe générale des structures d'action collective productrices d'un ordre local et contingent".

¹⁴³ J. Habermas propose l'image du siège d'une forteresse (1989, 52).

¹⁴⁴ A rapprocher de l'"ordre local" d'E. Friedberg, construit politique relativement autonome et irréductible aux structures englobantes, qui émerge de l'ajustement et de l'articulation des interactions, opère à son niveau la régulation des conflits et assure l'articulation et l'ajustement des intérêts et des buts individuels et collectifs (Friedberg 1993, 16).

humanistes¹⁴⁵ ou de la mobilisation démocratique¹⁴⁶, le soulignent. De plus, le fédéralisme tel qu'il est de nos jours appréhendé contient une idée de partage de pouvoirs, proche de la notion de subsidiarité (Millon-Delsol 1993), que nous ne reprenons pas ici. Le principe de subsidiarité, issu du christianisme¹⁴⁷, repose sur la volonté de spécifier des attributions dont les particuliers seront capables de s'acquitter par leur propre initiative et avec leurs propres moyens, sans les transférer à la communauté (Hermet *et al.* 1994).

Cette notion de subsidiarité a été reprise en économie¹⁴⁸, en politique¹⁴⁹ et en particulier dans le langage communautaire européen¹⁵⁰, et même par beaucoup d'adeptes d'une gestion locale des ressources (F. Plassard *in* Commere 1989, Camale 1994, A. Félix *in* CFD 1998, Winter 1998). Ce principe peut se résumer en l'organisation d'un partage des compétences entre deux niveaux de décision politique¹⁵¹, depuis ceux qui jugent que pour la majorité des attributions, les particuliers ne sont pas capables d'intervenir jusqu'à ceux qui préconisent le transfert de la plupart des pouvoirs à l'échelon local¹⁵². Mais cela pose la question, source inépuisable de controverses, de l'identification précise du niveau de décision concerné par un thème donné, entre la volonté de se rapprocher au maximum du local et l'aspiration à la recherche d'un intérêt général souvent plus global.

A l'inverse, si l'on suit le modèle des nouveaux territoires, le caractère continu de la société

¹⁴⁵ Cf. le traitement de la peine de mort, de l'avortement et plus globalement des droits des individus dans les différents états des USA.

¹⁴⁶ La baisse des taux de participation aux élections y est aussi sensible qu'ailleurs.

¹⁴⁷ En particulier, de l'encyclique *Quadragesimo anno* 1931 (Mermet *et al.* 1994).

¹⁴⁸ La théorie économique du fédéralisme financier, point de départ de nombreux travaux d'économie publique centrés sur l'analyse de la décentralisation économique (Oates, Tiebout,...), a proposé dès les années 50, à partir des travaux de Musgrave, une solution au problème de la répartition des pouvoirs entre différents niveaux de gouvernement, tant du point de vue de l'efficacité que de l'équité économique. La théorie est fondée sur la distinction entre les fonctions d'affectation, de redistribution, et de stabilisation qui caractérisent le rôle macro-économique de l'Etat : à l'Etat reviendrait la production des "biens collectifs purs", indivisibles et aux effets externes larges (tels la défense nationale et la justice) et l'essentiel des activités de redistribution ; aux collectivités décentralisées, la production des biens collectifs plutôt divisibles et aux effets géographiquement moins extensifs.

¹⁴⁹ C'est dans l'organisation fédérale que le principe de subsidiarité trouverait sa plus significative expression politique (Millon-Delsol 1993).

¹⁵⁰ Article 3B du traité de Maastricht. Selon le traité, "ne relèvent de la compétence d'une collectivité territoriale supérieure que les fonctions qui ne peuvent être correctement assumées au niveau inférieur": l'Union ne peut intervenir dans les domaines extérieurs à ses compétences que si les objectifs visés ne peuvent pas être réalisés de façon satisfaisante par les Etats membres. Source de controverses, cette notion présente cependant l'avantage de penser différemment les processus dévolutifs de compétences, en dépassant notamment le paradigme de la souveraineté (Mermet *et al.* 1994).

¹⁵¹ "Chaque problème à son niveau pertinent de résolution" (F. Plassard *in* Commere 1989, .48).

¹⁵² Pour certains (Silem et Albertini 1999), la subsidiarité est un principe selon lequel le pouvoir central n'intervient que secondairement ou accessoirement et seulement lorsque le pouvoir décentralisé, "généralement plus compétent", rencontre des difficultés.

entraîne qu'aucune question la concernant ne peut se contraindre à un niveau donné, mais doit être débattue entre elle et la structure politico-administrative à *tous* les niveaux territoriaux. En particulier, la gestion d'un territoire est par nature "inter-territoriale", son objet, la dynamique de développement et d'aménagement, étant "fondamentalement une co-production de tous les systèmes territoriaux" (Perrin 1983, 167). Ainsi, à l'inverse de la subsidiarité, notre modèle suggère que la plupart des questions doivent être traitées à tous les niveaux, c'est-à-dire en y associant les acteurs de chaque niveau depuis la base et en agissant simultanément en concertation avec chaque niveau. Il propose de reconnaître la complexité plutôt que de rechercher le "bon" niveau territorial, le bon pays "au travers de tous ces territoires différents, tangents, sécants, emboîtés" (Gontcharoff 1996, 21). Il n'est jamais efficace de restreindre l'action de développement à l'échelle d'un seul niveau de décision. Il n'y a non plus jamais un seul gestionnaire légitime, la plupart des niveaux de décision étant concernés par les enjeux et les impacts d'une question quelle qu'elle soit.

Le seul gestionnaire légitime, car toujours récipiendaire des bénéfices et des dommages d'une action ou d'une décision, c'est l'individu, qu'il faut donc toujours *associer* (Rousseau 1996). Dans cette approche, nous ne nous préoccupons donc pas de "superposition" d'espaces administratifs et politiques exclusifs, mais du développement croissant de bas en haut d'une identité et d'une action géopolitiques collectives, de nature et de forme différentes selon le niveau territorial formel considéré. Plutôt qu'une subsidiarité, qui traduit une approche technocratique¹⁵³, c'est une démocratie globale qui est à organiser. L'objet n'est plus alors de fixer des limites, entre compétences ou entre prérogatives, sur des espaces politiques ou administratifs, mais de favoriser un processus collectif ascendant d'appropriation géopolitique, qui effectuera en son sein un lien dynamique entre le local et le global, traitant le local comme "une communauté qui n'existe pas en soi mais comme moment de communautés plus larges" (Viard 1994, 90). C'est pourquoi, plutôt que de choisir un niveau territorial particulier, toujours imparfait, comme lieu privilégié d'une expression territoriale qui serait spontanée¹⁵⁴, le niveau territorial est ici considéré comme une arène structurelle politico-administrative imposée par l'Etat, mais que peuvent tout de même investir des dynamiques locales pour agir sur le politique.

Les "**niveaux territoriaux**", sont ici perçus comme une *hiérarchie*¹⁵⁵ politico-

¹⁵³ Il paraît ainsi y avoir une certaine dérive dans le fait que le fédéralisme, originellement attaché à la notion de contractualisation, ait souvent intégré le principe de subsidiarité. En effet, celui-ci, par le partage net des rôles qu'il organise, semble à l'inverse de l'idée, contenue dans tout contrat, d'une réalisation en commun.

¹⁵⁴ Par exemple en France, dans l'histoire du développement local deux approches ont été développées en ce qui concerne les structures porteuses. L'une, administrative et politique, s'appuie sur le découpage traditionnel des collectivités locales (communes, cantons, départements) et s'exprime surtout dans des syndicats intercommunaux, des districts et, plus récemment, des communautés de communes et de villes. L'autre, plus souple et plus ciblée sur le développement, produit, entre autres, les contrats de pays, les chartes intercommunales, les comités d'expansion, les bassins d'emploi, les parcs régionaux" (Nardin 1996, 45).

¹⁵⁵ Désigne tout ce qui est ordonné selon des niveaux distincts et respectivement subordonnés (Brunet *et al.* 1992). C'est encore un malheureux transfert d'une méthode d'analyse des sciences de la vie, la théorie hiérarchique, aux sciences sociales : en écologie, conventionnellement, la hiérarchie des échelles fait référence aux niveaux d'organisation et les niveaux supérieurs exercent des contraintes sur les niveaux inférieurs (Allen et Starr 1982, O'Neill *et al.* 1986, Auger 1989, Auger *et al.* 1992).

administrative spatialisée et figée, toujours imposée et imparfaite, mais qui peut être investie par la société civile¹⁵⁶ et transformée en espaces démocratiques.

Dans ces conditions, la délimitation volontaire de ces territoires importe peu, car toujours entachée de subjectivité. Ainsi, au lieu d'imaginer diverses recompositions utopiques, en définitive aussi imparfaites que les actuelles mais qui risquent de cristalliser les replis communautaristes au lieu de les amoindrir, une géographie territoriale qui cherche à avoir une prise directe sur la réalité s'accommodera de celle-ci et proposer une approche réaliste du territoire, considérant les limites politico-administratives imparfaites mais utilisables (Lacoste 1997). L'histoire montre que le fait que les limites spatiales des territoires aient le plus souvent été fixées arbitrairement n'a aucunement empêché les identifications collectives (Sautter 1993, 146), y compris extrêmes, ni l'efficacité d'organisations sociales et politiques.

C'est pourquoi nous choisissons l'expression "société continue", qui illustre une entité sociale vivante sans niveau figé d'organisation, à l'inverse d'une perception de l'emboîtement territorial inspiré des sciences de la vie¹⁵⁷. Nous optons ainsi pour un véritable "mythe"¹⁵⁸ de la continuité (Poche 1996, 202), qui récuse une perception organiciste et fonctionnelle du monde social, pour nous "fragmenté" (Poche 1996) plutôt que structuré¹⁵⁹. Face à cette continuité mythique, les limites socio-spatiales¹⁶⁰, certes nécessaires au fonctionnement de la société (Lévy 1991), sont le fait d'une structure politico-administrative artificielle¹⁶¹, imposée et imparfaite, qui sectionne *de haut en bas* la société en niveaux territoriaux reconnus par le pouvoir en place.

Face à la structure politico-administrative territoriale, la société est **continue**, évolutive et vivante¹⁶². Distincte de cette structure politique plus inerte¹⁶³, elle lui est toutefois liée et doit l'investir pour améliorer son une expression démocratique.

¹⁵⁶ A rapprocher de la différence que D. Mermet (1992, 98) voit entre le système politique, règles explicites qui organisent la vie politique, et le jeu politique, système tel que s'en saisissent les acteurs.

¹⁵⁷ En écologie, le niveau d'organisation, autrement dit le niveau territorial, est le niveau d'observation où l'on observe un changement dans la nature des phénomènes ou des variables. C'est donc une unité d'observation choisie par l'observateur, en fonction du degré de résolution spatiale ou temporelle de l'objet étudié (Auger *et al.* 1992).

¹⁵⁸ Au sens de B. Poche (1996, 212) : "une structure organisatrice de la représentation, (...) capable de rassembler sous une thématique agrégée des référents implicites ou explicites".

¹⁵⁹ D'après B. Poche (1996, 212), introduire ce mythe de la continuité est majeur, dans la mesure où il correspond à une liaison entre la contiguïté dans l'espace et la co-occurrence avec le temps.

¹⁶⁰ Ce que C. Raffestin appelait des "limites zonales" (1980, 138).

¹⁶¹ "Peu de personnes, et même peu de chercheurs en sciences sociales, sont prêtes à admettre le caractère profondément artificieux des Sociétés-Etats qui a été construite depuis le XIXème siècle" (Poche 1996, 226).

¹⁶² Que J. Habermas nomme "monde vécu".

¹⁶³ L' "ordre instrumentalisé" d'E. Friedberg (1993).

Par conséquent, l'approche des nouveaux territoires s'écarte aussi pour d'autres raisons du fédéralisme tel qu'il est de nos jours appréhendé : l'instrumentalisation politique ne nous paraît pas l'élément le plus prioritaire. Plutôt que de s'engager dans une instrumentalisation quelconque et exogène et proposer un cadre politico-institutionnel, l'enjeu serait plutôt d'accompagner et d'enrichir, dans "un travail permanent d'innovation institutionnelle" (Némery et Watcher 1994, 5), les processus sociétaux endogènes qui ont à investir progressivement chaque niveau territorial de la structure. L'objectif prioritaire de l'approche des nouveaux territoires n'est alors pas de détruire ou de remplacer les structures politico-administratives, plusieurs d'entre elles faisant l'affaire du moment que la société s'approprie leurs niveaux territoriaux et les transforme en champs démocratiques. C'est une réhabilitation du politique qui s'associe ainsi à une attitude pragmatique. Plutôt que de rechercher l'impossible, une structure territoriale emboîtée qui pourrait idéalement s'adapter à la continuité sans échelle des rapports entre la société et son espace, il vaut mieux dans ces conditions aider la société civile à *investir*¹⁶⁴ cette "partition opératoire de l'espace" (Brunet *et al.* 1992), la socialiser et se l'*approprier* (cf. l'appropriation territoriale).

Cette appropriation pourra à long terme d'elle-même produire de nouvelles structures plus adéquates. Le principe constitutif du fédéralisme est donc amendé ici par le principe de continuité entre niveaux sociétaux de décision, qui induit à la relativisation de toute solution politique instrumentale, toujours discrétisée. Au contraire, c'est ici la société continue, "fonds commun qui permet de penser des différences" (Pellegrino *et al.* 1983), qui reliera à ce moment-là d'elle-même, en son propre sein, les différents niveaux territoriaux du cadre rigide et discrétisé de toute organisation politique. C'est donc une série de gués à créer entre la société continue et la structure politico-administrative¹⁶⁵, un emboîtement gigogne d'espaces de débat et de régulation qui replacera la société civile et le pouvoir politique institué en partenaires, et non adversaires. La démocratie doit y puiser la force d'inventer ses nouvelles formes (Viard 1994, 103), plus sûrement un gouvernement articulé du local au mondial (Lévy 1991) qu'une gouvernance libérale laissant les acteurs les plus outillés maîtres du destin de la planète. Ainsi au niveau global, on note l'apparition de réseaux associatifs comme acteurs de l'espace transnational (Colonomos 1995) et d'autres formes d'organisation (Rosenau 1990), prémices d'une nouvelle "société civile internationale", peut-être même l'apparition d'une échelle supplémentaire d'appartenance pour une certaine population élitiste mobile. On en arrive ainsi à l'idée d'une *gouvernance globale*¹⁶⁶, qui prend acte de l'affirmation de nouveaux acteurs (organisations internationales, ONG, médias,...) et note l'absence d'anarchie à l'échelle de l'ordre mondial malgré l'absence d'instance supra-nationale. Néanmoins, cela ne signifie pas la constitution d'une citoyenneté et d'une territorialité mondiale démocratique. Comme aux niveaux inférieurs, les réseaux de la société civile situés à l'échelle mondiale sont

¹⁶⁴ Au sens de P. Bourdieu (1994), qui y regroupe à la fois l'acceptation économique (la recherche d'un intérêt, quel qu'il soit) et psychologique (l'intégration d'un schème de perception et d'action).

¹⁶⁵ Cf. l'une des définitions que B. Poche donnait à la région : "une organisation institutionnelle destinée à mettre en contact sur un palier intermédiaire le pouvoir central avec les sociétés locales, afin de réduire problème de gestion et tensions entre dirigeants et dirigés" (Poche 1985, 238).

¹⁶⁶ Une nouvelle revue trimestrielle en 1995, *Global Governance* ; une *Commission on Global Governance* (Willy Brandt, Jacques Delors,...) qui se propose de promouvoir de nouveaux acteurs dans le nouvel ordre international ; ...

incapables d'engendrer par eux-mêmes leur complément politique (Lévy 1996). Ici aussi, la société continue doit donc dépasser son rôle actuel d'*équilibration*¹⁶⁷ (Perroux 1975) en coulisses¹⁶⁸ (Goffman 1973 et 1979), sans garantie ni pondération démocratiques, pour investir la scène publique des instances mondiales de décision, les transformant en espace de débat d'un nouveau territoire, autrement dit en véritable société mondiale (Lévy 1996).

Du local au global, c'est par conséquent un processus sociétal de *prise de décision inter-actif entre les différents niveaux territoriaux* qu'il s'agit d'organiser. L'enjeu fondamental est de trouver un équilibre entre démocratie participative et démocratie représentative. C'est un souci accru de participation du citoyen au processus de décision, à rapprocher de l'idée d'un nouveau type d'identité citoyenne (Dorandeu 1995), peut-être en train de naître, et dont le détachement du processus électoral serait justement un signe annonciateur : la prise progressive de conscience individuelle d'une valeur personnelle suffisante pour intervenir dans le politique autrement, et surtout beaucoup plus, que par le "petit carré de papier" du bulletin de vote.

C'est une espérance formidable (Dorandeu 1995), basée sur l'intérêt grandissant de l'opinion pour la gestion des affaires publiques et sur une perception croissante de leur légitimité¹⁶⁹ à intervenir. Le monde serait ainsi sur la voie d'une de plus en plus grande inter-dépendance politique (Rosenau 1990), grâce à l'amélioration des compétences de ces citoyens¹⁷⁰ et l'impact des technologies modernes de déplacement et de communication. C'est la voie que cherche à favoriser le modèle des nouveaux territoires. Toutefois, si cette tendance se confirmait, elle reposerait de la sorte de façon plus accrue, car sous couvert de délibération participative démocratique, la question de l'influence disproportionnée de citoyens éclairés conscients de leur légitimité à agir, parmi peut-être une majorité à la fois déçue du processus électoral mais aussi trop humble pour s'investir dans les affaires de la cité.

C'est une perspective qui ne semble pas dénuée de sens et qui milite encore plus pour une démocratisation profonde à la fois du pouvoir d'information, capable de renforcer le sentiment de puissance, donc d'agir du citoyen de base, et du processus local de décision collective. Dans la logique des champs politiques bourdieusiens¹⁷¹, il s'agit alors de développer le sentiment d'être statutairement fondé à avoir une opinion politique, le "champ du pensable politiquement", en accroissant la "compétence politique" des agents (Bourdieu 1977, 56). C'est l'enjeu fondamental de l'approche des nouveaux territoires. L'admission de nouvelles formes d'intervention permanentes dans le processus de décision constitue de la sorte l'un des premiers signes d'une démocratie plus *continue*. Ce concept de *démocratie continue* (Rousseau 1995 et 1996) veut renforcer la fonction de contrôle et de défense des

¹⁶⁷ L'équilibration, c'est l'action dans les marges de la régulation établie, le plus souvent sous forme contestataire (Perroux 1975).

¹⁶⁸ Le premier usage de cette métaphore est de K. Marx.

¹⁶⁹ "fondée sur une compétence définitivement étayée" (Dorandeu 1995, 70).

¹⁷⁰ "The more skillful citizens" (Rosenau 1990, 5).

¹⁷¹ Cf. les numéros n°71/72 et 73 des Actes de la Recherche en Sciences Sociales, mars et juin 1988.

gouvernés face à l'administration¹⁷², en créant les conditions d'une réelle concertation du local au national, où de nouvelles formes organisées de représentation et de pression de l'opinion pourront s'exprimer et apporter d'elles-mêmes des projets et des initiatives (Rousseau 1996, M. Dinet *in* Territoires 1996, 34).

Le concept de *démocratie continue* (Rousseau 1995 et 1996) renforce en définitive les principes des nouveaux territoires : une institutionnalisation accrue du regard des citoyens sur leurs représentants, qui recharge en légitimité la délégation, et une démultiplication des espaces publics de délibération, qui permettra aux citoyens de mieux accéder aux processus de décision (Rousseau 1995, 7).

Cela signifie surtout libérer et laisser créer. Dans la même ligne de pensée que les politologues post-développementistes, l'objectif est de créer progressivement les conditions de "l'invention politique" (Badie 1994), permettant en particulier à chacun des acteurs sociaux, même le plus humble, de négocier son devenir (Olivier de Sardan et Jaffré *in* Olivier de Sardan et Paquot 1991). La démocratie continue invite ainsi à une dynamique permanente de construction de la démocratie locale, rassemblant la société civile et les représentants des populations autour d'un projet et d'un apprentissage démocratiques. "La démocratie n'est pas un état permanent qu'on atteint une fois pour toutes" (Vachon 1993, 101) et il ne suffit pas de doter un pays d'une constitution démocratique pour qu'il devienne effectivement une parfaite démocratie.

Cet apprentissage citoyen (Barber 1997b) repose sur le rapprochement de la société civile et des institutions politiques. Cela signifie construire une relation de confiance et de responsabilités partagées entre les élus, l'Etat et la société civile, au lieu de les dresser les uns contre les autres. Il s'agit en conséquence de reconstituer un tissu social de nos jours fragilisé par la distance croissante entre l'Etat et la société civile, par l'affaiblissement des valeurs de référence et d'un projet de société, ce que la décentralisation procédurale actuelle (cf. supra) ne réussira pas.

C'est donc une conception du processus démocratique décisionnel plus exigeante que la démocratie représentative, qui soustrait l'organe représentatif aux regards, mais qui n'est pas celle de la démocratie directe, qui abolit toute distinction entre représentants et représentés¹⁷³. Cette dernière peut en effet être résumée à la possibilité de soumettre toute question politique à un débat également ouvert à tous les citoyens, ce qui induit, entre autres choses, d'abord l'existence d'un "lieu" où absolument tous les citoyens peuvent se réunir afin de mener leurs débats politiques face à face et ensuite la capacité pour chaque citoyen d'intervenir et d'exprimer un jugement. C'est une utopie dangereuse, car elle empêche de rechercher une voie plus indirecte, mais réalisable, celle du contrôle démocratique direct du pouvoir. Dans une optique différente, le choix fait ici est d'organiser le débat le plus large possible non sur toutes les décisions de gestion des affaires publiques, mais sur tous les choix de valeurs de la société et leur contrôle régulier, sur lesquels le pouvoir politique et technique

¹⁷² Cf. les médiateurs gouvernementaux.

¹⁷³ La démocratie directe est un principe théorique, qui n'a jamais été réalisé, d'exercice direct du gouvernement par l'ensemble des membres actifs du corps politique. La procédure du référendum constitue cependant une expression ponctuelle de la démocratie directe applicable aux collectivités de dimension importante (Hermet *et al.* 1994, 80).

a subtilisé la légitimité démocratique. Dans ces conditions, chaque niveau territorial doit devenir un lieu de rencontre entre la société et sa structure formelle, un lieu de débat et de décision collective. C'est ainsi une véritable connexion entre champs territoriaux, endogène à société continue, qu'il serait utile de comprendre, de formaliser, puis d'organiser.

II. 2. Vers la formalisation dynamique d'une connexité territoriale : l'ascendance.

Du local au global, le mobile fondamental des nouveaux territoires est de revigorer la démocratie en la re-territorialisant. C'est notre conception de la diffusion de la démocratie locale, de bas en haut, qui s'oppose au repli identitaire des localistes et autres communautaristes, ainsi qu'à la réticence du développement local envers les institutions politiques. C'est alors un processus interne à la société continue, installant les garanties démocratiques et parvenant à mettre en cohérence les aspirations et les enjeux des différents niveaux. Cette interaction entre les différents niveaux de décision d'une société est en conséquence à rechercher dans les conditions facilitant la concertation et la prise de décision collective, plutôt que dans des mécanismes techniques et politiques distribuant et répartissant des pouvoirs théoriques.

La "multi-scalarité", l'intégration territoriale, est donc ici directement prise en charge par la société et il s'agit "simplement" d'organiser son accompagnement. Cette multi-scalarité est donc pensée comme une connexion *continue* entre les différents niveaux territoriaux de décision, réalisée par une société *continue* qui usera alors de l'appropriation territoriale (au sens supra) comme moyen d'(ex)pression démocratique. Nous préférons pour cela la nommer *onnexion territoriale*.

La **connexion (multi-)territoriale** est définie comme articulation sociétale endogène entre les différents niveaux territoriaux de la structure politico-administrative, prise en charge directement par la société continue plutôt que par une instrumentalisation technique ou politique¹⁷⁴. C'est un processus collectif délibératif entre les différents niveaux territoriaux interne à la société continue, un débat *sans hiérarchie* entre des niveaux territoriaux considérés comme partenaires, qu'ils soient locaux ou globaux.

Cela ne signifie pas l'organisation d'une représentation de la population à des niveaux territoriaux gigognes, rôle déjà dévolu à la structure politico-administrative formelle, mais d'accroître très considérablement l'investissement citoyen dans ces différents niveaux territoriaux, qui doivent tous devenir de véritables scènes publiques¹⁷⁵ de débat démocratique, inter-connectées et inter-dépendantes. Certes, la forme actuelle de la société continue lui permet déjà de réaliser une partie de cette interaction entre niveaux territoriaux (Rosenau 1990)¹⁷⁶. C'est particulièrement le cas des réseaux¹⁷⁷, ceux-ci étant ici définis ici

¹⁷⁴ Un des enjeux d'une meilleure articulation entre les niveaux politiques local et global, le *scaling-up* anglo-saxon, c'est-à-dire la valorisation et la démultiplication des expériences localisées (FPH 1992), est alors envisageable comme l'un des produits "naturels" de cette démarche.

¹⁷⁵ Cf. supra le paradigme de Goffman.

¹⁷⁶ J. Rosenau (1990, 119) identifie ainsi huit formes d'actions sociétales du local dans le global : au niveau micro, l'individu, le leader/officiel local et, l'acteur privé; au niveau macro, les régions infra-nationales structurées, l'Etat, les multinationales, les collectifs sans leader et les mouvements associatifs organisés.

comme *liens sociaux*, relations entre individus, situations collectives faites de connexions et d'acteurs animés par des principes d'actions communes¹⁷⁸ (Breiger et Pattison 1978, Rosenau 1990, Bakis 1993). Cependant, il nous apparaît nécessaire d'organiser, du local au global, "des fonctions de régulation et de contrepoint face aux libres jeux d'intérêts" (Viard 1994, 102), plutôt que de s'en remettre seulement aux réseaux "citoyens" d'influence. La société civile contient certes des mécanismes régulateurs, mais il ne lui est pas imposée l'obligation de penser ensemble (Lévy 1996, 74). C'est à l'inverse le principe fondateur de l'approche des nouveaux territoires : la "politisation" de la société (Rosenau 1990), la favorisation d'une pondération démocratique territoriale, confiée à l'arène, plus démocratique, des nouveaux champs territoriaux. Cela implique d'abord l'appui à une dynamique d'*appropriation territoriale*, telle que détaillée supra, à chaque niveau territorial. Pour permettre aux individus d'organiser une pression territoriale efficace, l'appropriation territoriale doit alors parvenir à transformer chaque niveau de la structure en véritables champs territoriaux où la pondération démocratique devient maximale. En effet, il n'y a aucune difficulté à se sentir appartenir à plusieurs territoires identitaires emboîtés et la crise des identités plurielles est une invention. La perte d'identité, lorsqu'elle existe, n'est pas impliquée par cette pluralité, qui n'a jamais posé problème (Pellegrino *et al.* 1983).

En fait, tout individu est normalement intégré dans plusieurs territoires identitaires, politiques et culturels (Collectif 1976, Guérin et Grumuchan 1985, Morin 1987, Viard 1994, Chevallier 1994), et toute société, moderne ou coutumière¹⁷⁹, a en général plusieurs territoires, espaces vécus ou subis, continus ou discontinus, cellules locales et réseaux ramifiés (Brunet 1990, Lévy 1993, Di Méo 1998). Toutefois, la transformation de cette identité *pluri*-territoriale en véritable appropriation *multi*-territoriale, donc à la fois par la multiplication des référents identitaires du local au global et par leur approfondissement en prise de responsabilité active sur les territoires, ne suffit pas à la réussite d'une connexion inter-territoriale. Il y faut plus. La pression collective la plus pondérée démocratiquement étant dans le *champ territorial*, donc dans les interactions entre les individus et leur représentant territorial, la présence des représentants territoriaux¹⁸⁰ du niveau *englobé*¹⁸¹ dans le processus décisionnel du niveau territorial *englobant* est indispensable. En effet ces représentants, beaucoup plus connectés que d'autres types de responsables politiques à un choix collectif *territorialisé*, donc plus pondéré démocratiquement, paraissent le mieux à même de transférer jusqu'au niveau

¹⁷⁷ B. Vachon (1993, 97) estime par exemple que ces réseaux peuvent empêcher des dynamiques locales de développement de se replier sur elles-mêmes.

¹⁷⁸ Nous ne faisons pas ici de distinctions entre réseaux matériels, réseaux virtuels et autres : tous ne nous semblent être tout simplement que des supports de réseaux sociaux.

¹⁷⁹ Cf. la combinaison et l'articulation de "plusieurs niveaux territoriaux d'existence" chez les pasteurs sahariens (Bourgeot 1994, 70) ou sahéliens (Gallais 1976).

¹⁸⁰ Cf. notre définition supra des collectivités territoriales.

¹⁸¹ Ce terme est préféré à *supérieur*, qui introduit l'idée d'une hiérarchie : cf. la définition de la connexion territoriale.

territorial englobant les options collectives du niveau englobé¹⁸². L'enjeu général est ainsi, en s'appuyant sur le fonctionnement en réseaux d'une société perçue comme continue et sur la *pression territoriale* pour une pondération démocratique, de donner au citoyen la maîtrise des processus à l'œuvre dans le monde (Barber 1997b)¹⁸³ avec un minimum de délégation de pouvoir. En définitive, trois conditions (appropriation territoriale aux différents niveaux, représentants territoriaux, réseaux citoyens) participent à la connexion multi-territoriale. Ils forment ce que nous appellerons la *connexité multi-territoriale*.

La **connexité multi-territoriale** s'appuie sur trois éléments: (i) une appropriation territoriale réussie aux différents niveaux territoriaux; (ii) des représentants territoriaux du niveau englobé intégrés dans le processus de décision du niveau englobant (sous réserve d'une appropriation réalisée au niveau englobé, organisant une forte pression sur ce représentant); (iii) des réseaux de citoyens actifs et organisés.

La question est alors dans la matérialisation de ces idées, afin de les rendre plus opératoires. Pour réussir cette gageure, la recherche d'une *formalisation dynamique*¹⁸⁴ (Weber 1995) de ces processus, qui cherchera à identifier les conditions de progression de l'action collective et les processus collectifs d'appropriation et de décision, paraît utile. Ce choix d'une perception dynamique (Bachelard 1936¹⁸⁵, Brunet 1967¹⁸⁶, Ballandier 1988, Rosenau 1990, Lacoste 1997), s'est déjà affirmé dans notre conception de l'appropriation territoriale et se renforcera plus loin (cf. troisième partie) par l'accompagnement à la *potentialité d'apprentissage de tous les acteurs* (Rosenau 1990, 137). C'est une formalisation dynamique qui s'attache en conséquence particulièrement aux discontinuités, aux seuils, aux déséquilibres et aux ruptures, et dont quelques premiers pas peuvent déjà être esquissés à partir des travaux de J. Lévy et de P. Bourdieu.

La théorie "prégnance/saillance" de R. Thom (1988), appliquée par J. Lévy (1991) à la dimension socio-spatiale, peut nous aider à mieux formaliser notre perception de ces liaisons inter- territoriales. En effet, pour R. Thom (1988), la prégnance caractérise tout phénomène dont la destinée est d'occuper totalement l'environnement où il apparaît. Inversement, la saillance concerne de ce fait tout phénomène connaissant une dynamique qui finira par le

¹⁸² Si nous prenons l'exemple de l'Union Européenne, cela signifierait opter pour une assemblée territoriale d'élus locaux (députés nationaux, élus régionaux,...) plutôt que pour des élus uniquement présents à l'échelle européenne. En effet, dans ce dernier cas, il n'y aurait alors pas de connectivité territoriale, pourtant la plus pondérée démocratiquement, entre les individus et ces représentants politiques.

¹⁸³ Pour lui, cela passe par une internationalisation de la société civile, par la voie du confédéralisme, troisième voie entre la centralisation et la démocratie libérale, entre l'individualisme et le communautarisme (Barber 1997b).

¹⁸⁴ Plus à même de préciser les différents éléments d'un processus que l'ensemble statique d'une analyse institutionnelle classique (Weber 1995).

¹⁸⁵ "Nous ne nous reconnaissons pas le droit d'imposer le continu quand nous constatons sans cesse et partout le discontinu" (Bachelard 1936, 39). "On a qu'à examiner de près n'importe laquelle des images de la continuité, on y verra toujours les hachures du discontinu. Ces hachures ne font une ombre continue que par l'intermédiaire des hétérogénéités estompées" (Bachelard 1936, 130).

¹⁸⁶ "Le mouvement, parce qu'il est changement, est fondamentalement discontinu" (Brunet 1967, 73).

faire émerger et distinguer de l'environnement qui le contient (Lévy 1991). L'appropriation territoriale réalisée à un niveau territorial donné peut en conséquence être considérée comme une "prégnance réussie", que J. Lévy (*id.cit.*) définit alors comme condition préalable à l'émergence de nouveaux phénomènes "saillants" et innovants¹⁸⁷. Dans cette perspective théorique, la première étape de notre formalisation dynamique est dans cette "prégnance réussie" au niveau local. Elle signifie l'installation effective d'un véritable champ territorial, c'est-à-dire l'intégration d'une nouvelle identité territoriale par les individus.

Une tentative de conceptualisation plus formalisée, essayant de distinguer (Rosenau 1990, 78) les *formes fonctionnelles*¹⁸⁸, les limites, les paramètres et les variables, peut être utile. Notre dynamique débutant par le processus d'appropriation territoriale, c'est à ce niveau que nous tenterons notre première formalisation.

Soit I un individu,

Soit i_T la somme des identifications territoriales possibles d'un individu,

Soit i_{Tt} une identification territoriale d'un individu, s'exprimant au temps $t=n$,

Soit i_S l'une des identifications a-territoriales (réseau) possibles d'un individu,

$$I = \sum(i) = \sum(i_T) + \sum(i_S)$$

avec $\sum(i_T) = i_{T1} + i_{T2} + \dots + i_{Tn}$

L'expression $\sum(i_T)$ représente donc les *appropriations*, territoriales, d'un individu tandis que $\sum(i_S)$ illustre ses *appartenances*, sociales. C'est donc ici une voie de formalisation qui s'attache aux construits subjectifs de l'individu, qu'ils soient spatiaux ou sociaux. Dans l'approche des nouveaux territoires (cf. supra le chapitre sur la territorialité), l'espace est en effet appréhendé en tant que construit social, espace perçu par l'individu et la société. En ce qui concerne l'appropriation territoriale, qui nous intéresse particulièrement ici, l'identité territoriale d'un individu est donc *fonction* de son espace perçu, fonction formalisable classiquement comme $y = f(x)$, soit $Id. = f(\text{esp. perç.})$.

Soit ψ l'espace perçu,

Soit $\sum(i_{Tn})$ l'ensemble des identifications territoriales d'un individu au temps $t=n$,

$$\sum(i_{Tn}) = f_n(\psi)$$

Soit T_n le territoire en tant que construit social, c'est-à-dire le *sentiment collectif d'identification territoriale*, au temps $t=n$,

$$T_n = \sum[\sum(i_{Tn})] = \sum f_n(\psi)$$

Le territoire est ainsi formalisé à la fois comme un construit social (combinaison des identifications individuelles) et symbolique (espace perçu) et comme un construit temporel, toujours évolutif (fonction de n). Nous pouvons ensuite essayer de préciser cette fonction f , que nous nommerons alors *fonction d'appropriation territoriale*. Les sentiments

¹⁸⁷ Nous sommes là devant un lien théorique intéressant entre territorialité et innovation, que nous reprendrons dans la troisième partie (cf. la planification territoriale ascendante).

¹⁸⁸ La forme fonctionnelle, autrement dit la *fonction*, est ce qui maintient l'interaction entre éléments sociaux de nature (culture, histoire, objectifs, capacités, valeurs,...) différentes (Rosenau 1990, 78).

d'identification territoriale, de même que l'espace perçu et le construit identitaire, évoluant au cours du temps, la fonction f est donc tout d'abord déclinable en fonction du temps.

Soit ψ l'espace perçu, soit t le temps,
 Soit $\Sigma(i_{Tn})$ l'ensemble des identifications territoriales d'un individu au temps $t=n$,
 Soit f la *fonction d'appropriation territoriale*,
 Soit A la **variable d'appropriation**,

$$\begin{aligned} &\text{à } t=n, \\ &f_n(\psi) = A x_n = \Sigma(i_{Tn}) \end{aligned}$$

Toutefois, cette variable A peut elle-même varier avec temps, l'enjeu des nouveaux territoires étant d'ailleurs d'essayer de modifier et d'accroître cette variable : c'est donc A_n . De plus, le sentiment d'appropriation territoriale à un moment donné (n) est toujours fonction du sentiment d'appropriation au temps précédent ($n-1$). On peut donc écrire :

Soit ψ l'espace perçu, soit t le temps,
 Soit $\Sigma(i_{Tn})$ l'ensemble des identifications territoriales d'un individu au temps $t=n$,
 Soit f la *fonction d'appropriation territoriale*,
 Soit A_n la **variable d'appropriation** à $t=n$,

$$\begin{aligned} &\text{à } t=n, \\ &f_n(\psi) = A_n f_{n-1}(\psi) \end{aligned}$$

Cette variable A_n peut alors être délimitée. L'espace perçu par un individu étant le plus souvent supérieur, et au minimum égal, à l'espace approprié, à chaque temps donné ψ est toujours supérieur ou égal à i_T , ce qui implique que :

Soit A_n appartenant à $[0,n]$,
 à $t=n$,

Si $A_n > 1$,

lorsque t augmente, le sentiment d'identification territoriale s'accroît : c'est la dynamique des nouveaux territoires;

Si $0 < A_n < 1$,

lorsque t augmente, le sentiment d'identification territoriale décroît : c'est une dynamique négative de réduction d'identités territoriales : repli localiste¹⁸⁹ ou identification d'*appartenance* transférée dans des réseaux a-spatiaux¹⁹⁰;

Si $A_n = 0$,

l'individu ne ressent plus aucune appropriation territoriale. Il ne reste plus que des

¹⁸⁹ Si $\Sigma(i_S)$ décroît aussi, car $I = \Sigma(i) = \Sigma(i_T) + \Sigma(i_S)$.

¹⁹⁰ Si $\Sigma(i_S)$ augmente au contraire.

identifications a-spatiales¹⁹¹, une territorialité virtuelle reposant uniquement sur des réseaux, que certains imaginent dans un futur proche ou lointain.

Nous pouvons ensuite faire plus que délimiter A et essayer de préciser ce que contient cette variable d'appropriation, en nous référant alors aux différentes étapes de notre processus d'appropriation territoriale (cf. chapitre I). L'appropriation territoriale dépend ainsi du sentiment de responsabilisation sur un espace que peut ressentir un individu, puis des actions effectives qu'il entreprend sur cet espace, qui concrétisent et pérennisent ce sentiment de responsabilité lorsqu'il apparaît. Ces "actions" effectives sur le territoire regroupent à la fois les actions physiques sur l'espace (aménagement du territoire par ex.) et les actions de régulation (règles collectives). Ainsi, nous pouvons continuer comme suit notre tentative de formalisation :

Soit ψ l'espace perçu, soit t le temps,
 Soit $\Sigma(i_{Tn})$ l'ensemble des identifications territoriales d'un individu au temps $t=n$,
 Soit f la fonction d'appropriation territoriale,
 Soit A_n la **variable d'appropriation** à $t=n$, A appartient à $[0,n]$,
 Soit p_n la variable de responsabilisation sur le territoire,
 Soit f_n la variable d'action sur le territoire,
 Soit Φ_n la variable d'action physique sur le territoire,
 Soit ρ_n la variable d'action sur le territoire,

$$\text{d'où : } \begin{array}{ll} f_n(\psi) = A_n f_{n-1}(\psi), & \text{avec } A_n = p_n \cdot f_n^{192} \\ f_n(\psi) = (p_n \cdot f_n) f_{n-1}(\psi), & \text{avec } f_n = \Phi_n + \rho_n^{193} \end{array}$$

$$\text{d'où : } \quad f_n(\psi) = (\Phi_n + \rho_n) p_n \cdot f_{n-1}(\psi) \quad = \Sigma(i_{Tn})$$

Ces différentes formules mathématiques, toutes variables en fonction du temps, respectent bien notre souci de représentation dynamique. La poursuite de cette voie peut alors être dans une formalisation graphique de ces premières esquisses, plus parlante, toujours pour mieux préciser les conditions possibles de connexion entre la société continue et ses "nouveaux" territoires. Comment tenter de mieux appréhender les modalités d'intersections et de rencontres entre cette "société en réseaux" et ces "champs territoriaux" ? C'est l'objet de notre deuxième étape, graphique, de formalisation. La difficulté y est de réussir à la fois à différencier et à relier les deux notions de *lien social* et de *lien spatial*. Nous avons vu (cf. chapitre I.3.) que la dimension territoriale ne peut à elle-seule résumer toutes les dimensions sociales d'un réseau. La proximité territoriale, lorsqu'elle est présente, ne constitue jamais que

¹⁹¹ $I = \Sigma(i) = 0 + \Sigma(i_s)$.

¹⁹² En effet, si le sentiment de responsabilisation est nul ($p=0$) ou s'il ne se traduit par aucune action sur l'espace ($f=0$), l'identification territoriale est considérée (cf. dynamique d'appropriation territoriale au chapitre I) comme impossible ($A=0$) : d'où $A = p \cdot f$.

¹⁹³ Selon les situations, l'action sur le territoire peut se résumer à l'une ou l'autre de ses deux facettes (action physique ou régulation), sans que cela empêche une identification territoriale : si $\Phi=0$ ou $\rho=0$, $f \neq 0$, d'où $f = \Phi + \rho$.

l'un des aspects des liens sociaux qui forment les réseaux. L'intersection entre un réseau et un territoire peut par conséquent être représentée graphiquement par la *projection*¹⁹⁴ du réseau multi-dimensionnel sur l'espace, restrictif, du lien territorial, autrement dit du *plan*¹⁹⁵ territorial. Cela signifie certes, comme dans toute projection, obligatoirement une déformation et une simplification de chaque réseau, mais aussi une richesse par cette prise en compte de plusieurs réseaux à la fois (cf. pondération démocratique).

Ensuite, sachant que notre démarche s'attache plutôt à des construits subjectifs de l'individu (l'appropriation, l'appartenance, l'identification, la territorialité), si l'on poursuit cette voie les axes graphiques principaux de projection sur le plan territorial peuvent reprendre les deux dimensions spatiales¹⁹⁶ de l'*espace perçu*, type de représentation sociale de l'espace privilégié jusqu'à présent dans notre approche. Le cadre de notre formalisation graphique est ainsi posé (figure n°1 ci-contre). L'intersection entre les réseaux de la société continue et les n niveaux territoriaux de la structure peut alors s'imaginer comme les n projections de ces phénomènes sociaux multi-dimensionnels que sont les réseaux sur les n plans bidimensionnels d'une représentation sociale territoriale (les territoires perçus). Chaque point d'intersection entre réseau et territoire est de ce fait un élément qui possède à la fois un lien social dans le réseau et une localisation reconnue dans l'espace territorial concerné (cf. figure n°1). Quelle est dans ces conditions la nature de ce point d'interface ? C'est une identification territoriale : la présence d'un point notifie l'identification d'un individu à un niveau territorial donné. De ce fait, chaque individu peut être représenté par un segment vertical (le "segment-individu" I), qui rassemble les différentes identités territoriales qu'il ressent. On peut par conséquent attribuer la troisième dimension de cette formalisation graphique, verticale, à l'identitaire (cf. figure n°1), autre construit social, après l'espace perçu, privilégié dans notre approche.

Ce type de représentation graphique permet de la sorte d'intégrer les identifications sociales autres que territoriales : tous les points d'un "segment-individu" constituent des identifications de cet individu, territoriales si elles sont situées dans un des plans territoriaux, sociales et a-spatiales si le point est entre deux plans. Il devient ainsi possible de visualiser la notion d'espace d'appartenance, qui peut être a-spatial, et de mieux la distinguer du concept territorial. En effet, bien que le réseau soit multi-dimensionnel et donc impossible à représenter sur une figure tri-dimensionnelle, nous pouvons, pour des commodités visuelles, représenter les liens a-spatiaux en traits obliques (cf. figure n°1). Etant une forme conséquente de lien social, le réseau participe activement à la production de ces espaces d'appartenances. Un espace d'appartenance peut en conséquence être au maximum constitué de l'ensemble des réseaux auxquels un "segment-individu" est connecté, niveau territorial compris (cf. figure n°1).

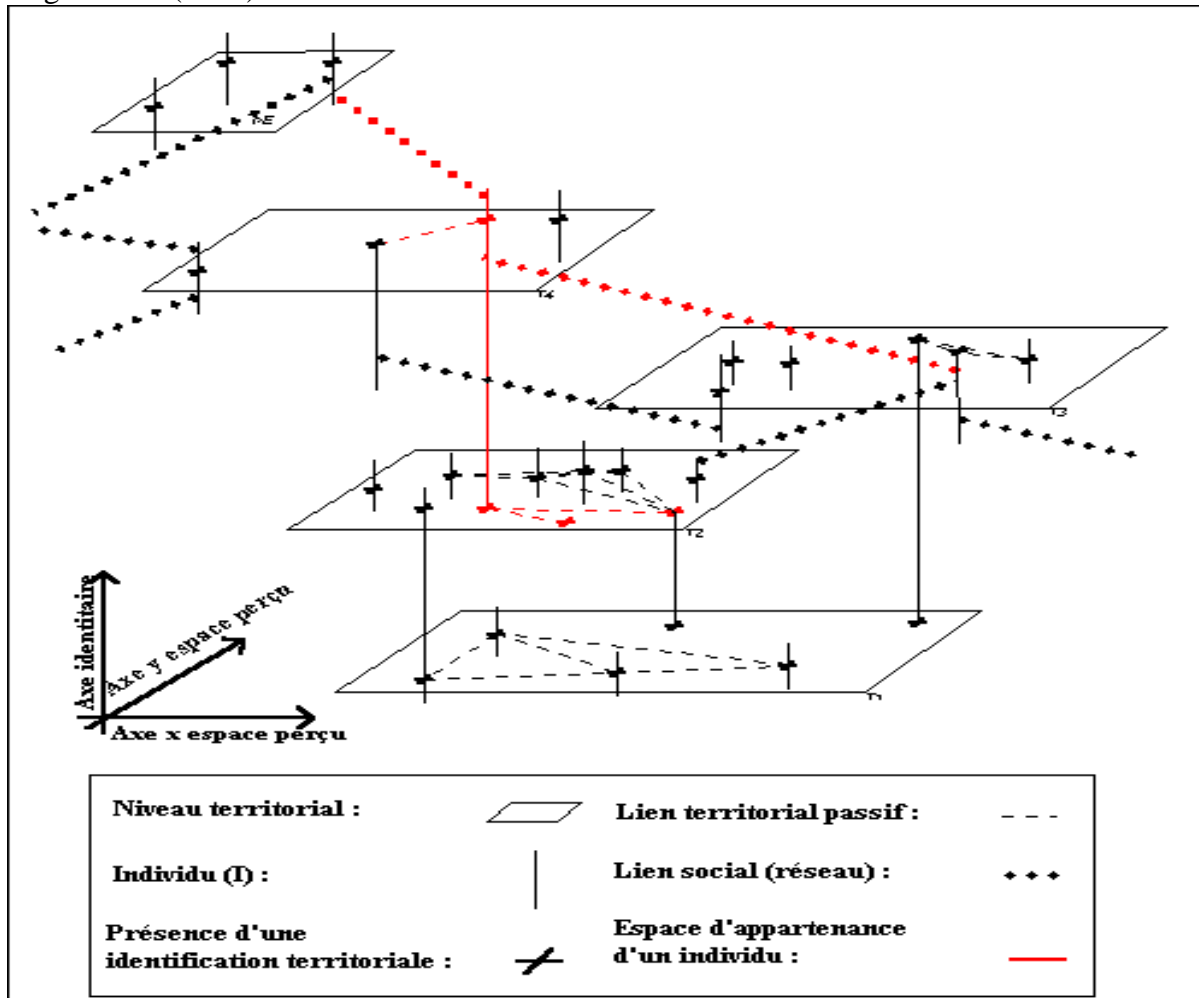
Le "segment-individu" est donc en définitive un ensemble graphique de différents points (les "points-identitaires"), qui représentent les différentes identifications que ressent l'individu, qu'elles soient sociales ou territoriales.

¹⁹⁴ Au sens mathématique.

¹⁹⁵ Ici aussi au sens mathématique du terme.

¹⁹⁶ Au sens cartésien.

Ce "segment-individu" multi-identitaire, à la croisée des réseaux et des territoires, illustre en quelque sorte cette possible affirmation d'une "nouvelle Modernité"¹⁹⁷ (Hoarau 1989, 13), qui combinerait la multiplication des réseaux auxquels chaque individu peut appartenir à la montée ressentie de l'individualité. On retrouve aussi dans ce type de représentation graphique une certaine analogie avec la formalisation de la *time-geography*¹⁹⁸ de T. Hägerstrand (1975).



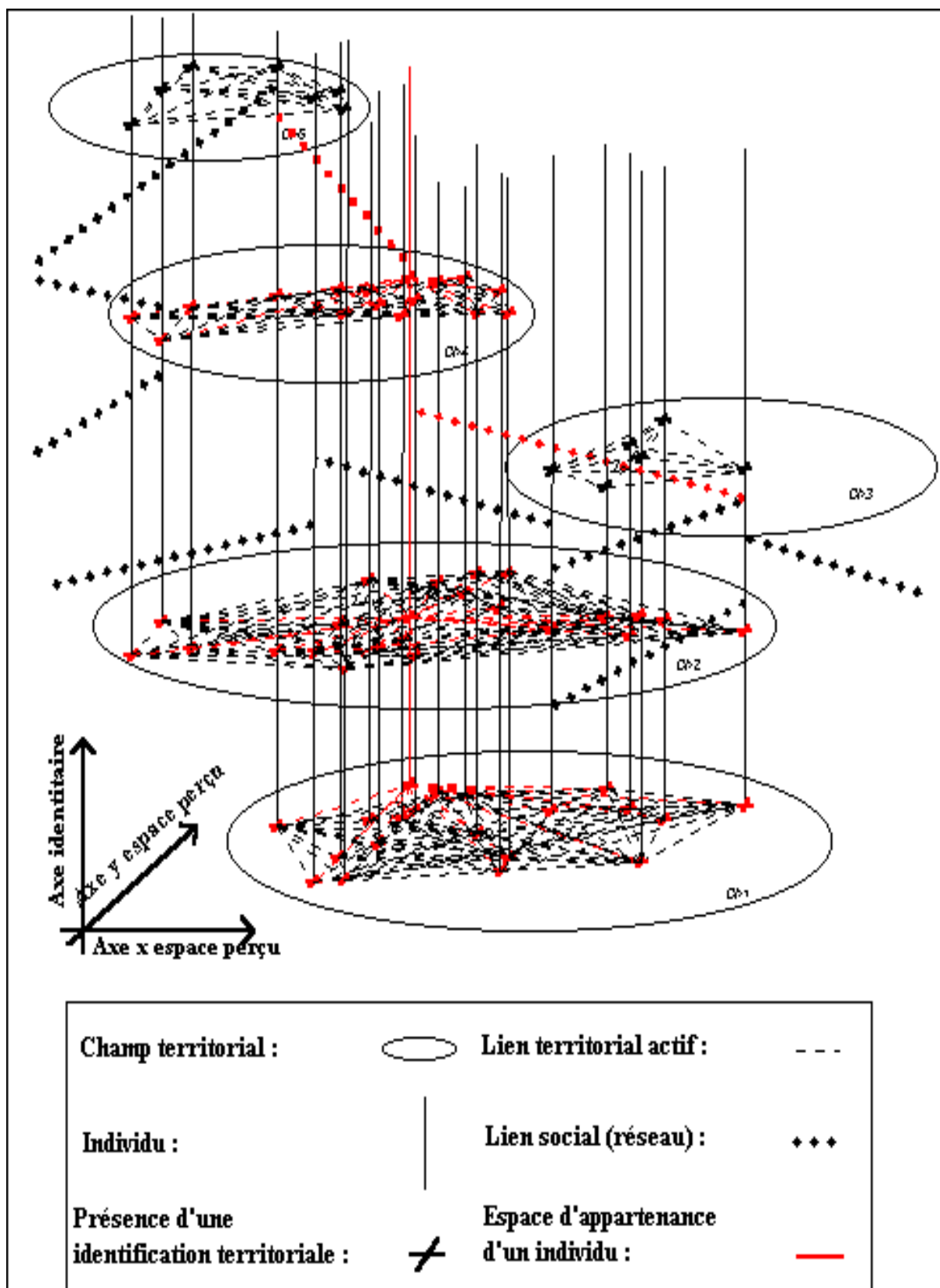
¹⁹⁷ La Modernité pouvant se définir par son ambition de définir des valeurs à vocation universelle sur la conception de l'Homme, de son rapport à l'Autre et au Monde.

¹⁹⁸ La *time-geography* part (Hägerstrand 1975, 6) de la tentative d'appliquer les idées dérivées de la théorie de la relativité et des quanta aux événements de tous les jours de la "mésos-échelle" humaine (par rapport aux échelles astronomique et atomique).

Néanmoins, cette dernière, structurée pour sa part selon les axes temporel et spatial, regroupait les phénomènes de "régionalisation" (selon l'axe spatial) et de "périodisation" (selon l'axe temporel), tandis que nos regroupements graphiques, focalisés sur les construits sociaux, sont "territoriaux" en suivant l'axe de l'espace perçu, et "identitaires", de l'individu à la société, en suivant le deuxième axe (cf. supra figure 1). Par rapport à cette "time-geography", le temps ne constitue ici que la quatrième dimension (cf. plus loin la figure n°4) d'un socio-espace qui dépasse de toutes façons largement dans notre cas le tridimensionnel (cf. supra la multi-dimensionnalité des réseaux).

Le réseau n'est donc pas présenté ici en opposition, en producteur, ou en remplacement du territoire. Ici, le seul type de réseau qui peut réellement produire du territoire est simplement celui dont le lien social est dans la proximité spatiale. Les autres réseaux, comme tout autre lien social a-spatial, produisent des espaces d'appartenances qu'il est dans ces conditions ambigu d'appeler territoire (cf. chapitre II.1). Le sentiment d'appartenance à ces réseaux a-spatiaux peut exister, il n'en est pas moins qu'il n'est pas territorial, donc pas utilisable pour une prise collective de décision conforme aux valeurs démocratiques. Dans cette optique, le champ territorial est un type spécifique de réseau, spatial¹⁹⁹, qui peut se combiner aux autres réseaux pour organiser un fonctionnement plus démocratique de la société. Du local au global, il s'appuie, entre autres, sur ces réseaux pour améliorer son efficacité et sa connexité avec les autres territoires. Mais cela exige de développer au sein de chaque individu ces identifications territoriales plurielles qui constitueront les liens étroits et endogènes de connexion sociétale entre les différents champs territoriaux. Graphiquement (cf. figure n°2 ci-dessous), cela signifie accroître la longueur des segments-individus, transformer les niveaux territoriaux en champs territoriaux, puis accompagner la rencontre des individus avec ces nouveaux champs. Autrement dit, favoriser une appropriation multi-territoriale plurielle et emboîtée, véritable *multi-territorialité* horizontale comme verticale (Lévy 1993, Lacoste 1997). Cette multi-territorialité n'est pas une création théorique : toute société intègre plusieurs niveaux spatiaux de référence, qu'ils soient éclatés ou compacts, symboliques ou matériels, (Bourgeot 1981, Blanc-Pamard 1981, Gallais 1984, Raison 1988, Bernus 1991). Or, si toute société rassemble ainsi des espaces différenciés et s'organise en *des* territoires agencés sur différents niveaux spatiaux et sociaux, ce n'est pas pour s'adapter à des structurations physiques du milieu mais bien parce que cette spatialité différentielle paraît être un élément essentiel de sa réalité et de son fonctionnement (Rosenau 1990, Lévy 1993, Poche 1996). "La société limite sa propre sociabilité en réintroduisant la distance" et différencie ainsi l'espace en champs socio-spatiaux limités, les territoires (Lévy 1993). C'est cette forme de réintroduction de la distance, "mode de segmentation" parmi d'autres des sociétés (Poche 1996, 7), que nous suggérons ici pour l'émergence de nouveaux territoires, qui doivent en quelque sorte transformer doucement en distance sociale constitutive de la société ces repères artificiels territoriaux que s'était donné la structure politico-administrative. Dans ce cadre, l'identification multi-territoriale de l'approche des nouveaux territoires consiste à améliorer l'intégration par chaque individu de ces "multiples distanciations partitatives" comme autant d'identités territoriales. Diminuer la distance à l'intérieur d'un champ signifie par conséquent amplifier au maximum les liens entre individus, mais aussi entre ceux-ci et leurs représentants, jusqu'à tenter d'annuler la perception de distance à l'intérieur de chaque champ territorial.

¹⁹⁹ Le champ bourdieusien est une espèce de réseau (Bourdieu 1992, 72).



Cependant, en poursuivant alors l'approfondissement ce processus de formalisation de notre dynamique d'identification multi-territoriale, on s'approche à nouveau considérablement des travaux de P. Bourdieu. En effet, ces identifications territoriales doivent concerner des schèmes de perception, d'appréciation et d'action ancrés au plus profond de chaque individu, autrement dit de son *habitus*²⁰⁰. Par conséquent, le champ territorial, illustrant l'adhésion réussie des individus à un ensemble de valeurs et de comportements, produit en fin de compte une "affinité structurale", une sorte d'*habitus* collectif, capable d'engendrer des pratiques collectives qui "sont convergentes sans intention collective" (Bourdieu 1992, 100-101). C'est en cela que l'*habitus*, approche individualisée d'un comportement collectif²⁰¹ appelé alors *pratique collective*, montre un nouvel intérêt. C'est en effet ce type de *pratique collective*, individualisée mais commune, active tout en étant inconsciente, qui est appréhendée dans l'appropriation territoriale (des figures n°1 à 3).

Une appropriation territoriale réussie s'illustre par un **comportement collectif** mais individualisé, commun mais inconscient, qui correspond à la *pratique collective* telle que conceptualisée par P. Bourdieu (1992).

Il y a de ce fait une analogie intéressante à faire entre notre intersection graphique "territoire/réseau" et celle entre champ(territorial) et *habitus*²⁰². Nous nous appuyons pour cela sur la nature évolutive du concept d'*habitus* (Bourdieu 1992, 108-109), bien que très modérée car possédant une inertie très importante. Pour les besoins de notre formalisation, nous simplifierons alors ce concept d'*habitus* en l'évolution, très lente au cours du temps, de l'ensemble des identifications possibles d'un individu, qu'elles soient sociales ou territoriales²⁰³. L'*habitus* comprend de ce fait certes l'ensemble des identifications présentes d'un individu (le segment-individu I de nos figures n°1 et 2 supra), mais pas seulement : l'individu exprime son *habitus* dans tout champ où il se trouve, qu'il se le soit approprié ou pas (Bourdieu 1980). Cela pourrait se traduire ainsi :

Soit I le "segment-individu",

Soit i_n l'une des identifications possibles d'un individu au temps $t=n$

Soit H l'*habitus*,

Soit xp les x positions sociales p (ici plutôt socio-spatiales) prises par un individu dans les x champs non appropriés dans lesquels il se retrouve inséré,

²⁰⁰ L'*habitus* est un système socialement constitué, durable (mais pas immuable) et transposable, de dispositions intégrées, "acquis par la pratique et constamment orienté vers des fonctions pratiques" (Bourdieu 1992, 97). C'est donc lui qui génère et structure les pratiques et les représentations de l'individu (Bourdieu 1972).

²⁰¹ "Penser l'*habitus*, c'est poser que l'individuel est social et collectif" (Bourdieu 1992, 102).

²⁰² Cette représentation graphique illustre d'ailleurs les différences fondamentales entre la représentation *habitus*/champs, donc la représentation des nouveaux territoires, et la théorie des systèmes (Bourdieu 1992, 84): le champ est en effet avant tout un champ de force, ni fonctionnaliste, ni organiciste. Sans parties ni composantes distinctes, il n'est pas non plus relié aux autres champs par une structure identifiable, organique ou fonctionnelle, qui organiserait selon une logique définie les différents champs.

²⁰³ Phénomène que C. Raffestin imagine dans "le passage du vécu à l'*habitus*" (Raffestin et Bresso 1979, 36).

$$\begin{aligned} &\text{à } t=n, \\ &I_n = \sum(i_{l,n}) \\ &\text{et} \\ &H_n = I_n + xp \end{aligned}$$

L'habitus nous permet ainsi d'approfondir la relation au temps, élément qui est d'ailleurs fondamental dans le concept de l'habitus, "série chronologiquement ordonnée de structures" (Bourdieu 1972, 188). Pour un temps donné (figé par exemple supra dans la figure n°1), le "segment-habitus" H est alors représentable graphiquement avec une longueur plus importante que le segment I, le surplus représentant la valeur xp (figure n°3 ci-dessous). Graphiquement, on voit ainsi apparaître une première interaction entre un habitus (H) et un niveau territorial englobant, préalable au développement d'une nouvelle identification territoriale. Cela constitue le premier investissement de l'individu dans ce champ englobant, que P. Bourdieu a appelé *action dispositionnelle* (Bourdieu 1994), à la croisée des habitus et des champs²⁰⁴. Ces comportements individualisés dépendent en conséquence de la *position* (Bourdieu 1992) de l'individu dans ce nouvel espace socio-spatial.

Nous parvenons là à un stade du processus où l'hypothèse des nouveaux territoires avance son deuxième élément : cet investissement d'un niveau englobé vers un niveau englobant pourrait parvenir à provoquer une modification des processus de décision, vers une qualité plus démocratique, en extrapolant au niveau englobant des pratiques acquises au niveau englobé (cf. appropriation territoriale). Cela constituerait en quelque sorte une exportation vers le haut de la dynamique d'appropriation territoriale, reposant sur des pratiques acquises et intégrées par les individus initialement au niveau local. Sachant alors que c'est l'état des rapports de force entre individus qui définit la structure du champ (Bourdieu 1992, 74), l'affirmation et la diffusion de nouveaux comportements dans le processus de décision peuvent donc être interprétées comme une modification progressive de ces rapports de force, une transformation partielle des "règles du jeu" et de la valeur relative des "taux de change" des capitaux valorisables dans le champ, telle que l'a prévue P. Bourdieu²⁰⁵ (Bourdieu 1992, 75). Cette influence nécessite cependant une position initiale suffisamment forte que peut seul donner d'une part un effet de groupe, c'est-à-dire un habitus déjà collectivement partagé²⁰⁶ au sein d'un groupe, et d'autre part des valeurs défendues qui peuvent être acceptées dans le nouveau champ. Dans notre cas, c'est la représentation d'un *point de vue territorial collectif*, sorte d'"habitus de classe"²⁰⁷ constituant l'expression collective d'un niveau englobé déjà transformé en champ territorial²⁰⁸.

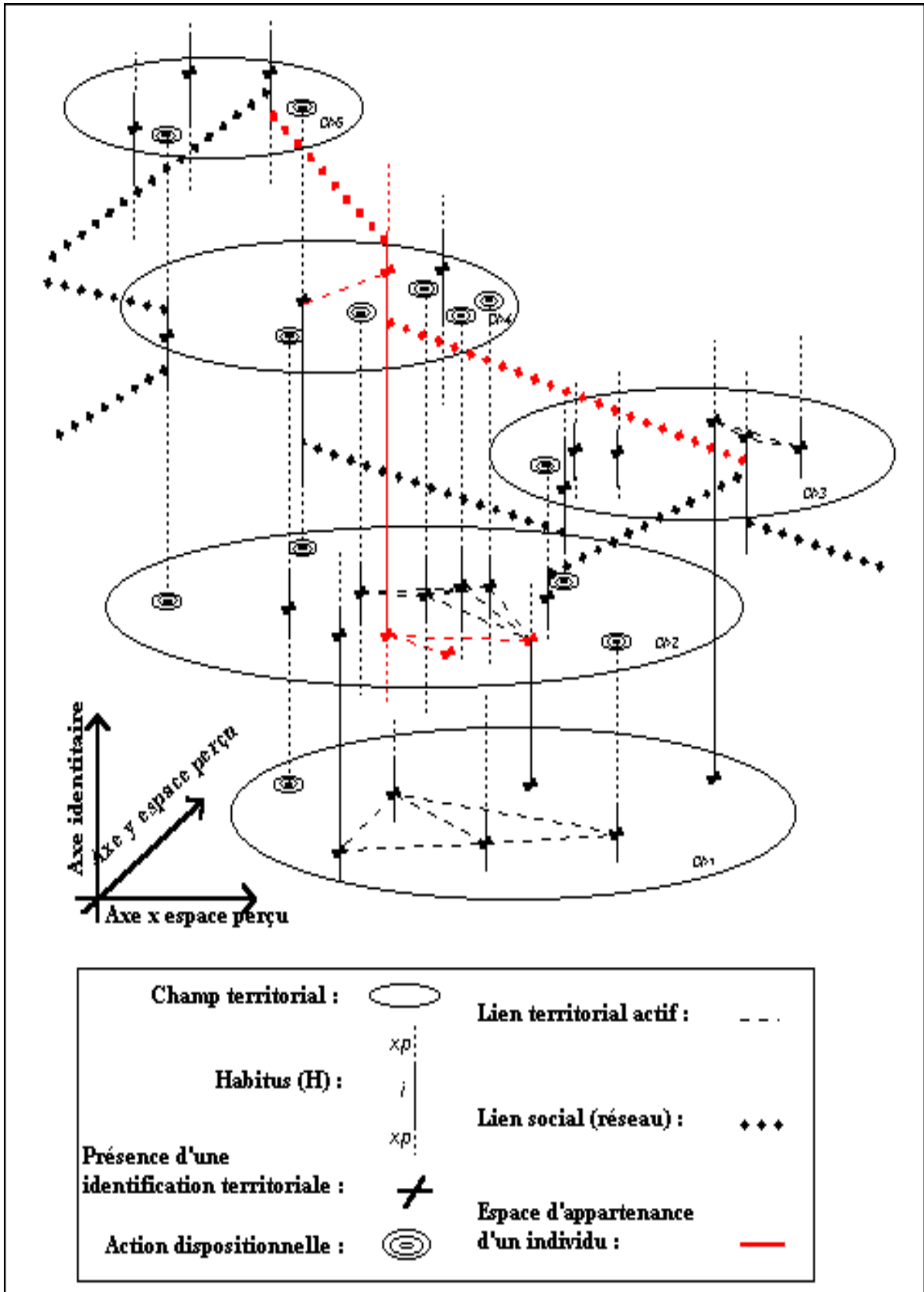
²⁰⁴ L'action *dispositionnelle* (Bourdieu 1994) a comme clé de voûte la relation à double-sens qui se crée entre les structures objectivées (les champs) et les structures incorporées (les habitus).

²⁰⁵ Contrairement à ce qu'affirment, sans l'avoir bien lu, ceux qui taxent son approche d'absolu déterminisme (cf. en particulier Bourdieu 1992).

²⁰⁶ Une "affinité structurale" (Bourdieu 1992, 101).

²⁰⁷ "Système subjectif de structures intériorisées, schèmes de perception, de conception et d'action, qui sont communs à tous les membres du même groupe ou de la même classe" (Bourdieu 1972, 188). Le passage de l'identification individuelle (démocratique) à l'identification collective (territoriale), première étape de notre processus d'appropriation territoriale, ne constitue-t-il pas la constitution d'un nouvel habitus collectif ?

²⁰⁸ Qui ne constituent pas nécessairement pour l'instant un élément capitalisable dans le nouveau champ investi.



C'est aussi l'intrusion au niveau englobant d'une *pratique collective* forte d'un processus démocratique de décision collective, pratique acquise au niveau englobé, et initialement au niveau local. C'est seulement ainsi que les individus-citoyens pourront investir les différents niveaux territoriaux de décision, sans s'en remettre à une organisation et une délégation quelconques, automatiques et incontrôlées, censées représenter le "collectif". Cette interprétation sous-entend par conséquent une évolution possible de l'habitus, influençant et influencé par de nouvelles pratiques collectives, tout en lui reconnaissant une inertie suffisante pour ne connaître que des évolutions très prudentes (Bourdieu 1992, 108-109), répondant seulement à des changements profonds de l'espace social : ici, les valeurs et les comportements pour un processus collectif démocratique de décision sur un territoire, acquises grâce à une appropriation territoriale initialement réussie au niveau local. C'est alors une incontestable force endogène de la société continue qui, puisant dans cet habitus commun, émerge d'un niveau territorial pour saillir dans un autre et finit par constituer une véritable *pression territoriale*.

La **pression territoriale** d'un niveau sur l'autre dépend à la fois du nombre, c'est-à-dire de la réussite préalable du processus d'appropriation au niveau englobé, de l'impossible remise en question explicite des valeurs *universelles*²⁰⁹ promues, et surtout de la "tonicité" des pratiques collectives territoriales du niveau englobé, c'est-à-dire de la force d'entraînement du processus collectif de décision territoriale que les individus ont réussi à organiser à ce niveau-là.

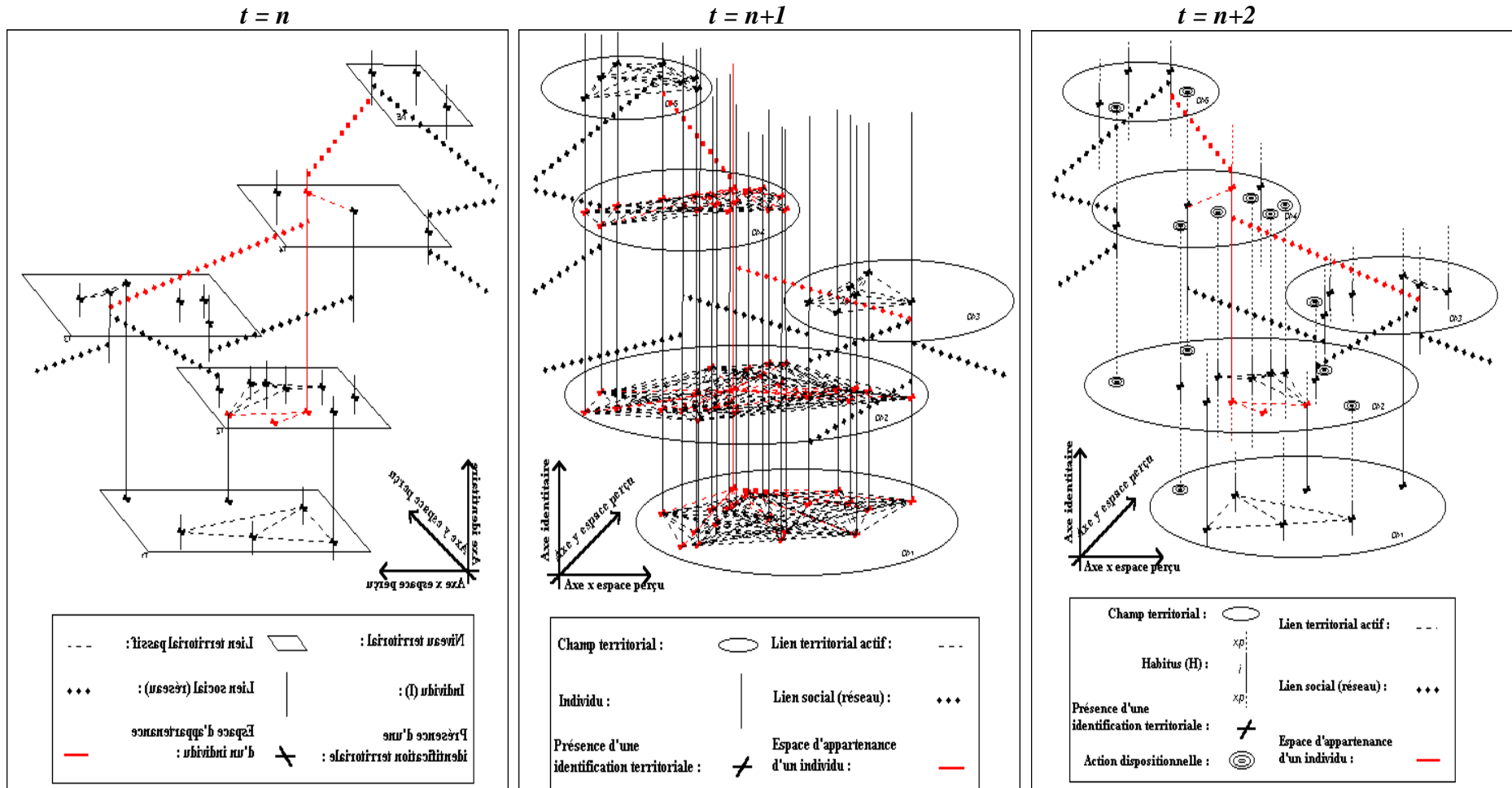
Nous avons là de nouveaux éléments d'une formalisation dynamique du modèle des nouveaux territoires. Ainsi, si l'on imagine la figure n°3 (cf. supra) comme une situation temporelle après la figure 1 et avant la figure 2, on peut alors présenter ces graphiques comme trois moments d'un processus croissant d'appropriation multi-territoriale (cf. figure n°4 ci-dessous). Reprenant la théorie de J. Lévy (1991), c'est la "prégnance réussie" d'une appropriation territoriale au niveau englobé, condition nécessaire à la production d'une légitimité en cohérence avec la "société civile"²¹⁰ (Lévy 1991, 123), qui donnerait suffisamment de poids pour un investissement dans un niveau englobant. Elle permettrait à ce moment-là une "saillance innovante", capable de modifier les règles du jeu de ce dernier champ et de le transformer graduellement en champ territorial. C'est la voie²¹¹ vers une *dynamique ascendante*, depuis le local jusqu'au global, qui concerne à la fois l'individu et son internalisation successive d'identifications territoriales (cf. l'habitus) et le collectif et son investissement croissant dans l'action et la décision sur des champs territoriaux de plus en plus englobants (cf. la pratique collective). Nous parvenons ainsi progressivement à l'identification plus précise d'une dynamique pour notre processus de multi-appropriation territoriale (cf. figure n°4 ci-contre), *l'ascendance*.

²⁰⁹ "C'est un universel des pratiques sociales de reconnaître comme valables les conduites qui ont pour principe de soumission, même apparente, à l'universel" (Bourdieu 1994, 165).

²¹⁰ Il s'agit ici de société civile au sens de J. Lévy (1996, 69), "une mondialité en réseau porteuse d'une grande complexité", par opposition à la "société politique" formelle d'un système international étatique figé

²¹¹ C'est une dynamique déjà engagée d'après J. Rosenau (1990), qui lui attribue les "turbulences créatrices" du monde actuel.

Figure n°4 :
Des niveaux territoriaux aux nouveaux territoires,
trois moments d'un processus progressif et collectif d'appropriation territoriale



Le choix de l'**ascendance** suggère que la meilleure façon de développer une appropriation multi-territoriale, qui connecte les différents niveaux au lieu de les opposer, est d'initier l'appropriation de bas en haut. C'est l'option pour une démarche progressive et dynamique d'investissement en profondeur des niveaux territoriaux par la société continue qui débute par une forte implication au niveau local.

Le concept d'ascendance n'est donc pas un mécanisme de replicabilité d'une organisation socio-politique d'un niveau à l'autre, mais un processus toujours innovant d'adaptation à chaque nouveau contexte (champ territorial). La dynamique territoriale ascendante produit à chaque fois de nouvelles formes de processus collectif décisionnel, que l'on essaiera pas d'imaginer exogènement *a priori*. Nous sommes toujours dans le paradigme bourdieusien, la vision étant ici étendue à des habitus collectifs, voire sociétaux, qui produisent différentes pratiques collectives selon les champs dans lesquels ils s'expriment. Dans cette perspective, seules des analyses et des modélisations dynamiques, plutôt que structurales ou organiques, paraissent encore adéquates. L'ascendance fait en quelque sorte émerger progressivement les différents éléments d'une "architecture"²¹² continue de territorialités". C'est la recherche du renforcement graduel de ce "flux de légitimité" que J. Lévy (1996, 114) appelle de ses vœux²¹³. La première étape de cette dynamique trouve dans ces conditions sa source dans la réussite de pratiques collectives suffisamment ancrées au niveau local, l'affirmation d'un "habitus de classe" intégrant de nouvelles valeurs, qui donnent ensuite une assise suffisante à l'investissement de niveaux territoriaux englobants. L'appropriation territoriale est ensuite une pratique collective toujours originale²¹⁴ (cf. saillance innovante). A chaque niveau territorial, c'est une combinaison nouvelle entre dispositions acquises, l'habitus collectif, et un nouvel espace objectivé, le niveau territorial à investir, produite par cette "conjoncture" (Bourdieu 1992, 185). C'est constamment une "relation dialectique" entre champ territorial et habitus (Bourdieu 1992, 178), réactualisant à chaque niveau les éléments déjà acquis de l'habitus (Bourdieu 1992, 109).

Dans cette perception dynamique se calant à la fois sur des dimensions spatiales, sociales et temporelles, nous sommes à nouveau proches de la *time-geography* de T. Hägerstrand, qui cherche elle-aussi dans son mode de représentation à replacer les comportements individuels dans l'espace et le temps. Ainsi, dans cette dernière, les "trajectoires"²¹⁵ des objets représentés dans l'espace-temps peuvent être regroupées, lorsqu'elles présentent une forme identique sur une certaine "longueur", en classes figurant alors *des contextes où les individus concernés renoncent à leurs marges individuelles de liberté pour s'associer à d'autres* (Hägerstrand 1975).

²¹² Le terme est inspiré de Pellegrino (Pellegrino *et al.* 1983, 181).

²¹³ Cf. aussi J. Rosenau (1990).

²¹⁴ La pratique, qui "n'est pas une réaction mécanique, directement déterminée par les conditions antécédentes et entièrement réductible au fonctionnement mécanique" de 'modèles', 'normes' ou 'rôles' préétablis" (Bourdieu 1992, 178), ne se laisse déduire "ni des conditions présentes qui peuvent paraître les avoir produites ni des conditions passées qui ont produit l'habitus" (Bourdieu 1980, 94).

²¹⁵ *Line-life* (Hägerstrand 1975).

Nous sommes ici proches de notre définition du champ territorial et de ses pratiques collectives. En effet, s'appuyant sur l'inertie de l'habitus collectif, la dynamique d'appropriation multi-territoriale peut être perçue comme une tentative pour intégrer assez profondément dans l'habitus des individus, par l'investissement initial au niveau local, les principes de la pondération territoriale démocratique. Lorsque l'on aide²¹⁶ ensuite les individus à investir de nouveaux champs territoriaux, ces éléments maintenant inclus dans les schèmes profonds des habitus pourront continuer à influencer la forme des processus de décision produits dans chaque champ territorial. "La logique même de sa genèse fait de l'habitus une série (...) spécifiant les structures de rang inférieur et structurant les structures de rang supérieur par l'intermédiaire de l'action structurante qu'elle exerce" (Bourdieu 1992, 188). Il se développerait ainsi à chaque fois un processus et des mécanismes spécifiques, adaptés au nouveau champ mais toujours basés sur les principes de fonctionnement de la pondération territoriale démocratique, grâce à la fois à l'inertie intrinsèque des dispositions acquises et à l'accompagnement technique à ce processus (cf. troisième partie). La rencontre entre les champs territoriaux et cette pratique collective, fonctionnant "à chaque moment comme une matrice de perception, d'appréciations et d'actions" (Bourdieu 1992, 178), permettrait de plus de conjuguer ces éléments d'un processus territorial démocratique avec les enjeux propres à chaque niveau territorial, en particulier ceux concernant le développement technico-économique et la gestion de l'environnement.

La dynamique d'ascendance cherche donc à ancrer sa solidité au plus profond des individus (*via* l'habitus) et sur le plus stable des collectifs (*via* le local), en s'appuyant sur trois grandes phases :

- L'organisation d'un champ territorial au niveau local, qui entraîne progressivement l'affirmation chez l'individu de valeurs, de comportements et d'un capital, *territoriaux démocratiques*;
- L'émergence d'une pratique qui devient alors collective et suffisamment forte pour ensuite investir le niveau territorial englobant, réalisant ainsi la diffusion de ces éléments *territoriaux démocratiques* d'un habitus collectif vers les champs territoriaux englobants;
- un croisement entre habitus collectif et champ territorial qui produit à chaque niveau un processus original de décision collective sur le territoire, reliant à la fois le point de vue du champ concerné sur les enjeux de développement et les éléments, ancrés dans l'habitus, sur la forme démocratique et participative du processus de décision;

C'est donc en quelque sorte un processus ascendant d' "apprentissage démocratique" (Barber 1997b), du local au global, s'appuyant avant tout sur des "changements individuels"²¹⁷ (Rosenau 1990). Il débute ainsi par une phase initiale de déploiement et de consolidation au niveau local, puis se poursuit par la référence croissante, de champ en champ, à un même "jeu" commun (Bourdieu 1992), à de mêmes éléments de capital devenus valorisables à tous

²¹⁶ Cf. l'accompagnement technique en troisième partie.

²¹⁷ "from the changes that are transforming the analytic skills, affective capabilities, and legitimacy sentiments of individuals in all parts of the world" (Rosenau 1990, 25).

les niveaux territoriaux²¹⁸.

En fin de compte, c'est une mise en cohérence des valeurs agissant dans les différents champs territoriaux, qui se confondent progressivement en un seul même champ multi-territorial structuré autour d'éléments (d'habitus ?) communs. En quelque sorte,

le champ des nouveaux territoires, champ territorial multi-niveaux, espace discrétisé d'une société continue qui, en diminuant la distance à l'intérieur de chaque champ tout en intégrant une perception cohérente et constructive des distances *entre* ces champs, parvient ainsi à intégrer ses "multiples distanciations partitatives", comme autant de limites constructives et régulatrices de sa propre sociabilité (Lévy 1993)²¹⁹.

Ainsi, si dans les habitus "classiques" de la perception bourdieusienne, la présence du passé et de l'histoire constitue l'essence même de la force de résilience de l'habitus, dans notre "habitus sociétal", habitus de classe "identitaire" incorporé par un groupe social territorialisé, c'est le local, *lieu d'intégration de pratiques, donc de valeurs*, qui structurerait cette force de résilience. La recherche des discontinuités entre champs territoriaux, des passages horizontaux et verticaux d'un champ à l'autre, se pose par conséquent différemment. On peut tenter de repérer dans la dynamique des champs territoriaux les différents seuils de relations privilégiées, l'approche multi-niveaux étant la plus adaptée à l'appréhension de ces dynamiques entre local et global (Rosenau 1990). Pour J. Lévy (1991), le "local", c'est-à-dire ici plus globalement le champ territorial, se distingue de l'englobant comme "situation où la distance perd de sa pertinence" (Lévy 1993, 111). Dans ce sens relativiste, chaque champ territorial est ainsi identifiable à n'importe quelle échelle (Sautter 1988), comme un ensemble spatialisé dépendant de la perception d'une distance sociale par la société considérée. Chaque "niveau d'appropriation" représente par conséquent un palier de relations socio-spatiales plus intenses, plus actives, avec une distance sociale interne (Lévy 1993) minimale. Dans le sens vertical, la gradation entre ces différents paliers territoriaux est alors fonction de l'échelle spatiale, plutôt que de l'effectif de population considérée²²⁰. Dans le sens horizontal, autrement dit dans l'espace géographique, les différentes identifications territoriales sont repérables par les discontinuités spatiales qu'elles induisent dans l'intensité des distances sociales.

Ainsi, nous avons là deux nouvelles analogies graphiques, qui aident à préciser la forme des discontinuités possibles : pour la différenciation verticale de territoires, la distance sociale en fonction de l'échelle spatiale (cf. figure n°5 ci-dessous); pour la différenciation horizontale, la distance sociale en fonction de la distance spatiale (cf. figure n°6 page suivante). La régularité de la distance partitative au sein d'un niveau territorial, comme indicateur d'identification territoriale, s'illustre alors lorsque l'on se base par rapport à la dimension

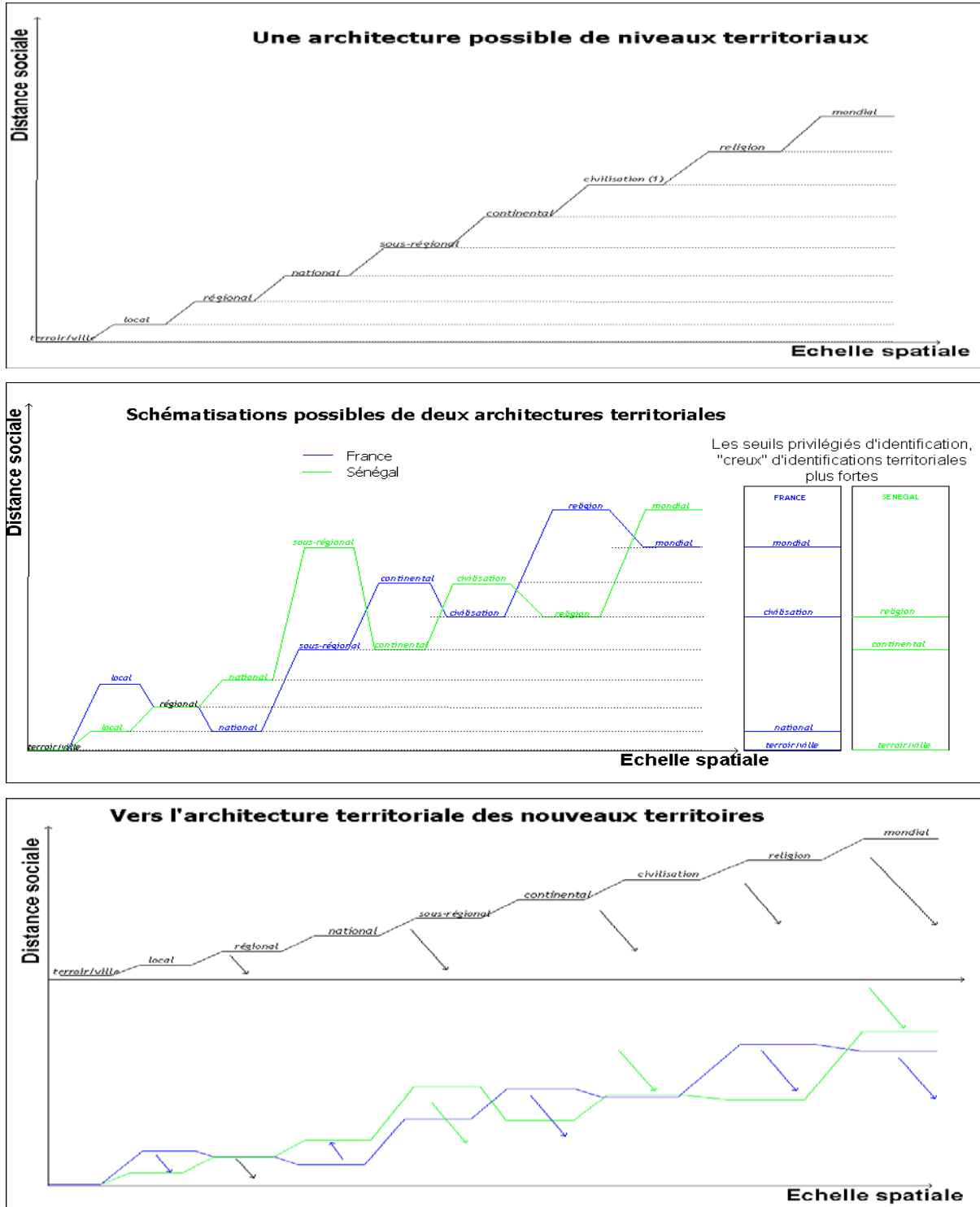
²¹⁸ A laquelle correspondent une forme et des supports identiques d'accompagnement technique quel que soit le niveau territorial (cf. troisième partie).

²¹⁹ A rapprocher de l'intégration régionale organisationnelle de P. Hugon et J. Cousy (1991, 43) et de son *internalisation* des disparités économiques (cf. supra).

²²⁰ Souvent reliée à la taille de l'espace considéré, mais pas toujours. Or, quelle que soit la démographie considérée, le champ territorial englobant est toujours celui de superficie plus grande.

verticale (cf. figure n°5 ci-dessous). En gradation verticale, ce n'est donc pas une distance sociale nulle qui caractérise chaque niveau d'appropriation, celle-ci ne paraissant réalisable qu'au niveau local, mais *une distance partitative régulière et proportionnellement moins forte en tous points d'un espace particulier* (cf. figure n°5 ci-contre). Dans ce cas, les "pics" d'identification territoriale forte se retrouvent de ce fait inversés, et forment les "creux" de la courbe.

Figure n°5 : Les différenciations verticales dans les relations territoriales



En ce qui concerne la différenciation dans l'espace géographique (cf. figure n°6 page suivante), une identité territoriale forte se marque pour sa part par une variation brutale de la distance partitative dans l'espace (cf. la nation française). Plus l'amplitude de ce type de seuil est forte, plus la discontinuité des relations territoriales entre deux espaces est sensible. C'est particulièrement le cas des frontières géopolitiques, élément encore crucial de différenciation économique, sociale, culturelle et psychologique, fondatrices de la vie en société (Lévy 1996, 45). Remarquons que, dans cette figure n°6 (cf. page suivante), les fragilités identitaires territoriales, qui peuvent être source de crises identitaires²²¹, correspondraient plutôt aux sommets les plus amples de la courbe²²², là où les distances socio-territoriales entre individus pourtant proches géographiquement sont les plus grandes²²³. Cependant, ce type de représentation graphique permet d'envisager les discontinuités plus comme des articulations sociétales (Poche 1996, 216) d'une interdépendance "en cascade" (Rosenau 1990, 24) que comme des ruptures, en cohérence avec notre perception à la fois dynamique et continue du monde social. On peut y élargir ce qu'a dit A. Frémont de la région (Frémont 1976, 96) à tous les champs territoriaux : ces derniers se placent dans les discontinuités qu se créent là où la perte de relations horizontales, par rapport à un espace englobé, se compense par un gain relatif en relations verticales.

Il est important de noter que cette perception dynamique conçoit les paliers comme des *niveaux d'agrégation* et non d'analyse (Rosenau 1990, 152). L'objet d'analyse est toujours centré sur l'individu et ses sphères d'interactions, le changement de perspective du local au global n'étant qu'un saut, toujours circonstanciel (cf. société continue), de niveau d'agrégation. Autrement dit, c'est une analyse des processus²²⁴ qui amènent "le micro jusqu'au macro", sans l'organisation hiérarchique d'une analyse systémique, structurale ou organique, qui aurait opté pour une analyse *par niveaux* (Rosenau 1990, 152). On pourrait penser que cette perception en agrégats est contradictoire avec l'analyse en termes de champs²²⁵, cependant ici l'agrégation renvoie à la souplesse d'une multi-identité, exprimant différemment ses compétences politiques dans les différents groupes d'agrégation qu'elle peut potentiellement intégrer. Le concept d'agrégation renvoie en fait à la relation d'*homologie*²²⁶ de P. Bourdieu, relation unissant les habitus singuliers des différents membres (Bourdieu 1980, 101).

²²¹ Qu'elles soient agressives (repli localiste, xénophobie, conflit territorial,...) ou simplement déstructurantes.

²²² Dans ce type de représentation graphique, un "pic", d'amplitude très forte mais aux influences réduites à un espace de frontière limité, risque d'avoir moins d'effets de "crise territoriale" qu'un "sommets ample", c'est-à-dire une large zone géographique aux accrochages identitaires flous.

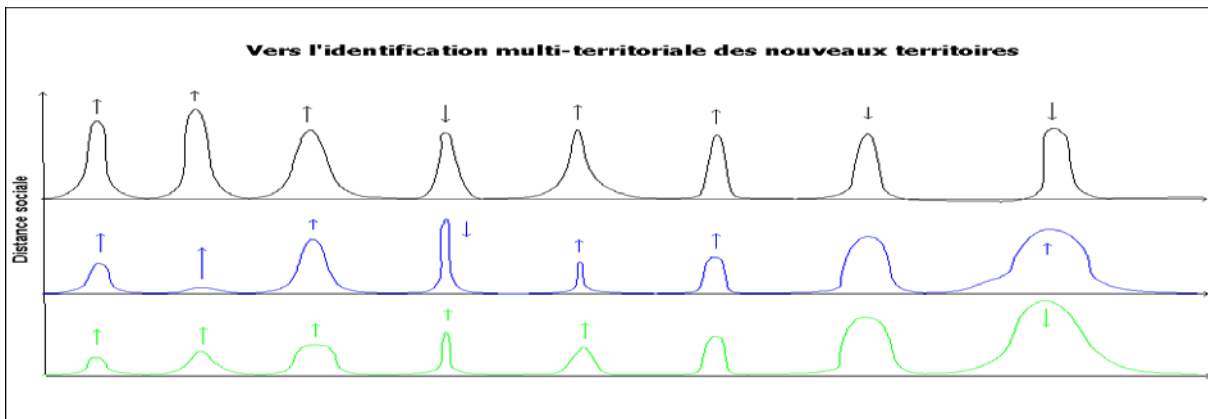
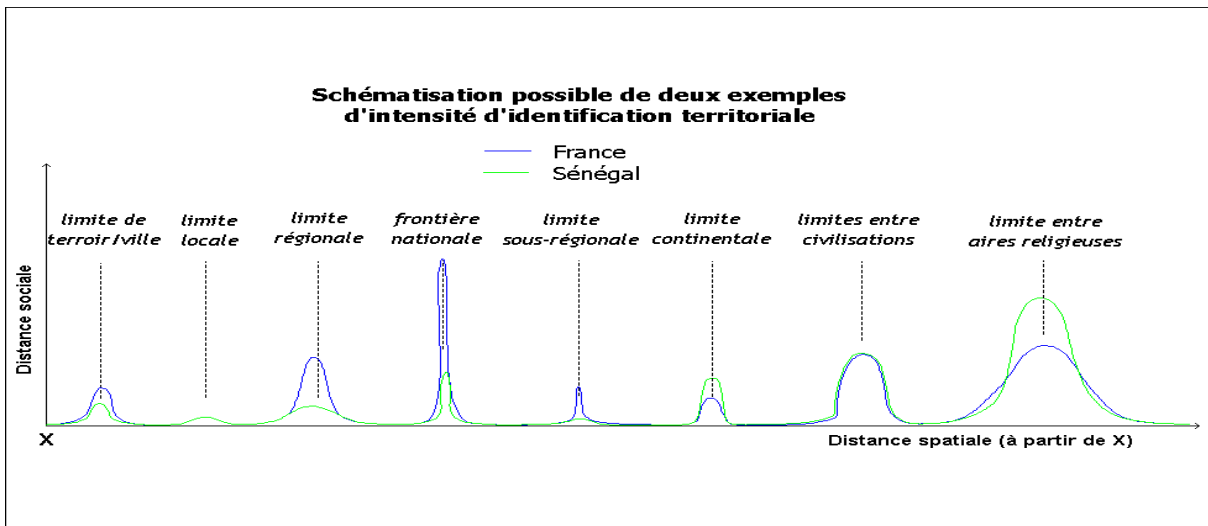
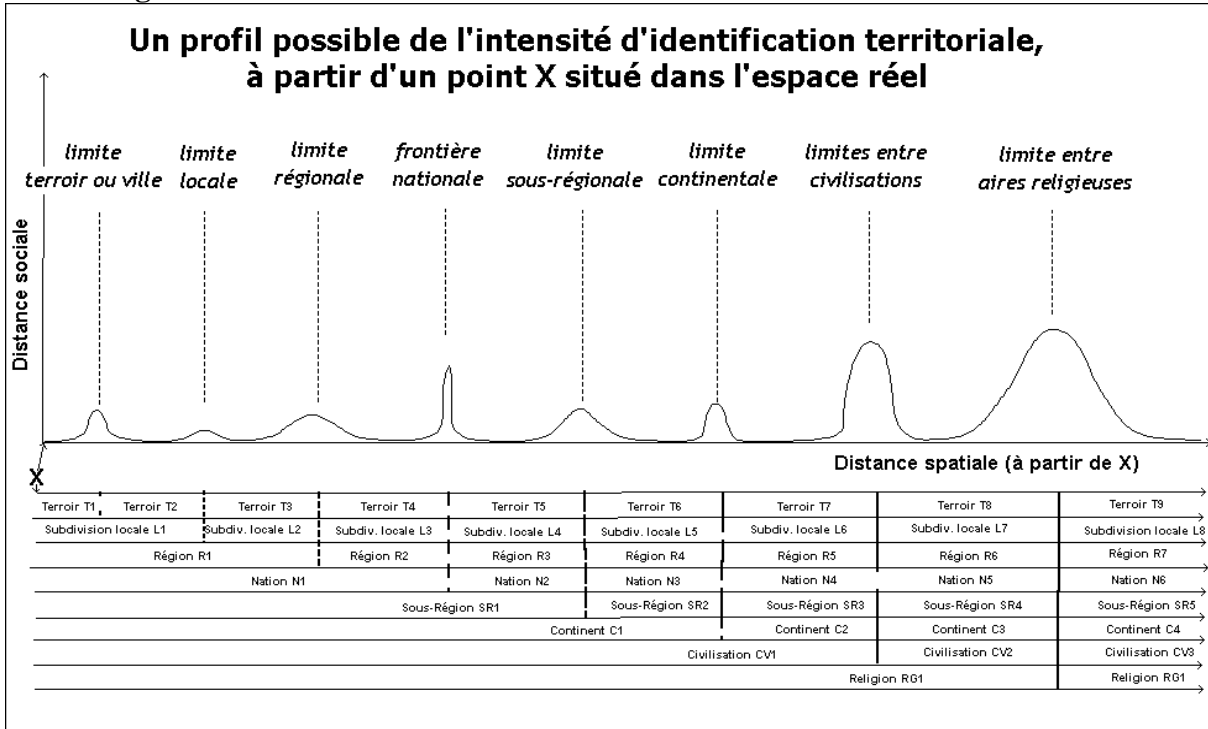
²²³ Il peut alors être intéressant de rechercher un "ensemble de signes" (Chauvet 1978) qui permettrait de déceler les discontinuités de cet espace multi-dimensionnel de relations socio-spatiales. De nouvelles perspectives de recherche s'ouvrent alors, pour l'identification et la mesure d'effets "statistiquement détectables" (Bourdieu 1992, 76) qui permettraient de distinguer le degré d'appropriation de différents niveaux territoriaux (cf. conclusion de la troisième partie).

²²⁴ "[It] calls attention to the world itself and the processes whereby its smaller units are aggregated into larger ones" (Rosenau 1990, 152).

²²⁵ Cf. la critique des agrégats par P. Bourdieu (2000, 83), perception d'une philosophie politique libérale et individualiste réduisant le groupe à une simple *série* d'individus.

²²⁶ "C'est-à-dire de diversité dans l'homogénéité" (Bourdieu 1980, 101).

Figure n°6 : Les différenciations horizontales dans les relations territoriales



Dans cette perception d'homologies, le groupe n'existe que conjoncturellement (cf. agrégation) mais avec des caractéristiques propres impliquées par l'échelle sociale et géographique d'expression de cette agrégation (cf. champ). Chaque niveau d'agrégation n'est alors qu'un "état du monde social", simple équilibre provisoire, moment d'une dynamique (Bourdieu 1980, 244) perpétuelle et changeante. Ce dernier type de représentation graphique souligne encore, si besoin était, l'aspect volontariste de l'approche des nouveaux territoires, tentant d'accroître certaines dynamiques d'appropriation territoriale et au contraire de diminuer des identifications territoriales exacerbées (cf. figure n°5 supra et n°6 ci-contre). C'est cependant une autre forme d'interventionnisme, portant non sur la mise en place de mécanismes et de structures, mais sur la volonté d'appuyer un changement des processus sociaux en œuvre au sein de la société continue²²⁷, pour l'amorce d'un nouveau couple habitus/champ de type "territorial démocratique". En paraphrasant P. Bourdieu (Bourdieu 1992, 85), seul l'investissement empirique peut résoudre chaque cas. Les nouveaux territoires cherchent ainsi à favoriser les capacités endogènes de la société continue pour "gérer la Terre". C'est "le pouvoir territorial au sens commun", en modifiant les rapports de force au sein des différents niveaux territoriaux pour y introduire une pondération démocratique permettant une plus grande influence de ce sens commun. C'est, en quelque sorte, un "Bourdieu interventionniste", qui donne une interprétation optimiste aux potentialités limitées mais influentes de l'individu à s'insérer dans et modifier la "machinerie à contraindre" de la société bourdieusienne.

Cependant, pour réussir cette "intrusion optimiste" de la société continue dans la machinerie politico-territoriale, la dynamique d'ascendance a besoin d'être "outillée". C'est tout l'enjeu opérationnel des nouveaux territoires : l' "accompagnement" (cf. troisième partie) à l'émergence, puis l'enrichissement continu, d'une *pression territoriale démocratique* qui, avec la pression a-territoriale des réseaux (Rosenau 1990), doit constituer les moyens de connexion de la société continue avec ces nouveaux territoires. Il s'agira dans ces conditions de réussir l'*association* des différents niveaux territoriaux dans un processus commun et continu de délibération et de décision, le concept d'association étant ici celui de Max Weber, un type d'agir social motivé par des intérêts communs²²⁸, dont l'idée fondamentale est dans une *mise en commun équilibrée de l'information et des connaissances*²²⁹. Il est possible d'agir sur le monde social en intervenant sur la connaissance qu'en ont les individus (Bourdieu 1981 et 1988) : c'est là l'hypothèse fondatrice de notre démarche d'accompagnement. En accord avec les options de la démocratie continue (Rousseau 1996), cela consiste donc à la mise au point de dispositifs pratiques qui brisent l'opacité de la délégation de pouvoirs et permettent d'assurer la correspondance entre les valeurs assumées par les mandants et celles de leurs mandataires (cf. appropriation territoriale). Cela signifie aussi être autant informé que les responsables des décisions, à quelque niveau territorial que ce soit, et pouvoir toujours

²²⁷ "The conduct of individuals at the micro level have interactively undergone change and moved global life onto new foundations" (Rosenau 1990, 24).

²²⁸ Max Weber oppose le concept d'association à celui de la communauté, qui émerge non plus à partir d'intérêts communs mais d'une appartenance commune. Ici, l'appartenance commune est le fruit, et non le mobile, de la dynamique d'association (cf. *l'appropriation territoriale*).

²²⁹ Cf. par exemple la législation française sur les associations (loi du 1^{er} juillet 1901, article 1) : "convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que le partage des bénéfices".

s'exprimer lors du débat obligatoire préalable à toute décision (cf. démocratie participative).

C'est de même être partie prenante de la conduite et du suivi des actions impliquées par les décisions. C'est enfin avoir le pouvoir de démettre les responsables des décisions, par le vote ou toute autre procédure (cf. démocratie représentative)²³⁰. Il est en effet important de créer à tous les niveaux un tissu politique et technique favorisant l'*information* et la connexité pour la décision sur le territoire. Cette entrée par l'information est essentielle à plus d'un titre. Sa maîtrise constituera d'abord l'un des nouveaux pouvoirs les plus puissants du siècle qui débute. Elle est ensuite indispensable à l'amélioration du fonctionnement démocratique de nos sociétés, en améliorant la pression et le contrôle du pouvoir, y compris local, par les individus. Elle pourrait enfin aider à une remobilisation politique des citoyens, dont l'une des causes de démobilité réside dans le fait que la société civile ne dispose que de moyens symboliques pour faire pression et agir sur les décisions collectives (Némery et Watcher 1994, 57).

Le premier impératif est alors que la société continue *maîtrise* parfaitement les informations utilisées pour la décision, à chaque niveau territorial. Cela ne signifie pas seulement la transparence et la possibilité de "lecture" d'une information externe sélectionnée, traitée et organisée par d'autres. Même si c'est une première étape considérable, la transparence et le simple "accès" à l'information, au sens d'une simple mise à disposition d'informations sur des actions et des décisions dont on n'est pas partie prenante, ne suffit pas, car la diffusion plus réussie d'une décision externe n'est pas en soi un progrès vers la démocratisation. L'enjeu est plutôt de distribuer à chaque niveau un véritable *pouvoir sur l'information*, ou plus précisément un *pouvoir de maîtrise de l'information*, avec le minimum de délégation de ce pouvoir aux niveaux supérieurs.

La **maîtrise de l'information** recouvre d'une part le pouvoir de concevoir, de sélectionner, d'utiliser et d'amender l'information, aussi technique soit-elle, et d'autre part la capacité d'appréhender les limites et les lacunes de tout système d'information, donc de décision.

Dans cette optique, l'enjeu des systèmes d'information, particulièrement des NTIC, n'est alors plus dans la conception de systèmes d'information multi-scalaires qui se chargeraient, à la place de la société, d'analyser et de sélectionner "techniquement" les informations les plus appropriées à diffuser entre chaque niveau. Il s'agit au contraire ici de permettre à la société continue de réaliser cette connexion, selon ses propres pratiques, ses propres choix de valeurs...et de société. Il est dans ces conditions impératif de concevoir de nouveaux types d'outils, ou plutôt de réfléchir à de *nouveaux types de conception*, qui permettraient, à chaque échelle territoriale du local au global, une maîtrise approfondie par tous les individus des informations concernant la prise de décision. Si l'on souhaite vraiment une démocratisation du processus de décision à l'échelle de la mondialisation, l'enjeu technique actuel des systèmes d'information et autres NTIC est là, dans la concession de cette maîtrise, qui nécessite par conséquent une approche et des outils novateurs (cf. troisième partie). Une connexion multi-territoriale exige ainsi l'organisation d'un *système d'information territorial* d'un nouveau genre, connexe aux différents niveaux territoriaux et *maîtrisable* (cf. supra) par

²³⁰ Tout cela forme une nouvelle pratique collective, donc un nouvel habitus, démocratique, et un nouveau champ, territorial.

tout citoyen. Voilà où les pérégrinations théoriques de cette deuxième partie s'achèvent : sur une nouvelle pratique de terrain, qui sera développée dans la troisième partie.

En termes opérationnels, l'**accompagnement à la connexion inter-territoriale** se résume par conséquent aux trois intentions suivantes :

- appuyer une dynamique d'appropriation multi-territoriale ascendante ;
- concevoir des NTIC permettant la maîtrise par tous les individus de l'information utile à la décision à chaque niveau territorial;
- prévoir des représentants démocratiques territoriaux de chaque niveau englobé à chaque niveau englobant.

II.3. Conclusion : vers un nouveau paradigme.

Cherchant à répondre au vieil appel de G. Sautter²³¹, le modèle des nouveaux territoires (une société continue face à des niveaux territoriaux structurels à investir et à connecter pour une démocratie continue) reprend donc, en la transposant de l'individu à la société, la perception de P. Bourdieu basée sur la transversalité entre des *champs* identitaires relationnels, ici les nouveaux territoires, et une structuration interne, en *habitus* et société continue, qui crée des productions sociales endogènes en s'investissant simultanément dans différents champs territoriaux. En paraphrasant encore une fois P. Bourdieu, si l'*habitus* forme un ensemble structuré qui a sa part dans la reproduction des champs locaux en guidant les pratiques individuelles, la société continue formerait un ensemble structuré qui a sa part dans la reproduction des champs territoriaux en guidant les pratiques individuelles et collectives. Nous sommes alors peut-être proches d'un nouveau paradigme, puisant certes chez P. Bourdieu, mais aussi (cf. supra) chez E. Friedberg²³² (1993), J. Habermas (1988 et 1989), J. Lévy (1991) et même J. Rosenau (1990), mais dont les prémices peuvent déjà être décelés dans certains travaux de sociologie urbaine américaine des années soixante-dix (Sennett 1970, Smith 1978), qui posaient comme enjeu, au lieu de revendications sociales et locales, de "stimuler un développement réciproque entre une société bureaucratisée et des lieux permettant des échanges" (Rémy 1988, 35).

Cette vision des nouveaux territoires récuse la présence de lois naturelles, structurales ou organiques, concernant les logiques d'articulation entre champs²³³ (Bourdieu 1992). C'est une perception qui s'attache plutôt aux *relations*, objectives et évolutives, plutôt qu'à des "réalités" substantielles telles que les groupes, les Etats, voire les systèmes (Bourdieu 1994). Elle ne considère ainsi pas l'organisation politique actuelle comme une construction historique indépassable (Rosenau 1990, Lévy 1996, Poche 1996)²³⁴.

²³¹ Qui avait suggéré il y a quinze ans d'appliquer la théorie de Bourdieu à l'appréhension du local (1988).

²³² Celui-ci s'étant focalisé sur les organisations plutôt privées (entreprises).

²³³ "Des artefacts aussi irréels qu'impeccables. Rien n'est en effet plus suspect que la rigueur ostentatoire de tant de schémas de l'organisation sociale" (Bourdieu 1980, 142).

²³⁴ "The changes are so thoroughgoing as to render obsolete the rules and procedures by which politics are conducted" (Rosenau 1990, 5).

Le choix est plutôt fait ici de s'en remettre aux dynamiques endogènes de la société continue pour réaliser ces régulations inter-territoriales. De ce fait, la question de la régulation entre les différents enjeux de développement²³⁵ est laissée en grande partie à la responsabilité sociétale endogène, au "sens pratique" (Bourdieu 1994) d'un individu-citoyen imprégné d'un nouveau type d' "habitus de classe", territorial et démocratique. C'est par cette nouvelle pratique collective, à la fois individuelle et commune, que les choix de société qu'impliquent ces régulations seront opérés, grâce au "sens commun" (Bourdieu 1980) qui donne instinctivement cette capacité à participer à plusieurs champs et rend possible l'accord dans le désaccord dans l'espace social (Bourdieu 1997, 118). Autrement dit, c'est le refus de déterminer technocratiquement une architecture territoriale "adapté", par une tentative ambitieuse d'identification exogène de "la" structuration absolue. "Le seul groupe humain dont on puisse en toute rigueur parler est celui qui s'auto-définit lui-même" (Poche 1996, 202). C'est donc une véritable entreprise de reconquête par les sociétés de modes propres à s'organiser d'elles-mêmes, "en mettant en crise l'héritage du XX^{ème} siècle, c'est-à-dire la substitution de l'Etat à la société, et en cherchant à reconquérir leur fonction de base, c'est-à-dire la production de sens du monde, et en particulier du sens qui s'incarne dans l'espace" (Poche 1996, 228). Certes, "le monde social est nécessairement fragmenté" (Poche 1996, 209), mais c'est à lui-même de construire ses limites, ni nécessairement physiques, ni nécessairement continues, produites par une tension dynamique intrinsèque au lien social. C'est ainsi une fragmentation qui n'est pas un *a priori* absolu et "naturel", mais le résultat contextualisé, potentiellement évolutif, de cette tension perpétuelle entre les forces de continuités et de différenciation²³⁶ de la société. C'est là le dépassement de l'apparente dissonance entre notre société continue et ses discontinuités socio-spatiales, entre le "mythe" (cf. supra) de continuité et celui de dissemblance²³⁷ (Poche 1996, 212).

Or, cette différenciation sociale "n'est jamais sans relation avec une disjonction spatiale" (Poche 1996, 215). La territorialisation est alors un mode de structuration différentielle certes parmi d'autres, mais capitale pour la fragmentation cohérente des sociétés (cf. supra figures n°5 et 6). Les limites et les différenciations y sont le produit d'un contexte, d'une construction sociale, pas plus légitime ni absolue qu'une autre mais conjoncturelle (p. e. l'Etat-nation). C'est là le cœur de notre approche des nouveaux territoires et de ses discontinuités socio-spatiales, la disjonction spatiale y étant cependant le plus souvent imposée par la structure politico-administrative. Dans ces conditions, le (nouveau) territoire est un "fragment d'espace qui, dans un contexte donné et au sein d'une procédure de réflexivité donnée, est pertinent dans un processus donné de construction de l'intelligibilité du monde" (Poche 1996, 226). C'est au résultat de ce processus, à l'effet obtenu (*id. cit.*) que l'on peut appliquer le terme d'identité territoriale, simple *état* à un moment donné et dans un contexte donné : ce sont nos paliers d'identification territoriale (cf. supra figure n°5 et 6).

²³⁵ Cf. les nombreuses oppositions délicates entre local/global, économique/environnemental, technique/politique,...

²³⁶ Malgré le "scandale" que semble constituer pour des sociologues bien-pensant la rupture potentielle de l'unité de la nature humaine, ce phénomène de la différence étant un fait social absolument patent, la discipline serait mieux inspirée de rechercher une voie d'approche théorique plutôt que de tenter de démontrer qu'il n'existe pas (Poche, 1996, 213).

²³⁷ Que B. Poche nomme plus précisément "mythe du semblable-dissemblable" (1996).

C'est l'approche des conditions pour produire cet *effet*, pour rendre le monde intelligible et approprié (Ferrier 1998), qui est en définitive poursuivie dans le modèle des nouveaux territoires.

Les nouveaux territoires s'avèrent alors un nouveau *modèle de sociabilité* (Lévy 1991) endogène, pour une société à la fois continue et fragmentée depuis le local jusqu'au global. Les problèmes d'identité territoriale tels qu'ils se posent depuis quelques années peuvent en effet se ramener à cette question de la fragmentation socio-spatiale de la société (Poche 1996). En conséquence, la vision des nouveaux territoires, action engagée sur le territoire, permet d'envisager une démocratie territoriale reposant sur une pluralité identitaire, du local au global. Dans cette approche, le repli communautaire et xénophobe n'est pas considéré comme le fruit d'une crise identitaire, mais plutôt comme le sentiment de n'avoir aucune capacité d'action sur un espace local²³⁸ : c'est en quelque sorte un déficit de nouveau territoire. Ces nouveaux territoires prennent de la sorte une place importante dans la régulation des conflits d'identité et d'appartenance symbolique ou politique, face au nouvel obscurantisme identitaire, qu'il se nomme ethnisme, territorialisme²³⁹, localisme, régionalisme ou autre (Serres 1990, Attali, Claval 1997). Le nouvel investissement des champs territoriaux par les différents types de réseaux (communautés culturelles et ethniques comprises) permettrait d'adapter la citoyenneté moderne au besoin de reconnaissance des identités particulières.

Transformés en champs territoriaux, les niveaux territoriaux deviennent ainsi des "espaces politiques aptes à définir des appartenances souples et poreuses entre chaque 'maison-personnelle' et la Terre" (Viard 1994, 100). Au niveau global, c'est une vision différente affaiblissant le niveau privilégié actuel des Etats-nations (Lévy 1996), dans une organisation politique qui deviendrait "post internationale" (Rosenau 1990). En choisissant un processus d'identifications plurielles et englobantes, l'approche des nouveaux territoires favorise la relativisation respective des intérêts locaux et globaux, la pondération des valeurs de chaque niveau d'appropriation par celles des autres niveaux. Un contrat, une convention, un consensus, contient toujours le défaut d'imposer au plus faible le vœu du plus fort (Madiot 1996, 91).

D'où l'intérêt d'une articulation efficace entre niveaux territoriaux de décision, pour l'influence d'un niveau sur un autre à toutes les échelles, le "local" n'étant pas ici considéré que le lieu utopique d'un comportement démocratique spontané. En renforçant cette identification collective emboîtée, notre processus de médiation vers le politique et l'extérieur diminuerait² ainsi la dominance de toute échelle particulière de référence identitaire (cf. supra figures n°5 et 6), ce qui pourrait peut-être éviter localisme ou culturalisme exacerbés, spectres d'un choc futur des grandes civilisations²⁴⁰ (Huntington 1996, Barber 1997a). En effet, un

²³⁸ Le repli identitaire semble pouvoir être vaincu lorsque qu'on lui oppose une prise de responsabilité sur le territoire (Dumont 1997, Pillet-Schwarz 1997). La crise de l'identité émerge "lorsqu'il y a dissociation entre les relations sociales et les dimensions spatiales" (Pellegrino et al. 1983, 140).

²³⁹ Dérive par laquelle on survalorise le territoire d'appartenance, au point d'en exclure toute personne considérée comme étrangère (Brunet et al. 1992, 481).

²⁴⁰ Pour Huntington (1996), les grandes civilisations, basées sur la religion dominante, constituent les plus fortes sphères d'identification politique des individus et vont finir par en découdre dans l'avenir.

choix exclusivement local de valeurs peut être partial, voire xénophobe. Un découpage localiste en territoires autonomes de gestion entraînerait souvent l'exclusion des étrangers, des allochtones et des groupes marginaux. L'équité, la solidarité et l'intérêt général ne sont pas toujours des réactions locales spontanées et se forment le plus souvent au contact des autres et d'enjeux sociétaux plus globaux, autrement dit de *connexion territoriale*.

Ainsi, l'approche des nouveaux territoires renforce certes l'identitaire local, mais autant en lui-même qu'en tant que lien avec les autres champs territoriaux, le remplaçant comme l'un des maillons privilégiés d'un profond processus démocratique ascendant. "La désirable réussite des individualisations des personnes est inséparable de l'existence de discontinuités spatiales acceptables" (Ferrier 1998, 64), car dans un monde de mobilité et dominé par l'interdépendance, il faudra de plus en plus apprendre à vivre avec l'autre (Badie 1997). Dans ce cadre, la référence territoriale dévoile sa deuxième force de pondération démocratique : non content de constituer à chaque niveau territorial considéré un cadre local plus diversifié pour un choix collectif, lorsqu'elle est envisagée entre local et global, elle permet aussi de pondérer le pouvoir d'un niveau par les autres, en légitimant la place de ceux-ci dans le processus *territorial* de décision. Malgré le déclin de l'Etat-nation et la montée des réseaux d'influence, on pourrait alors assister à autre chose que l'installation de cette "citoyenneté sauvage"²⁴¹ et mondiale²⁴², qui se caractérise non par des droits et des devoirs précis mais par une capacité de blocage ou, à tout le moins, d'infléchissement de certaines orientations politiques.

De la démocratie locale à la mondialisation, c'est donc un nouvel agencement spatio-politique à faire émerger (Lévy 1991) afin de "rebâtir le lien social dans un projet éthique, local et planétaire" (Viard 1994, 79). A partir de dynamiques sociétales déjà à l'œuvre (Lévy 1991, 5), l'enjeu est d'enfanter "une *nouvelle fondation du politique*" (Viard 1994, 100), véritable "espace public" (Ferrier 1998, 11) apte à intégrer la totalité et l'individu, le local et le global (Rosenau 1990). Dans cette optique, quel que soit le mode de structuration choisi pour un futur niveau politique mondial, le seul impératif, de taille, est alors qu'il soit conçu de façon à ce que la société continue puisse le transformer en nouveau territoire²⁴³ et que l'appropriation territoriale des différents niveaux sous-jacents ait été précédemment réalisée²⁴⁴. A long terme, ce paradigme d'une société continue face à des niveaux territoriaux structurels et discrétisés pourrait même aboutir à remettre en cause la délimitation imposée des territoires (en particulier les Etats-nations).

²⁴¹ Pour F. constant (1998), on assiste au déclin d'une certaine citoyenneté, historique et nationale, tandis qu'émergent de nouvelles modalités d'implication dans l'espace public, qui se réclament de nouveaux visages de la citoyenneté...Mais en ont-ils l'équité démocratique (cf. la notion de pondération démocratique).

²⁴² Cf. l'activisme actuel auprès des instances internationales, de groupes de pression organisés de la société civile.

²⁴³ "Un aménagement mondial du territoire" (Lévy 1996, 101).

²⁴⁴ Pour J. Lévy (1996), l'émergence du territoire potentiel de la société politique mondiale se trouve gênée par les Etats, qui ne peuvent que freiner l'institution d'un espace politique mondial qui leur enlèverait des prérogatives, les communautés et les réseaux de la société civile. Une dynamique telle que recherchée par les nouveaux territoires pourrait aider à atténuer ces blocages, en s'appuyant sur le "noyau dur" (Lévy 1996, 113), la production d'une légitimité territoriale.

En effet, l'approche pragmatique que nous revendiquons ici, et qui invite à investir les espaces structurels du système politique plutôt que de les nier, est un choix de moyen terme, pour une action directement efficace sur le processus actuel de décision. Cela n'est pas contradictoire avec une perspective à long terme de nouveaux espaces politiques (Lévy 1991, Rosenau 1990, Lévy 1994), c'est-à-dire de groupes sociaux se dotant d'une fonction politique "là où des problèmes communs et des problématiques communes pour les gérer émergent" (Lévy 1991, 5), selon un remodelage progressif, endogène et instinctif, non prescrit par de grands esprits politiques ou scientifiques.

A l'opposé du "vieil" ordre mondial *étatico-centré*²⁴⁵, c'est un monde dynamique *multi-centré* qui apparaîtrait, nouveau paradigme "post-internationaliste" d'une société politique globale (Rosenau 1990).

En conclusion, en fournissant un cadre conceptuel "géopolitique"²⁴⁶, l'approche des nouveaux territoires cherche à accompagner l'individu et le groupe dans sa "construction laborieuse et volontariste d'une société démocratique toujours instable" (Jacob 1991a, 80), dans la mise en place d' "un contrat géographique qui nous rendrait activement responsables des territoires qui nous entourent" (Ferrier 1998, 18), dans la réalisation du micro dans le macro (Rosenau 1990). Un itinéraire certes sans voie instrumentale unique (par ex. la démocratie contemporaine occidentale), mais avec une fin commune, l'amélioration des droits des hommes à disposer d'eux-mêmes et de leur avenir²⁴⁷.

*"L'universel sera construit lorsque le politique reprendra ses droits
par rapport au culturel et à l'identitaire.
Il s'agira du véritable défi du monde contemporain"*

Bertrand Badie, 1997

²⁴⁵ "State-centric world" (Rosenau 1990).

²⁴⁶ Toujours le même problème de l'adjectif.

²⁴⁷ Contrairement à certains tiers-mondistes relativistes (Chesneaux 1983, Latouche 1989), qui refusent l'universalité et la *modernité* de ces valeurs et les tiennent comme eurocentristes.

Conclusion : Pour une géographie de l'action territoriale engagée²⁴⁸.

Les travaux présentés ici se sont penchés successivement sur ce qui constitue peut-être les deux grandes spécificités de la géographie (Dory 1989, Ferrier 1989) : le territoire et sa maîtrise sociale (Lévy 1991, Gagnon 1994), la carte, sa conception et son utilisation ()²⁴⁹. Ces deux objets y ont été abordés avec le même souci de les intégrer à cette Modernité de l'homme que revendiquent à la fois J.P. Ferrier et J. Lévy (Lévy 1991, Ferrier 1998), nouvelle multi-appartenance sociale entraînant une prolifération et un enchevêtrement des stratégies de distinction de soi et d'objectivation des autres (Hoarau 1989, 13). Ainsi pour la *Planification Territoriale Ascendante*, l'enjeu de l'appui aux sociétés, qu'elles soient du Nord ou du Sud, n'est plus dans l'aide au "développement", tentative de normalisation technico-économiste du monde vers une seule fin, en fonction de jugements de valeurs essentiellement économistes et non universels²⁵⁰ (Wallerstein 1985, Latouche 1986 et 1989, Dumont 1988, Jacob 1991a). Il est dans une recherche que nous considérons, subjectivement, comme universelle : celle d'une plus grande influence des citoyens sur les décisions de leur société. A l'encontre de ceux qui jugent développement économique et droits de l'homme²⁵¹ intrinsèquement unis, il est aisé de remarquer que les deux ne sont pas couramment liés dans l'histoire et la géographie de notre planète et que le degré d'expression des droits de l'homme dans un Etat est loin de recouper celui du développement économique.

Ainsi par exemple pour la décentralisation des pouvoirs de gestion sur un territoire, au-delà des textes et des procédures, la qualité actuelle de son (dys)fonctionnement en France et dans des pays dits "sous-développés" est très comparable. Si l'on se replace face à cette fin utopique²⁵² de la modernité et de la libération de l'homme, on ne peut plus considérer comme pertinentes les partitions en fonction du degré de développement économique: les espérances de la PTA s'adressent donc autant au Nord qu'au Sud. La gageure est ainsi d'abord dans l'accompagnement d'un progrès non plus technique mais politique (Partant 1982), la recherche de la Modernité de l'homme, prise dans son sens philosophique²⁵³ (Finkelkraut 1987, Lévy 1991a, Jacob 1991a, Ferrier 1998).

²⁴⁸ Cf. *l'advocacy planning* (Peaty 1968).

²⁴⁹ NdA : cette dernière partie n'a pas été inclus dans l'extrait présenté ici : voir HDR, d'Aquino 2002.

²⁵⁰ Le développement, "défini par le fait d'atteindre [une] fin, en tant que norme naturelle de l'être considéré" (Castoriadis 1977, 212) n'est-il pas un paradigme occidental fruit d'une expérience historique particulière" (Jacob 1991a, 75) ? Cette fin, "naturelle" (Castoriadis 1977, 212) et économiste (que l'on soit capitaliste ou marxiste d'ailleurs), n'est en effet pas difficile à discerner : "accroître indéfiniment la production" (Jacob 1991a, 74).

²⁵¹ Que ce soit pour encenser ce couple ou pour relativiser les droits de l'homme.

²⁵² Cf. la philosophie idéaliste de Jürgen Habermas (Habermas 1988).

²⁵³ Modernité qui signifie une liberté subjective de l'homme face à toute institution et convention sociales : droit à la critique, autonomie de l'action et philosophie idéaliste (Habermas 1988).

Les géographes accompagnent donc à nouveau les caravelles à la découverte de mondes inconnus qui se dressent devant nos nouveaux horizons (Ferrier 1989, 48), la nouvelle Modernité y représentant le nouvel Eldorado espéré et l'émergence de nouveaux espaces du politique (Lévy 1993a) en constituant autant de nouveaux continents²⁵⁴. Plus modestement, ce sont ici les premiers pas d'une méthode géographique et pratique d'accompagnement qui sont tentés dans cette direction, pour une "habitation" (Ferrier 1998) et une prise en charge la plus réussie possible de ces nouveaux espaces du politique par la société. Ce ne sont cependant que de premiers pas et, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, les voies d'approfondissement sont alors multiples. La formalisation théorique y est clairement la plus inexplorée, en particulier pour une utilisation plus précise des emprunts à P. Bourdieu et J. Lévy, qui permettrait de construire une analyse plus poussée de l'émergence de ce "nouvel âge politique", correspondant ici aux "nouveaux territoires" et à leur architecture ascendante. Les dynamiques d'interactions entre les différents niveaux territoriaux et la place et la fonction des réseaux dans cette configuration proposée y sont peut-être dans ces conditions les questions de formalisation les plus intéressantes. Par un étrange retour des choses, l'instrumentalisation finalisée pour l'accompagnement de terrain présentée dans nos travaux, qui s'appuie sur les derniers progrès de l'intelligence artificielle, pourrait aider à y éclaircir et y élarger des hypothèses théoriques. Dans un registre plus opérationnel, les outils d'une démocratie plus continue sont à développer, qu'il s'agisse des systèmes d'information ou des modes d'appui et d'animation auprès des acteurs-décideurs. C'est l'autre face des travaux présentés ici, qui mérite aussi encore de considérables cheminements, particulièrement dans des aspects peut-être moins glorieux mais, nous semble-t-il, tout aussi constitutifs du "métier" de géographe : la conception de supports de formation et d'information pour une société plus *géographique*, qui appréhende mieux l'espace comme un lien entre les hommes et entre les hommes et leur nature. A l'ère du "tout-communication" et du "tout-instrument", et surtout du "tout-est-bon", le ciselage minutieux des techniques et des méthodes mérite de se poursuivre. Face à cette technicité grandissante des outils, le souci de rendre accessibles les travaux les plus novateurs au plus grand nombre ne doit-il pas s'intégrer dans la démarche même du géographe (De Koninck et Lévy 1989, 110), afin que l'outil informatif ne remplace pas le décret, au service d'un Prince habitué aux faveurs du géographe ?

En conclusion, il semble ainsi que la pratique de recherche révèle ici une connexion surprenante entre la conception modestement pragmatique d'une instrumentation et la réflexion géographique philosophique vers une nouvelle Modernité de l'Homme, que J.P. Ferrier nomme "Modernité 3" et dont l'une des facettes de ce nouveau rapport à l'Autre et au Monde, de cette "nouvelle prise de responsabilités envers une nouvelle Terre" (Ferrier 1998, 26), se dessine peut-être ici derrière notre concept de champ territorial. Après l' "habitation durable" (Ferrier 1998) s'adressant surtout à l'individu, nous serions tenter de résumer le travail débuté ici par une recherche, plus partielle, sur la "maîtrise durable", se focalisant donc plutôt sur la collectivité. Autrement dit, sous le même principe de "LA" responsabilité humaine, après le "référentiel habitant" investi par J.P. Ferrier (1998, 64), est en quelque sorte ici envisagé le "référentiel agissant" de l'homme *public*, élément d'un groupe agissant pour son avenir.

²⁵⁴ L'une des questions intéressantes y chercherait à saisir, au sein de cette architecture ascendante de territoires, les rapports entre dimension et nature du pouvoir exprimé (cf. Toschi).

Nous serions donc bien là au sein d'une géographie de la Modernité, d'une "recherche territoriale" (Ferrier 1998, 31) qui tend vers une fin qu'il faut toutefois bien reconnaître comme idéologique, la subjectivité et la liberté de l'homme face aux pseudo-certitudes dirigistes sur l'avenir des territoires, c'est-à-dire du Monde. Mais il est capital de reconnaître, pour la rigueur de l'itinéraire scientifique, que cette idée que nous partageons d'une "grande indépendance de nos avenir possibles, impliquant la libération de "toutes ces idoles qui nous masquent les choses du monde" (Ferrier 1998, 12), n'est néanmoins pas une vérité universelle, mais un choix de société, en particulier fortement marqué par notre culture française, chantre de la Modernité depuis des siècles. Depuis la Grèce jusqu'à la "Modernité 3" en passant par la Révolution française et la conception française de la nation, c'est l'itinéraire *particulier* d'une civilisation que nous avons, incorporé au fond de nous-mêmes. C'est seulement en le traitant comme tel, "comme [une] composante particulière d'une aventure universelle" (Ferrier 1998, 64), plutôt que de continuer l'erreur millénaire de beaucoup à vouloir imposer leur Modernité, que nous parviendrons, peut-être, à communiquer avec l'Autre sur une future représentation commune de valeurs partagées.

Voilà donc le choix de navigation de notre caravelle. Oscillant entre des vents souvent contraires, depuis ceux porteurs des subtils parfums théoriques jusqu'à ceux chargés des senteurs chaudes du terrain, c'est un voyage particulier, alliant les préoccupations opérationnelles pour une instrumentalisation prudente mais influente, aux tentatives de formalisation scientifique des questionnements soulevés. La *théorie par l'action*, si l'on ose dire, véritable *enjeu*²⁵⁵ de recherche. Le choix de navigation est osé, peut-être trop ambitieux, et s'arrêter à chaque terre concrète, à chaque souci d'indigène, retarde peut-être d'autant la découverte d'un vaste continent. Il reflète cependant une espérance; celle que chaque escale basement matérielle de ce cabotage besogneux aide à mieux préciser la direction de destinations théoriques lointaines... Les marins ne disent-ils pas que sur les mers aux vents imprévisibles et changeants, le chemin le plus court est rarement le meilleur ?

²⁵⁵ Au sens premier : la somme que le joueur prend le risque de mettre en jeu.